

Institut Georges Pompidou
Édition : Émilie Robin

Discours de Georges Pompidou

Discours de 1963

À propos de ce document

L'Institut Georges Pompidou, association reconnue d'utilité publique, consacre ses efforts à la recherche sur l'activité de Georges Pompidou comme Premier ministre et comme Président de la République, par le biais de colloques, de publications et de documentation en ligne, dans le cadre d'un partenariat étroit avec les Archives nationales.

L'Institut a entamé la saisie systématique des discours de Georges Pompidou, dont il possède une collection presque complète (environ 1 mètre linéaire). Il s'agit de photocopies des originaux déposés aux Archives nationales, fonds présidentiel 5AG2, cartons 1086 à 1091. Certains textes peuvent se révéler incomplets ou partiellement lisibles. Les textes des discours prononcés à l'Assemblée nationale (14 mai) proviennent des compte rendus des débats publiés par le Journal officiel et disponibles en ligne sur le site des archives de l'Assemblée nationale (<http://archives.assemblee-nationale.fr/>).

Ces discours font l'objet d'un travail éditorial. Il s'agit d'une part de leur description par un jeu de mots-clés indexant les thèmes abordés. Il s'agit d'autre part d'une transcription à fins de consultation et de recherche : se reporter à nos originaux pour les éventuelles marques de correction ou encore pour la mise en page d'origine.

Contact :

Institut Georges Pompidou – 6 rue Beaubourg – 75004 Paris

recherche@georges-pompidou.org – <http://www.georges-pompidou.org>

Contenu :

Dîner de la Chambre de commerce américaine (23 janvier 1963).....	3
Déjeuner offert par la presse diplomatique (5 février 1963).....	8
Entretien télévisé (8 mars 1963).....	17
Remise de la médaille d'or de l'American Legion (3 avril 1963).....	22
Discours devant le Conseil des ministres de l'OTASE (8 avril 1963).....	23
Intervention devant l'Assemblée nationale (14 mai 1963).....	25
Allocution devant la Business International Corporation (27 mai 1963).....	45
Interview par l'agence Anatolie (mi-juillet 1963).....	48
Présentation du plan de stabilisation (12 septembre 1963).....	51
Conférence de presse (12 septembre 1963).....	54
Discours devant l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (4 novembre 1963).....	62
Entretien télévisé (15 novembre 1963).....	64
Discours devant la majorité (Nice, 24 novembre 1963).....	69
Discours sur l'agriculture française (29 novembre 1963).....	78

Dîner de la Chambre de commerce américaine (23 janvier 1963)

Mots-clés : Agriculture – Commerce extérieur français – Commerce international – États-Unis – GATT – Investissements étrangers – Marché commun – PAC – Tarif extérieur commun – Système monétaire international

Allocution de Georges Pompidou au dîner offert par la Chambre de commerce américaine, le 23 janvier 1963. La Chambre de commerce américaine à Paris a été créée en 1894.

Lorsque, il y a quelques semaines, l'invitation de participer à ce dîner m'a été faite, je l'ai acceptée d'autant plus volontiers que je savais devoir trouver réunis autour de vous, M. le Président, la plupart des personnalités, tant américaines que françaises, qui jouent, dans les relations économiques et financières franco-américaines, un rôle important.

Mon attente, après avoir jeté les yeux sur l'auditoire, n'est pas déçue.

Il me semblait alors, et il me semble encore davantage ce soir, que votre invitation m'offrait une occasion propice d'évoquer devant une assemblée qualifiée quelques questions auxquelles nous nous intéressons les uns et les autres, de part et d'autre de l'Atlantique, et aussi la possibilité de rappeler quelques faits que nous ne devons pas perdre de vue, si nous voulons apprécier exactement la situation où nous nous trouvons et déterminer objectivement la ligne de conduite la plus sage à tenir.

On pourrait croire, en effet, en lisant les journaux ou en écoutant les radios qu'aussi bien dans le domaine industriel que dans le domaine agricole les Français et les Américains ont eu, ce temps-ci, quelque peine à trouver un terrain de complète entente.

Le maintien par la France de certaines limitations quantitatives sur ses importations de produits agricoles en provenance des États-Unis a été critiqué, jusque devant des instances internationales telles que le GATT. Et nous, Français, de notre côté, nous nous sommes plaints de certains relèvements du tarif douanier américain survenus au lendemain des négociations tarifaires de Genève. Nous avons appris également que sous des prétextes divers, parfois sanitaires, certaines entraves risquaient d'être apportées à nos exportations. Des voix se sont élevées pour taxer de dumping telle ou telle pratique de nos exportateurs et, de notre côté, nous avons estimé aussi que quelques-unes de vos ventes se faisaient chez nous à des prix anormalement bas. D'autres ont pensé que les conditions dans lesquelles devaient être écoulés tel ou tel produit stocké pour des motifs stratégiques n'étaient guère satisfaisantes.

Il y a là une série d'affaires, petites sans doute, mais dont l'accumulation pourrait donner à réfléchir, s'il n'existait entre nos deux pays une longue et heureuse tradition de coopération qui permettra, j'en suis tout à fait convaincu, de les résoudre dans l'esprit de profonde amitié qui est de règle entre nos deux nations.

Je ne mentionne donc ces difficultés que pour vous faire part de ma certitude de les voir bientôt écartées, par un effort mutuel, de notre route commune.

Plus importante et plus digne qu'on s'y attarde est la question agricole telle qu'elle se pose dans le cadre du Marché commun. Les représentants qualifiés de la nation américaine se sont exprimés à ce sujet si fréquemment et si ouvertement que personne ne trouvera mauvais que je dise ici franchement à mon tour ce que nous en pensons du côté français.

Un Marché commun qui n'engloberait pas l'agriculture n'en serait pas un. Une Communauté économique européenne qui n'aurait pas de politique agricole commune n'en serait pas une et n'intéresserait pas la France. Sur ces deux points il n'y a pas de contestations possibles et, en fait, je crois bien qu'il n'y en a point. On ne peut certes s'attendre à ce que la seule création d'un Marché commun permette de résoudre les problèmes si complexes et si difficiles qui se posent aux agricultures des pays industrialisés, qu'elles soient de ce côté de l'Atlantique ou de l'autre côté. Et il serait illusoire de s'attendre à ce que, de la fusion des six politiques agricoles nationales distinctes, mais toutes plus ou moins protectionnistes, il sorte, dès le début, une politique sensiblement moins protectionniste que ne l'étaient les six politiques nationales initiales. Je crois que sur ce point aussi les esprits non prévenus reconnaîtront que l'accord peut se faire. Aussi le vrai problème est-il, à mon avis, de savoir ce que sera l'orientation, dans l'avenir, de la politique agricole commune des Six. Cette politique n'est pas encore précisée. Ce que les pays membres du Marché commun ont fait jusqu'à présent a été de mettre au point des mécanismes. À quoi viseront ces mécanismes ? Vers quels buts orienteront-ils les agricultures des six pays ? Telle est la question.

S'agira-t-il, comme on le craint parfois, d'un système autarcique, générateur d'excédents, de surplus qu'il faudra brader au-dehors ? S'agira-t-il au contraire d'une politique différente, qui tout en assurant aux agriculteurs le revenu et le mode de vie auxquels ils ont incontestablement droit et sans recourir à un malthusianisme que l'opinion n'accepterait pas, laisserait la place à des échanges internationaux fructueux ? C'est à cette seconde hypothèse que je me range sans hésitation. Déjà les mécanismes que les Six ont prévus lorsque, le 14 janvier 1962, ils ont défini leurs premiers accords en matière agricole, donnent aux pays tiers des garanties puisque les restrictions quantitatives ont été abolies. Moyennant paiement d'un prélèvement, et d'un prélèvement équitablement calculé, toutes les importations sont possibles.

Aussi sommes-nous, Français et Américains, déjà d'accord sur plus d'un point, à savoir que l'expansion de la production chez les Six dépendra avant tout du niveau des prix qui sera arrêté en commun et que si ces prix sont fixés, comme nous le souhaitons, à un niveau raisonnable, les fournisseurs étrangers auront lieu d'être rassurés. Or, vous savez que le plus souvent les prix agricoles français sont les plus bas de la Communauté et vous savez aussi que le gouvernement français s'efforce d'obtenir que les prix communs soient arrêtés à un niveau voisin des prix français. Je crois donc que les exportateurs étrangers ont encore devant eux, et ils le verront bien lorsque les prix seront fixés, des perspectives qui n'ont rien d'alarmant, étant entendu bien sûr qu'ils demeurent conscients du fait que la productivité de l'agriculture en Europe occidentale est appelée à se développer indépendamment de toute action gouvernementale.

Je suis donc d'avis que certains cris d'alarme que nous avons perçus – et comment ne les aurions-nous pas perçus – sont à coup sûr prématurés et se révéleront fort vraisemblablement injustifiés.

Évidemment, dans un monde en rapide et profonde évolution, ceux qui espèrent que demain sera identique à hier, c'est-à-dire à la tradition, sont dans l'erreur. Le Marché commun, dans ce domaine comme dans d'autres, changera beaucoup de choses, mais il restera raisonnablement ouvert sur l'extérieur si les choses prennent le tour souhaité par le gouvernement français.

J'en viens maintenant aux problèmes concernant les échanges de produits industriels. Au lendemain de la guerre, les restrictions quantitatives et les difficultés de balance des paiements ainsi que les tarifs douaniers y faisaient obstacle. Les restrictions quantitatives et les difficultés de balance des paiements ont disparu. Il ne faut pas l'oublier. C'est déjà un immense progrès. Restent les tarifs douaniers qui ont été consolidés ou réduits à la suite de plusieurs négociations tarifaires multilatérales menées dans le cadre du GATT et dont la dernière en date est la négociation qui porte le nom de votre secrétaire d'État à la Trésorerie, l'ancien Ambassadeur à Paris, notre excellent ami Douglas Dilllon dont il me plaît d'évoquer ici le nom.

Ces négociations ont conduit à des résultats appréciables et dès maintenant on peut dire que, du côté européen, les tarifs ne constituent guère un obstacle sérieux au développement des échanges. Je serais heureux s'il m'était possible, à l'issue des négociations qui vont un jour s'ouvrir à nouveau et où, du côté américain, on utilisera les pouvoirs accordés par le Congrès dans le cadre du Trade Expansion Act, de pouvoir en dire autant du tarif douanier américain qui demeure très protectionniste, vous le savez, dans certaines branches de l'activité, et s'il nous était possible de constater dans quelques années que les mesures protectionnistes autres que tarifaires et qui sont souvent si efficaces ont été réduites ou éliminées. Je pense particulièrement au Buy American Act et aux réglementations techniques, hygiéniques ou autres que l'esprit fertile des protectionnistes a su imaginer.

Mais quels que soient les résultats des négociations futures, je voudrais rappeler qu'en ce qui concerne la France elle entrera dans cette négociation après avoir déjà parcouru une longue et, j'ose dire, méritoire étape. Elle négociera, en accord avec ses cinq partenaires, non pas sur son tarif national en voie de disparition, mais sur le tarif commun extérieur qui assure, comme vous le savez, à la France une protection à l'égard des pays tiers très inférieure à celle dont la France jouissait avant la signature du Traité de Rome. En d'autres termes, dans la mesure où l'on a tendance en ces matières à distribuer des bons points et parfois à attribuer des bonnets d'âne à telle ou telle nation, et si l'on en juge par le chemin parcouru depuis 15 ans, nous n'avons, en France, me semble-t-il, aucune raison de redouter la distribution des prix et des réprimandes.

Mais, messieurs, ces questions qui sont souvent théoriques, qui sont souvent l'objet d'appréciations subjectives, qui soulèvent passions et controverses parce qu'en vérité elles touchent, et souvent plus directement qu'on ne le pense, à la politique, ces questions dis-je, encore faut-il les apprécier par rapport aux réalités et à la vie quotidienne.

Or, ces réalités quotidiennes, quelles sont-elles ? Sont-elles de nature à aviver les oppositions doctrinales ?

Il me semble qu'il n'en est rien.

Le niveau de nos échanges s'élève sans cesse. Il a augmenté entre 1958 et 1961 de 2 milliards cent millions de francs. Le dynamisme de l'économie française, la hausse du niveau de vie en France, le goût des consommateurs pour certains produits américains font des États-Unis le deuxième pays fournisseur de la France. Les ventes françaises se sont développées, mais peut-être pas assez puisque nous ne sommes que votre huitième fournisseur et que notre balance commerciale reste déséquilibrée. Dans un système de paiements multilatéral et de convertibilité, ce déséquilibre est admissible pourvu qu'il ne dépasse pas certaines limites.

Comme l'année 1962 a été marquée en France par la mise en œuvre du IV^e Plan d'équipement qui assigne à l'exportation française des objectifs nouveaux et ambitieux, il en résulte clairement que nous avons en France un intérêt fondamental à un accroissement général des échanges et cette constatation éclaire singulièrement ce que j'ai pu dire, il y a un instant, sur les négociations et notre façon de les envisager.

À côté des échanges commerciaux, il y a bien entendu les investissements américains en France et les investissements français aux États-Unis. Pendant longtemps les seconds ont été freinés par les difficultés d'après-guerre et aussi par l'absence d'un Traité d'établissement franco-américain. Cette dernière lacune est maintenant comblée.

Quant aux premiers, ils prennent depuis que la France a rétabli, en 1959, sa situation économique et financière, une importance croissante. Ils témoignent des liens qui existent entre les deux pays, de la confiance qu'inspire la situation française et les perspectives ouvertes par le Marché commun. Jadis limités à quelques industries, comme l'industrie pétrolière par exemple, les investissements américains, comme on le sait, tendent à gagner d'autres branches de l'économie et leur importance en volume croît chaque année. Ils constituent donc un phénomène qui est en principe sain, mais dont les conséquences méritent d'être étudiées, car il est de bonne règle de bien connaître les données d'une question afin de n'être point un jour surpris par l'événement.

Source incontestable de développement et de modernisation de l'appareil industriel, ces investissements qui contribuent à resserrer les liens entre les deux nations posent à l'une et à l'autre certains problèmes. J'ai noté qu'outre-Atlantique on avait parfois pensé que ces investissements, favorisés au demeurant par des avantages fiscaux, avaient contribué à créer le problème américain de balance des paiements et à aggraver le chômage. Chez nous, nous devons tenir compte de la taille des économies respectives et de notre souci de programmation.

À cet égard et puisque j'ai parlé du problème de la balance des paiements, il convient de rappeler que la France qui a trouvé, à plusieurs reprises, auprès du gouvernement américain, un concours précieux dont elle se souvient lorsqu'elle était en difficultés, s'est efforcée, depuis qu'elle a mis ses comptes en équilibre, de jouer loyalement le jeu de la solidarité des monnaies occidentales, soit en remboursant ses dettes par anticipation (elle a versé à ce titre près de 452 millions de dollars en 1962), soit en pratiquant le Gold Exchange Standard, c'est-à-dire en acceptant qu'une partie appréciable de ses réserves soient formée en dollars. Sur ce terrain particulier mais important, le gouvernement français a tenu à manifester la solidarité profonde qui unit nos deux pays.

Telles sont, messieurs, les remarques que je voulais faire ce soir devant vous.

En face des quelques ombres que j'ai signalées, que de clartés et de perspectives brillantes dans les relations économiques et financières entre le pays de Washington et celui de La Fayette, entre le pays de Pershing et celui de Foch, entre le pays que le président Kennedy dirige et celui aux destinées duquel préside le général de Gaulle.

Messieurs, je vous invite à lever vos verres en l'honneur du Président des États-Unis et du Président de la République française, et à l'amitié franco-américaine.

Déjeuner offert par la presse diplomatique (5 février 1963)

Mots-clés : Accords de Nassau – Afrique – Aide au développement – Alliance atlantique – Commerce international – Commonwealth – Entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun – Espagne – États-Unis – Europe – Investissements étrangers – Marché commun – Nucléaire – PAC – RFA – Royaume-Uni

Déjeuner offert au Premier ministre par la presse diplomatique le 5 février 1963 au Pavillon Dauphine.
Remarque : le texte est incomplet, une page manque dans la copie que nous avons utilisée.

Mesdames, messieurs,

On dit couramment à l'heure actuelle que les problèmes de politique étrangère traversent une phase d'animation et même, dit-on, une crise. Il me semble que le ton de ce qui a été dit ou imprimé sur ces sujets dans tous le pays, notamment en France, a parfois pris, je ne dirai pas une certaine vivacité, car cela est normal, mais une certaine violence voire une allure d'attaques personnelles. Je voudrais dire pour ma part au nom du gouvernement français que nous entendons nous tenir à l'abri d'excès de cette nature et que nous souhaitons que tous nos amis de la presse du monde libre en fassent autant, quelles que soient leurs conceptions, quant au fond ou quant à la forme des événements diplomatiques actuels. « Tout ce qui est exagéré [illisible] », a dit un diplomate célèbre, mais en l'occurrence, cela en a parfois ; et cela n'est pas un bon service à rendre à la cause de l'Alliance atlantique, à celle de l'Europe, ni à celle de la paix que de chercher à attenter à la profondeur des sentiments ou à la confiance que l'on doit avoir les uns dans les autres entre amis et entre alliés, quelles que puissent être les divergences d'intérêts. C'est ce ton de confiance et d'amitié qui doit prévaloir dans nos dialogues. J'espère qu'il en sera de même dans celui qui va s'ouvrir.

Bernard Michal, Radio-Luxembourg – *L'ajournement des négociations de Bruxelles est-il de nature à porter atteinte à l'unité du monde occidental ?*

Réponse – Tout dépend de ce que l'on appelle l'unité du monde occidental. Si vous voulez dire par là que la condition de l'unité du monde occidental réside dans l'entrée dans le Marché commun de la totalité des nations qui font partie de ce monde occidental, il est bien certain que l'ajournement des négociations de Bruxelles constitue une atteinte à l'unité de l'Occident. Mais je ne vois pas pourquoi le fait que l'Angleterre n'entrerait pas dans le Marché commun serait une cause de fêlure grave du monde occidental. À l'époque où le Marché commun était en gestation, l'Angleterre n'a pas voulu participer aux négociations ; lorsque le traité a été signé, elle n'a pas voulu y entrer ; cela n'est pas apparu à l'époque comme une atteinte à l'unité occidentale. Je ne vois pas pourquoi il en serait différemment aujourd'hui.

On peut envisager ce problème sous différents aspects, on peut trouver que l'ajournement des négociations de Bruxelles est regrettable, mais je ne vois pas que sur le fond l'unité du monde occidental puisse en être ébranlée pour autant.

Financial Times – *Est-ce que la France impose des conditions nucléaires à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ?*

Réponse – La question me paraît moins sérieuse que son auteur et que le journal qu'il représente. Je ne crois pas que le problème nucléaire fasse partie pour l'instant du Marché commun.

La Pravda – *Quelle est la position du gouvernement français vis-à-vis du problème de l'armement nucléaire de l'Allemagne occidentale ?*

Réponse – Le problème de l'armement nucléaire de la République fédérale d'Allemagne est à l'heure actuelle réglé par les engagements que ce pays a souscrits par traité et qui lui interdisent, comme vous le savez, la fabrication sur son sol d'armes A, B et C. Telle est la situation et je ne sais pas qu'elle en soit en quoi que ce soit modifiée par aucun des actes qui sont intervenus récemment.

La Tribune des Nations – *Pouvez-vous nous dire quelle est votre conception de l'Europe, de ses limites, de son rôle et de sa fonction au sein de l'Alliance atlantique ?*

Réponse – C'est une conférence que vous me demandez ! Je devrai donc obligatoirement être assez sommaire dans mes réponses. Le gouvernement français considère que l'un des principaux faits nouveaux qui ont résulté de la transformation du monde après la dernière guerre, c'est l'apparition d'une conscience européenne à l'intérieur des États de l'Europe occidentale et la naissance d'un sentiment de solidarité européenne. Celui-ci s'est manifesté d'ores et déjà de façon très évidente, non seulement dans les écrits, les paroles et les discours mais aussi dans les actes. On peut avoir beaucoup de conceptions différentes sur les limites de l'Europe. Mais à l'heure actuelle, celle-ci se trouve concrétisée de la façon la plus précise et la plus dynamique dans ce qu'on appelle l'Europe des Six, groupement qui se retrouve au sein d'un certain nombre d'organismes : CECA, Euratom, CEE. Votre question porte donc sur le rôle de cet ensemble.

Il va de soi que, contrairement à certaines apparences, cet ensemble n'est pas fermé. Au sein de l'Alliance atlantique, la conception que le gouvernement a du rôle de cette Europe est à la fois simple et compliqué à définir. Elle est simple : il est normal, en effet, qu'à l'intérieur de l'Alliance atlantique, l'Europe des Six soit un partenaire ayant des relations étroites avec les autres membres de cette Alliance. Parmi ces partenaires il y a en premier lieu, bien entendu, les États-Unis d'Amérique. Mais il y a aussi un certain nombre de nations, grandes et petites, puissantes ou moins puissantes, qui font partie de cette Alliance sans faire partie de l'Europe

des Six. Je considère que plus on renforce cette Europe, plus on renforce l'un des piliers de l'Alliance atlantique. Ainsi se trouve renforcée l'Alliance atlantique, qui est à mes yeux l'alliance du monde libre et une alliance pacifique. Telle est ma conception.

Mais dans l'explication surgissent parfois certaines complications : c'est qu'en effet nous devons tenir compte d'un certain nombre de faits. Dans le domaine de la défense par exemple, nous devons tenir compte de la relative faiblesse de cette Europe face à la force de l'URSS, face aussi à la puissance militaire de nos alliés des États-Unis. Nous sommes également obligés de tenir compte de la situation particulière de l'Allemagne, comme de réactions qui peuvent se produire dans le domaine économique ainsi que des problèmes qui peuvent surgir avec nos voisins immédiats, telle que la Grande-Bretagne. C'est ainsi que tout ce qui est simple dans les principes se trouve forcément compliqué dans l'exécution.

Cela ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui. Les alliances ont toujours été difficiles à manier. Ce qui me paraît frappant dans le monde actuel, c'est qu'en raison d'un certain nombre d'éléments nouveaux tels que l'apparition de l'arme nucléaire, la rapidité des transports et des transmissions de la pensée, ces problèmes d'unité et d'harmonisation des alliances qui ne se posaient autrefois qu'en temps de guerre et dans la bataille même se posent aujourd'hui dès le temps de paix : d'où nos difficultés permanentes. Au temps de Napoléon, il suffisait de désigner un général en chef pour une bataille. C'est dans ces conditions que les coalisés triomphèrent à Leipzig en 1813 ; de même en 1914-18 aboutit-on au commandement en chef avec le maréchal Foch ; de même au cours de la dernière guerre, le général Eisenhower fut-il placé à la tête des armées alliées de libération de l'Europe. Notre difficulté est que les problèmes de direction de l'Alliance se posent maintenant dès le temps de paix, pour des raisons qui tiennent notamment à des facteurs techniques et à la rapidité de l'action nucléaire. D'où l'obligation où nous sommes d'affronter ces problèmes de direction dès le temps de paix et non, comme dans les alliances du passé, sous la pression impérieuse de la contrainte.

Daily Telegraph – *Vous aviez dit le 11 janvier, ainsi que l'a relaté le Figaro, que malgré les difficultés rencontrées dans les discussions sur l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, vous aviez bon espoir que celle-ci pourrait obtenir les délais nécessaires pour adapter son agriculture aux obligations du Marché commun. Un fait nouveau est-il intervenu entre cette déclaration et la conférence de presse du général de Gaulle du 14 janvier ?*

Réponse – En fait, dans la circonstance qu'évoque l'article que vous citez, je me rappelle très bien – et l'un de vos confrères ici présent peut en témoigner – avoir fait preuve d'un certain pessimisme à propos de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun, contrairement à l'opinion de ce confrère et ceci à la suite de déclarations qu'avait faites ce jour-là M. Heath. Ceci étant, je crois que tous les problèmes trouvent un jour leur solution et nous n'avons jamais dit que la porte du Marché commun était fermée pour l'Angleterre. Nous croyons, au contraire, encore aujourd'hui, qu'elle y entrera. Mais elle ne peut et ne doit y entrer qu'aux conditions propres à ce Marché commun, celles du traité de Rome. Et il apparaît à l'évidence que nos conceptions ne sont pas les mêmes que celles du gouvernement britannique et même de certains de nos partenaires des Six, parce que nous estimons quant à nous que l'Angleterre n'est pas en mesure à l'heure actuelle d'accepter les conditions du traité de Rome.

D'ailleurs, au lendemain de la conférence de presse du général de Gaulle, les négociations ont repris à Bruxelles et les concessions que M. Heath a fait[es] alors sur différents points n'étaient que des concessions de détails, extrêmement minimes : à aucun moment, on n'a senti du côté britannique la volonté de prouver qu'il n'y avait pas de véritable problème de fond et qu'on était prêt à appliquer les règles fondamentales du traité de Rome sur ces points essentiels que sont la politique agricole commune, le règlement financier et également les rapports avec les pays de l'EFTA.

Broussine, La Nation – *Un certain désaccord existe quant aux raisons de la rupture de la négociation de Bruxelles. Du côté britannique, on affirme que celle-ci était sur le point d'aboutir, mais du côté français on déclare qu'elle était dans une impasse. Pouvez-vous préciser sur quels points le désaccord était fondamental entre la Grande-Bretagne et les pays du Marché commun ?*

Réponse – Le ministre des Affaires étrangères a déjà répondu à cette question de façon très précise à la tribune de l'Assemblée nationale, aussi répondrai-je brièvement. Les négociations avec l'Angleterre avaient déjà duré quinze mois, et nous estimions que nous n'avions pas fait de pas en avant sérieux sur les problèmes que nous considérons comme fondamentaux. Sans doute avait-on réussi à progresser en ce qui concerne les importations de produits industriels en provenance du Commonwealth et encore restait-il d'importantes questions telles que le papier de presse, l'aluminium, le plomb, le zinc, etc. M. Heath avait fait, il est vrai, une concession sur l'aluminium le 16 janvier, mais cela ne représentait qu'un point de détail. Sur les importations de produits agricoles du Commonwealth, nous n'avions nullement avancé et, ce qui est plus grave encore, nous n'avions pas davantage progressé sur la notion de politique agricole commune, cette notion que nous avons fait accepter par nos partenaires des Six non sans difficultés, et qui consiste à faire de cette agriculture des six pays une entité, une unité. À partir du jour où le Marché commun fonctionnera complètement, il n'y aura plus en effet six agricultures liées par des accords ou des ententes, mais une seule agriculture ; il y aura six pays produisant des produits agricoles et les consommant entre eux.

Naturellement, puisque cette zone dans son ensemble est importatrice de produits agricoles, elle importera des produits de l'extérieur car le Marché commun ne va pas consister à convaincre les Européens qu'ils doivent renoncer à consommer des produits de l'étranger, à aider à résorber l'excédent de production agricole d'autres pays, tels que les États-Unis, le Canada, l'Argentine, etc. Mais il va de soi que ces importations ne pourront venir qu'en supplément de la production agricole du Marché commun, sauf pour le pays importateur à se soumettre à l'obligation du prélèvement versé à la caisse commune. Voilà l'essentiel qui se complète d'un règlement financier assez complexe qui n'a pas encore été définitivement mis au point mais repose sur un accord de principe des Six qu'il s'agit maintenant d'élaborer, et dont on peut dire que l'élaboration s'est trouvée arrêtée par les négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne.

Or, sur tous ces points fondamentaux, nous ne sommes jamais arrivés à un accord avec celle-ci. La Grande-Bretagne n'a notamment jamais dit, au cours des quinze mois de négociations, si le tarif extérieur du Marché commun s'appliquerait ou non à ses partenaires de l'EFTA. Nous avons estimé, et je reconnais que notre point de vue n'a pas été unanimement

partagé, que sur le fond il n'y avait ni accord, ni entente et j'ajoute même que dans la mesure où certains de nos partenaires des Six pouvaient se rapprocher de la thèse anglaise, ils tendaient par là même à s'éloigner du Marché commun dont la conception en matière agricole n'avait pas été acceptée sans résistance et sans difficulté. C'est pourquoi nous avons pensé que dans l'état actuel des choses il était plus normal et plus souhaitable de suspendre les négociations.

New York Herald Tribune – *On a beaucoup parlé récemment d'un cordon sanitaire autour de la France. Attachez-vous de l'importance à une initiative de cette nature qui serait encouragée par les États-Unis et qui tendrait à isoler la France dans les affaires européennes ?*

Réponse – J'ai dit au début de cet entretien que la confiance que nous devons avoir, sur le fond, entre alliés, et la profondeur des sentiments qui nous animent ne devaient pas être mis en doute. Je ne crois donc absolument pas que les États-Unis d'Amérique se préparent à organiser un cordon sanitaire autour de la France. Il y a [...]

[page 5 manquante]

[page 6] notre part une attitude nouvelle. Quant à l'exploitation qu'on a faite de certains voyages, le général Ailleret est actuellement à Madrid où il rend la visite faite en France par le général Muñoz Grande ; je précise, ce voyage était prévu depuis un certain temps, qu'il n'a rien à voir ni avec la vague de froid, ni avec les Bahamas, ni avec la conférence de Bruxelles. En ce qui concerne la visite du ministre de l'Intérieur français à Madrid, je crois que les raisons en sont connues de tous et je n'ai pas besoin de les préciser.

Robert Boulay, Reuter-Paris-Presse – *Les propositions américaines contenues dans le Trade Expansion Act ont-elles rendu plus difficiles les négociations de Bruxelles ?*

Réponse – Je ne pense pas qu'il y ait là un élément fondamental de l'attitude de la France. En ce qui concerne l'attitude des États-Unis à l'égard du Marché commun on peut soutenir néanmoins qu'elle a quelque peu évolué au cours de dernières années. Il fut un temps – et je m'excuse d'interpréter ici la politique d'un gouvernement étranger – où le gouvernement des États-Unis envisageait très favorablement le Marché commun dans lequel il voyait le fondement même d'une réalité européenne qu'il souhaitait d'autant plus ardemment qu'aux yeux de la puissance américaine, la dispersion des pays européens paraissait lourde à supporter et difficile à comprendre. Il me semble aussi que dans la mesure où la réussite du Marché commun a été reconnue, il y a eu un moment où les États-Unis ont craint que cet organisme ne devint trop structuré, trop efficace et qu'il ne constituât pour l'expansion et pour les exportations nécessaires à l'économie américaine une sorte de barrière difficile à franchir.

Ceci est d'ailleurs à rapprocher des questions que peut se poser le gouvernement des États-Unis à propos des efforts financiers qu'il est appelé à soutenir pour la défense du monde libre et pour sa propre défense, et aussi pour l'aide qu'il fournit à un certain nombre de pays. Il

est possible en effet que la constatation de la réussite du Marché commun soit entrée en ligne de compte lors de l'élaboration du texte dont vous parliez tout à l'heure et probablement aussi dans l'élaboration de la conception du Marché commun tel que l'Angleterre souhaitait qu'il fonctionnât lorsqu'elle y serait entrée.

La Vie africaine – *Un certain nombre de jeunes États africains ont rattaché leur destin au monde occidental et plus particulièrement au Marché commun. Comment pensez-vous que les autres États africains, ceux qui sont anglophones et rattachés au Commonwealth, puissent rejoindre les premiers et réaliser ainsi l'unité africaine souhaitée par tous ?*

Réponse – Je ne me sens pas de force à réaliser l'unité africaine ! Je dirai seulement qu'il est exact qu'un certain nombre d'États africains ont signé des accords d'association avec le Marché commun.

Dans les négociations qui ont eu lieu avec la Grande-Bretagne le problème des États africains anglophones s'est trouvé posé et les Six avaient déclaré qu'ils étaient disposés à les traiter sur le même plan que les États dit d'expression française. Mais il a semblé alors que plusieurs de ces pays ne souhaitaient pas cette association avec le Marché commun. Je crois toutefois qu'il n'y a pas de raison pour que le fait d'être associé avec le Marché commun constitue une cause de rupture entre ces États et ceux qui auraient des liens particuliers avec le Commonwealth. En effet, nous n'avons jamais pensé que le Commonwealth fût dirigé contre l'Europe, de même, nous n'avons aucune raison de laisser croire que le Marché commun et l'Europe sont dirigés contre le Commonwealth. L'un comme l'autre sont en réalité des entités plus grandes que ceux qui les composent mais sont destinés à ouvrir largement leurs frontières aux entités voisines.

New York Times – *Vous avez fait état de désaccords essentiellement économiques entre la France et la Grande-Bretagne, n'y a-t-il pas aussi des raisons politiques à l'origine de la position prise par la France et notamment en relation avec les accords des Bahamas ?*

Réponse – Je n'établirai pas forcément de lien de cause à effet, mais il est bien certain que l'accord des Bahamas traduit de la part de la Grande-Bretagne en un domaine qui est un domaine capital et même vital, celui de la défense, le souci de rester tournée pour l'essentiel vers les États-Unis d'Amérique. Après tout, on pourrait imaginer, sans pour autant rompre ni modifier les alliances, que les forces de la Grande-Bretagne soient associées plus étroitement avec les forces européennes, notamment françaises avec qui, du point de vue des théâtres d'opérations elles sont relativement proches et ont des intérêts voisins et même communs. La Grande-Bretagne qui, à en croire sa presse a subi avec beaucoup d'irritation la renonciation par le gouvernement américain à la fabrication de la fusée Skybolt, la Grande-Bretagne au lendemain de cette surprise et de ce mécontentement, a en 48 heures réalisé un accord de défense extrêmement complet avec les États-Unis, accord si complet qu'il englobait un peu la France elle-même et d'autres pays d'Europe.

Cela ne nous choque nullement mais cela nous paraît signifier de la part de la Grande-Bretagne que dans ce domaine elle est liée particulièrement aux États-Unis. Nous n'y voyons je le répète aucun inconvénient, et nous n'en prenons absolument pas ombrage, mais je dois reconnaître que jusqu'à nouvel ordre les États-Unis d'Amérique ne sont pas en Europe et dans la mesure où nous parlons de l'Europe, des liens étroits avec l'Amérique ne sont pas des liens européens. Cela n'empêche nullement de se retrouver au sein d'entités plus larges et plus étendue comme précisément l'Alliance atlantique.

Chicago Daily News – *On a accusé dernièrement les États-Unis de souhaiter voir se diluer le Marché commun en une vaste zone de libre-échange. Cette accusation est-elle justifiée et pensez-vous que la politique actuelle des États-Unis d'investir dans le Marché commun présente des dangers pour l'économie européenne ?*

Réponse – En ces matières les accusations ne sont jamais justifiées. Chaque pays pense profondément à ses intérêts vitaux et avec le souci de les rendre conciliables avec ceux de ses amis et de ses alliés. Mais il peut y avoir et il y a effectivement, à l'occasion, des divergences d'intérêt. Je ne sais pas si les États-Unis souhaitent que le Marché commun soit dilué dans une grande zone de libre-échange mais je dis qu'assurément les intérêts de l'agriculture américaine sont à première vue en contradiction avec les intérêts de l'agriculture européenne telle qu'elle est conçue dans le traité de Rome et le traité agricole de janvier 1962. Par conséquent, il y a des divergences d'intérêts. Comme pour toutes divergences d'intérêts, je suis convaincu d'ailleurs qu'on peut finir par les résoudre en rapprochant les points de vue. Actuellement peut-être les États-Unis sont-ils plus sensibles à ces divergences qu'aux modalités de rapprochement qui apparaîtront un jour, mais je ne crois pas qu'ils aient pour autant la volonté de diluer le Marché commun.

Quant aux investissements américains en Europe, notamment en Europe occidentale, nous les avons souhaités, attirés, vous le savez, et dans l'ensemble ils ont eu un certain nombre d'heureux effets, notamment en réveillant dans certains domaines l'activité de l'Europe en lui apportant certains perfectionnements techniques et en même temps en lui apportant des capitaux dont elle pouvait manquer à certains instants.

Il n'en reste pas moins qu'il serait fâcheux que certains secteurs de l'économie à l'intérieur du Marché commun se trouvent dominés par des puissances économiques pour lesquelles la capacité de décision serait extérieure à ce Marché commun. Je ne crois pas qu'il soit sain qu'un domaine de l'activité industrielle à l'intérieur du Marché commun puisse dépendre d'une décision prise hors de ce Marché commun. Autant je crois que des investissements étrangers peuvent être utiles, souhaitables et même quelquefois nécessaires, autant je crois qu'il faut qu'une certaine mesure soit respectée et que des domaines entiers de l'activité économique ne doivent pas tomber sous une domination extérieure aux limites de la Communauté économique européenne. Je dis à dessein « de la Communauté économique européenne » parce que le traité de Rome prévoit qu'il ne peut y avoir de différence de traitements des capitaux à l'intérieur des limites du Marché commun.

François Musard, L'Aurore – *À Bruxelles de nombreux journalistes ont été frappés par la coïncidence entre la rupture des négociations avec la Grande-Bretagne et la signature du traité franco-allemand qui avait eu lieu quelques jours auparavant. On a parlé de révision des alliances. Quels sont donc dorénavant nos rapports avec la Grande-Bretagne, et sommes-nous disposés à aider sur le plan économique la Grande-Bretagne après la déception qu'elle vient de subir ?*

Réponse – Il n'y a tout d'abord qu'une pure coïncidence entre la signature du traité franco-allemand et la rupture des négociations de Bruxelles. En outre, il ne peut être question de révision des alliances, ne serait-ce que parce que la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne sont à l'heure actuelle également alliées de la France au sein de l'Alliance atlantique. D'autre part, en ce qui concerne nos rapports avec la Grande-Bretagne, je souhaite que nos rapports ne soient pas altérés de façon durable. Nous souhaitons profondément, non pas venir en aide à la Grande-Bretagne (nous estimons qu'elle n'en a pas besoin) ; c'est un peuple qui a montré dans le passé ses capacités et qui nous a montré à nous-mêmes ce qu'il était capable de faire dans les pires dangers. Ce n'est pas le général de Gaulle qui aurait, sur ce point, la mémoire courte, mais simplement, nous souhaitons trouver avec elle, en attendant peut-être son entrée ultérieure dans le Marché commun et une intégration dans l'Europe, trouver un *modus vivendi* qui rende conciliables les intérêts à l'heure actuelle, difficiles à confondre de l'économie britannique et de l'économie européenne.

New York Post – *Vous avez parlé de la nécessité de confiance entre Alliés, mais vous avez reproché à la Grande-Bretagne ses liens spéciaux avec les États-Unis (qui ne sont pas en Europe). Or, en Europe, dans la mesure où il y a une menace c'est sur Berlin et ce sont essentiellement les forces des États-Unis qui sont présentes en Allemagne. Comment les États-Unis peuvent-ils avoir confiance dans la France, si elle n'est pas présente là où l'attaque est possible ?*

Réponse – Pour ce qui est de la présence française en Allemagne, aucun pays, la République fédérale mise à part, n'a, à l'heure actuelle, une proportion plus forte de sa propre puissance militaire en Allemagne que la France. Ces forces peuvent paraître relativement faibles, mais cela tient à notre relative faiblesse. Je sais fort bien que les États-Unis sont présents en Allemagne, et je m'en félicite, pour bien des raisons, mais je suis bien obligé de constater qu'ils n'y sont que bien partiellement et qu'ils sont pour l'essentiel « ailleurs ». Pourquoi ferait-on sur ce point un procès d'intention à la France, et je n'arrive pas à comprendre en quoi c'est manquer de confiance à l'égard des États-Unis que de constater qu'ils sont « en Amérique » (d'ailleurs, Cuba, c'est aussi près de l'Amérique, on l'a vu !)

Europe N° 1 – *Après l'échec de Bruxelles, on a parlé d'une prochaine relance européenne. Au nom du gouvernement français que pouvez-vous en dire ?*

Réponse – Je ne ferai pas de prédictions. Simplement nous pensons que la meilleure manière de repartir après cette crise c'est assurément d'essayer de conforter ce qui est. Or, parmi les choses qui sont, il y a l'Europe et il y a tout au moins le Marché commun. Nous croyons en effet qu'il est important que le Marché commun et que les prolongements qu'il pourrait avoir soient l'objet de nos soins dans les mois qui viennent. Sur ce point, en effet, on peut parler de relance européenne, bien que je n'aime pas beaucoup ce mot, car finalement l'Europe se fait, il y a des à-coups, certes, mais enfin, elles se fait progressivement, et ce n'est pas un jeu.

Entretien télévisé (8 mars 1963)

Mots-clés : Charbon – Énergie – Inflation – Mineurs – Plan

Entretien télévisé de Georges Pompidou avec François de la Grange, journaliste de la RTF, le 8 mars 1963. François de la Grange, commentateur politique et journaliste à l'ORTF, est l'interviewer habituel de Georges Pompidou depuis 1962. Leur dernier entretien remonte au 24 octobre 1962.

Question – *M. le Premier ministre, il s'est passé pas mal d'événements depuis notre dernier entretien : il y a eu le référendum, il y a eu les élections, il y a eu la session budgétaire du Parlement. Mais je crois aujourd'hui que ce qui domine incontestablement, c'est la situation économique et sociale. C'est de celle-ci que je voudrais m'entretenir avec vous.*

Réponse – En effet, depuis notre dernier entretien il s'est passé pas mal de temps et je me réjouis de renouer avec cette tradition. Puisque vous m'interrogez sur la situation économique, je voudrais, pour me faire comprendre, prendre une comparaison.

Je crois qu'on ne peut mieux comprendre la vie économique d'un pays qu'en la comparant à la santé d'un individu, de vous ou de moi, n'est-ce-pas, ou d'un jeune homme. Il y a des moments dans la vie où l'on souffre d'une maladie ou, à la suite d'un accident, on est obligé d'avoir recours au chirurgien, d'aller à la clinique ou à l'hôpital. Il y en a d'autres, en particulier dans la période de croissance, où, bien qu'on ne soit nullement malade, le médecin, s'il est attentif, décèle quelques signes de faiblesse de l'organisme, quelques symptômes qui montrent que l'on est dans un état de moindre résistance ou qu'on couve une maladie. Dans ce cas, le médecin, s'il est sérieux, va imposer un régime, quelques précautions, malgré le client en général.

Question – *Pour en revenir à votre comparaison, qui paraît s'imposer en cette période de grippe, l'économie française, sans être malade, est fiévreuse. Comme on dit, elle « couve quelque chose ».*

Réponse – Je ne crois pas qu'elle couve quelque chose, mais je crois qu'elle est au moment où on peut penser qu'il lui faut prendre quelques précautions, qu'il lui faut se défendre si elle veut être en état de résister. Parmi les symptômes que nous décelons – et il y en a de nombreux – beaucoup sont techniques. Mais il y en a d'autres que tout le monde connaît. C'est, par exemple, la hausse des prix qui, au cours de l'année 1962, a été chronique et qui s'est accélérée sous les effets de l'hiver. C'est également une hausse trop rapide des salaires qui a dépassé nettement le rythme d'augmentation de la production.

Or, vous savez bien qu'on ne peut pas distribuer et consommer plus qu'on ne produit. Et puis vient un moment où les augmentations de salaires ne peuvent pas ne pas se répercuter sur le prix de revient et par conséquent sur le prix de vente.

Encore un signe, c'est le commerce extérieur. Pour la première fois depuis 1958, notre commerce extérieur est moins bon. Nos importations l'emportent largement sur les exportations. Tout cela, ce sont quelques signes qui, pour l'instant, ne sont pas graves mais qui, tout de même, annoncent une certaine menace d'une maladie qui est l'inflation.

Question – *Je voudrais vous interrompre. Vous venez de prononcer le mot inflation et pour nous, qui ne sommes pas des économistes, inflation c'est un de ces mots-épouvantail assorti de clichés. On dit : « l'inflation galopante ». Mais qu'est-ce que l'inflation ?*

Réponse – Croyez bien que les économistes ne sont pas plus que vous ni que moi en état de définir parfaitement l'inflation. Mais ce qui est certain, c'est qu'on en connaît et qu'on en constate les effets et les conséquences. Ces effets et ces conséquences, je les ai indiqués. Ils sont plus ou moins graves. Mais il vient un moment où ils ne sont plus tolérables par le pays. Ce qui est ennuyeux, voyez-vous, c'est que l'inflation est une maladie qui, au début, est assez agréable. Tout le monde se sent plus riche ou se sent en tout cas la possibilité d'obtenir rapidement des augmentations de ses revenus, de ses rémunérations, et lorsque le médecin prêche la prudence, lorsque le gouvernement veut imposer à un pays certaines précautions, le pays les prend très mal. Pourquoi ? Parce qu'il ne sent pas le mal. Il n'a pas senti la souffrance et il ne sent que la gêne des remèdes qu'on prétend lui imposer.

Seulement, l'inflation c'est un peu comme le cancer, si vous voulez : le jour où on sent la souffrance, il est trop tard pour se guérir, sauf par les remèdes que j'appellerai, si vous le permettez, des remèdes de cheval. Or les Français, depuis 40 ans, ont parfaitement connu cette inflation. Et je pense qu'ils en ont tiré notamment la leçon que, finalement, ce sont les catégories les plus modestes, les retraités, les vieillards, les rentiers, les fonctionnaires, les salariés, qui font les frais de l'inflation. Et c'est pourquoi c'est un mal dans lequel nous ne devons à aucun prix laisser s'engager le pays.

Question – *Vous venez d'établir un diagnostic. Mais quel remède préconisez-vous pour s'attaquer à ce mal ?*

Réponse – Je vous dis tout de suite qu'il n'y a pas de remède miracle. Ce qu'il faut, c'est s'attaquer partout à la fois à tous les effets et à toutes les causes. C'est ce que le Gouvernement a entrepris de faire. Nous nous attaquons, par exemple, à la hausse des prix. Nous avons déjà pris quelques mesures et celles-ci vont continuer et s'amplifier très fermement dans les semaines qui viennent.

Nous nous attaquerons aussi bien aux prix industriels qu'aux prix alimentaires, nous recourrons aussi bien à l'ouverture des frontières qu'à la taxation, s'il le faut à la baisse autoritaire des prix et nous veillerons tout particulièrement sur les intermédiaires et sur les circuits de distribution. De la même manière nous sommes obligés, en matière de salaire, d'essayer d'établir un certain rythme raisonnable, non pas pour supprimer l'augmentation du pouvoir d'achat, mais pour la ramener dans les limites qui sont d'ailleurs celles qu'a prévu[es] le Plan.

Question – *Le Plan, c'est devenu un peu la Bible du Gouvernement ?*

Réponse – Ce n'est peut-être pas la Bible, c'est notre charte. D'abord le Plan a été élaboré à la suite de longues études avec le concours de toutes les catégories sociales. Il a été approuvé par tous, il est devenu une loi et c'est un devoir pour le Gouvernement, c'est un devoir pour tout le monde en France, de travailler à sa réalisation et surtout de ne pas l'entraver.

Et puis, pour en revenir aux remèdes, il faut également s'attaquer à des causes plus profondes du mal. Je l'admets très bien. Nous avons d'ailleurs pris quelques premières mesures dans ce domaine, dans les questions du crédit par exemple où vous savez que nous avons récemment imposé des limitations nouvelles à l'activité et à la liberté des banques.

Nous avons, en ce qui concerne le crédit, obligé à ce que les disponibilités soient consacrées par priorité aux investissements à long terme. Pourquoi des investissements à long terme ? Parce que ces investissements à long terme sont ceux qui permettent l'augmentation de la production et qui créent des emplois pour les jeunes générations. Je veux vous dire que nous n'en sommes qu'au début et que, à court terme, bien d'autres mesures interviendront, car il importe que le gouvernement s'attaque aux racines du mal, mais il importe aussi à un gouvernement qui se veut soucieux de justice sociale de ne pas prêcher la patience uniquement aux salariés.

Question – *Peut-être faudrait-il descendre un peu des hauteurs de l'abstrait pour plonger dans le concret. Et je voudrais que nous parlions en particulier de la grève des mineurs, qui est à la « une » des journaux. Quelle est l'attitude de votre Gouvernement en face des revendications des mineurs, revendications dont il me semble bien que les parlementaires, même ceux de la majorité, ne méconnaissent pas la légitimité.*

Réponse – Eh bien, voyez-vous, c'est dans le cadre de cette perspective générale d'un rythme raisonnable d'augmentation des salaires que le Gouvernement a été contraint de ne pas accepter la totalité des revendications salariales des mineurs.

À vrai dire, et précisément parce qu'il s'agissait des mineurs, on ne peut pas prétendre que le rythme raisonnable auquel nous nous sommes arrêtés soit négligeable. Depuis que je suis au gouvernement, les salaires dans les mines ont été augmenté de 2,25% le 1^{er} septembre dernier, de 3,02% à compter du 1^{er} janvier et vont l'être encore de 2% le 1^{er} avril. Je m'excuse de tous ces chiffres qui ont l'air sordides. Mais, enfin, cela fait tout de même plus de 7,1% d'augmentation en huit mois. Ce n'est pas négligeable, je le répète et, j'ajoute que c'est un rythme que nous même ne pourrions pas étendre à l'ensemble de l'économie sans courir très vite à la catastrophe.

Et puis, il y a plus important encore. Au cours de ces discussions nous avons admis que le salaire des mineurs avait, au cours de ces dernières années, pris un certain retard par rapport aux autres entreprises nationalisées et nous avons donc prévu une revalorisation salariale de la profession minière. Et, à ce titre, nous avons prévu une première étape de 2% pour l'année en cours. Je voudrais dire qu'en pareille matière, l'acceptation du principe est au moins aussi importante que le montant de cette première étape. D'autre part, enfin, nous avons dit aux

mineurs qu'avant même que l'année charbonnière – qui vous le savez commence au 1^{er} avril – ait atteint sa moitié, c'est-à-dire dès le mois de septembre, nous serions prêts, en fonction de la conjoncture, à revoir avec eux le niveau de leurs salaires et les augmentations qui pourraient leur être accordées. Je crois vraiment que cet ensemble de décisions et de promesses méritait mieux qu'un rejet pur et simple.

Question – *N'est-ce pas la forme sous laquelle ces propositions ont été faites qui a « braqué » les mineurs ?*

Réponse – Oui, je sais, il y a eu des malentendus, et je le regrette. Il y a un point sur lequel je voudrais m'expliquer très clairement. C'est celui de la réquisition. La réquisition, contrairement à ce qu'on a dit, n'était nullement une façon de nier le droit de grève. Le droit de grève est d'ailleurs dans la loi, le Gouvernement le reconnaît, et au surplus, il l'a montré, puisque pendant quarante-huit heures, il a laissé la grève des mineurs se dérouler sans intervenir le moins du monde. La réquisition, elle, n'est pas non plus dirigée spécialement contre les mineurs.

D'ailleurs, en bien d'autres circonstances, l'État a été amené à y recourir pour d'autres professions. Il est vrai qu'en général, on se borne en pareil cas à requérir des catégories peu nombreuses de spécialistes qui sont indispensables pour assurer la continuité d'un service essentiel, mais, justement, dans le cas des mineurs, c'était de toute la profession minière que le pays avait besoin. C'est pour cela que la réquisition ne pouvait être que collective.

Les décisions de cet ordre ne se prennent pas de gaîté de cœur. Nous nous trouvions dans des circonstances exceptionnelles au lendemain d'un hiver particulièrement long et rigoureux, avec deux mois de gel ininterrompu, des stocks de charbon inexistant. Le grève illimitée, cela voulait dire, ce cela veut dire un arrêt progressif de l'activité économique du pays. Cela veut dire des restrictions de gaz et d'électricité, des fermetures d'usines, des difficultés de chauffage pour les foyers domestiques, les bureaux, les écoles, les hôpitaux.

Comment voulez-vous que le Gouvernement accepte dans réagir aucunement cette perspective avec toutes les souffrances qu'elle entraînera, sans parler de la diminution de notre production nationale qui entraînera à son tour et fatalement une diminution du niveau de vie de tous les Français en 1963.

Le Gouvernement ne pouvait pas assumer cette responsabilité. Il avait le devoir de le refuser et de le marquer, et je crois qu'il est de l'intérêt des mineurs de ne pas endosser, eux non plus, cette responsabilité, et de ne pas refuser leur concours à la nation au moment précisément où celle-ci en a besoin. S'ils reprennent le chemin de la mine, ils n'abandonneront pour autant rien de leurs revendications et rien, encore moins, de leur dignité.

Ils ont suffisamment montré leur mécontentement unanime pour que le Gouvernement ne voit dans la reprise du travail aucun signe de faiblesse, aucune capitulation, mais la simple reconnaissance de leur solidarité avec la collectivité nationale. Alors tout deviendrait, je crois, plus facile, et, en tout cas, le malentendu dont j'ai parlé pourrait être dissipé.

Puisque nous en sommes venus à ce grave sujet, je voudrais vous dire ceci. Je comprends parfaitement les préoccupations des mineurs. Je comprends parfaitement le bien-fondé de certaines de leurs revendications salariales et la preuve, je l'ai dit, c'est que nous avons accepté le principe d'une revalorisation de cette profession. Je comprends qu'ils jugent avoir le droit de se faire entendre des pouvoirs publics, mais ce n'est pas à moi que l'on reprochera de fermer sa porte.

J'étais en train précisément, dans ces dernières semaines, d'avoir, avec les représentations syndicales de tous les travailleurs, des entretiens dont j'ose dire qu'ils étaient confiants et constructifs. Nous savons aussi, nous savons la légitime fierté qu'ont les mineurs de leur métier, l'un des plus anciens, des plus méritants, l'un des plus utiles à la collectivité. Et nous savons du même coup les soucis que leur crée l'évolution technique au moment où le charbon recule devant d'autres sources d'énergie.

Il se trouve que parmi les confédérations syndicales que j'ai reçues ces derniers temps, figuraient dans une des délégations un ingénieur des Houillères et un agent de maîtrise.

Je leur ai dit que le Gouvernement convenait qu'il y avait un problème et qu'il était prêt à étudier, avec bien entendu la collaboration de toutes les organisations représentatives des mines, le problème que pose l'avenir du charbon et l'avenir de la profession minière.

Qu'est-ce que cela veut dire dans ma pensée ? Cela veut dire, aussi bien une politique de l'énergie dans laquelle il y a lieu de réserver une grande place au charbon, cela veut dire une politique de l'emploi, de l'orientation professionnelle des enfants des mineurs, cela veut dire un plan à long terme pour les charbonnages et des garanties durables pour tous les travailleurs de la mine. Sur tous ces points, comme sur celui de la revalorisation de la profession, les intentions du Gouvernement sont claires.

Notre bonne foi est totale, et je m'en porte garant personnellement, mais comprenez que le Gouvernement ne peut pas transiger avec l'obligation qu'il a de faire passer à certains moments l'intérêt national au-dessus de tout. Et je crois d'ailleurs que, dans les circonstances actuelles, c'est l'intérêt et le devoir des mineurs de ne pas se dérober à des obligations qui, à mes yeux, sont moins légales que morales et qui consistent à assurer le ravitaillement de la nation en combustible. Je ne puis croire quant à moi que l'appel à la sagesse ne finisse par se faire entendre, lorsque de cette sagesse dépendent pour bonne part la vie et la prospérité de notre pays.

Remise de la médaille d'or de l'American Legion (3 avril 1963)

Mots-clés : États-Unis

L'American Legion est une association de défense des anciens combattants, fondée en 1919 par les vétérans américains revenant du front européen.

Monsieur le Commandeur,

Il n'est pas de distinction qui puisse m'honorer et me toucher plus que cette médaille d'or de l'American Legion que vous venez de me décerner.

C'est un spectacle à la fois singulier et émouvant que celui des rapports de nos deux pays. À travers les vicissitudes de l'histoire et les bouleversements qu'a connus l'équilibre du monde, la nation américaine et la nation française non seulement ne se sont jamais opposées mais se sont toujours trouvées unies sur les champs de bataille. Ce fut vrai dès l'origine puisque nos ancêtres fournirent à votre lutte pour l'indépendance une aide que vous avez si noblement rappelée. Mais quel Français oubliera jamais l'arrivée, durant la Première guerre mondiale, des soldats américains venant nous apporter un concours qui fit pencher définitivement la balance ? Quel Français oubliera jamais la part prépondérante prise par l'armée des États-Unis dans la libération de l'Europe, et d'abord de la France lors du dernier conflit ?

Une telle continuité n'est pas l'effet du hasard ni de la volonté des dirigeants. Elle répond à la communauté d'aspiration et d'idéal de deux peuples.

De cette fraternité, l'American Legion est non seulement le témoin, mais le symbole. La France ne s'y trompe pas, qui lui porte une affection particulière. Et c'est toujours avec émotion que nous voyons revenir sur notre terre pour célébrer les grandes dates de nos luttes communes et nous rappeler la nécessité d'une union que se perpétue dans l'Alliance au sein de laquelle nous sommes aujourd'hui encore ensemble indissolublement pour la défense de la liberté.

C'est avec gratitude que je reçois la médaille que vous avez voulu, à travers ma personne, décerner au chef du Gouvernement de la République, et du fond du cœur je vous en remercie.

Discours devant le Conseil des ministres de l'OTASE (8 avril 1963)

Mots-clés : *Asie – Indochine*

Discours de Georges Pompidou devant le Conseil des ministres de l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est au Palais de l'OTAN Porte Dauphine. L'OTASE, inspirée par l'OTAN, a été créée en septembre 1954 entre trois pays occidentaux (États-Unis, France, Royaume-Uni) et cinq pays d'Asie du sud-est (Pakistan, Philippines, Thaïlande, Australie et Nouvelle-Zélande). La France en est membre jusqu'au printemps 1965. Pote Sarasin, ancien Premier ministre thaïlandais, est secrétaire général de l'OTASE depuis la création de cette fonction en 1957.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Excellences,
Messieurs,

C'est bien volontiers que j'ai accepté votre invitation à m'associer à l'ouverture de la 8^e session du Conseil des ministres de l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est. En vous remerciant très sincèrement, j'ai l'honneur, au nom du Gouvernement français, d'adresser à tous les participants à cette conférence, les vœux les plus cordiaux de bienvenue à Paris et des souhaits très sincères pour le succès des travaux qui commencent aujourd'hui.

C'est la première fois que mon pays a le privilège d'être l'hôte de votre organisation. Nous nous en félicitons naturellement. Nous pensons aussi qu'il est utile que, continuant la pratique, inaugurée il y a quelques années à Washington, de tenir de temps à autre votre réunion ministérielle dans un des pays membre de l'Alliance dont le territoire est situé en dehors de la zone du traité, vous puissiez constater par vous-mêmes que ces pays s'intéressent à votre organisation, que celle-ci est soutenue par leurs opinions publiques, et qu'ils sont soucieux d'apporter pleinement leur contribution à la solution des problèmes qui se posent dans l'Asie du Sud-Est.

Ces problèmes ont bien entendu d'abord, comme partout dans le monde, la paix et le développement.

Nul pays sans doute ne le sait mieux que la France, qui a eu longtemps des responsabilités directes dans la région, et qui a, naguère, dû consentir les sacrifices les plus lourds pour chercher, en luttant contre le totalitarisme et la subversion, à préserver dans les trois pays de l'Indochine, les conditions de l'accès de trois nations à l'indépendance et à la liberté.

Chacun sait que ce problème n'a été que partiellement résolu. Le processus de la subversion n'a pas été arrêté et il contribue à poser des questions redoutables. Vos experts militaires les ont déjà étudiées et vous aurez sans doute à en discuter aussi lorsque vous examinerez les conditions générales de la sécurité dans le Sud-Est asiatique.

Les problèmes économiques, c'est-à-dire le besoin d'un développement qui permette d'améliorer à la fois la position des pays intéressés et les conditions de vie de leur population, constitueront normalement la seconde partie de votre examen. Je souhaite que la consolidation des liens qui unissent nos pays et le sentiment de notre solidarité réciproque, facilitent la recherche des solutions indispensables si l'on veut, sur ce terrain aussi, lutter contre les menaces de subversion et ainsi contribuer au maintien de la paix.

L'Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est unit pour une tâche déterminée, dont je viens de chercher à définir les lignes essentielles, des pays répartis sur quatre continents, extraordinairement différents les uns des autres, non seulement par leur situation géographique, mais par l'importance de leurs ressources, économiques et militaire, par leur population, leur histoire, leurs traditions. Elle a cependant fait face aux tâches que ses fondateurs lui avaient assignées et nous apparaît aujourd'hui comme une institution solide. Sans doute cela est-il dû au fait que l'esprit qui anime des nations si diverses et si inégales, de même que l'esprit qui anime leurs dirigeants, est le même. Je veux dire qu'il est fait d'abord de la volonté de défendre leur liberté.

Je tiens, en terminant, à exprimer à votre distingué secrétaire général mes sentiments d'estime et de considération. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de faire son éloge, mais je veux que M. Pote-Sarrazin [Pote Sarasin] sache l'appréciation qu'a le Gouvernement français de la manière dont il assure ses hautes et difficiles fonctions.

Je tiens d'autre part à vous assurer, messieurs les Ministres, du plein concours des autorités de mon pays et de l'intérêt personnel que je prends à la réussite de notre œuvre commune. Je vous exprime, en mon nom et au nom du gouvernement de la République française, mes vœux pour votre séjour à Paris et pour l'heureux déroulement de vos travaux.

Intervention devant l'Assemblée nationale (14 mai 1963)

Mots-clés : Agriculture – Autoroutes – Budget – Chômage – Commerce extérieur français – Conseil économique et social – Consommation – Construction – Croissance – Défense nationale – Dette/Déficit budgétaire – Dialogue social/concertation – Distribution/commerce – Éducation nationale – Enseignement technique – États-Unis – Fiscalité – Force de frappe – Formation professionnelle – Immobilier – Inflation – Lait – Mineurs – Niveau de vie – Nucléaire – Plan – Populations défavorisées – Recherche scientifique – Retraites – SMIG/SMIC – Syndicats – Transports

Du 7 au 14 mai 1963, l'Assemblée nationale « entame une discussion sans vote sur l'ensemble de la politique économique et financière du gouvernement » (L'Année politique 1963, p. 42). C'est dans ce contexte que Georges Pompidou prend la parole pour défendre les positions du gouvernement.

M. Georges Pompidou, Premier ministre – Mesdames, messieurs, en montant à la tribune à ce moment du débat, je tiens à m'excuser auprès des orateurs qui n'ont pu encore développer leur intervention. Il va de soi que je serai au banc du Gouvernement jusqu'à la fin de la discussion et que je répondrai aux questions qui me seront posées. Mais l'abondance des critiques et des préoccupations déjà manifestées me contraint à un exposé qui risque d'être un peu long et j'ai craint de lasser la patience de l'Assemblée en le rejetant dans la soirée.

De nombreux orateurs, parmi ceux qui ont bien voulu indiquer au Gouvernement qu'ils approuvaient avec plus ou moins d'enthousiasme, voire avec réticence sa politique, ont exprimé des préoccupations et posé des questions auxquelles je m'efforcerai de répondre en développant tout à l'heure les principes, les objectifs et les méthodes de notre politique. Mais, auparavant, je m'adresserai à d'autres orateurs qui ont mis moins de nuances dans leurs propos et qui, ne faisant pas le détail, sont montés à cette tribune pour prononcer des réquisitoires sous lesquels je me suis senti quelquefois accablé.

Il s'y est joint toutefois une impression de déception car, enfin, dans aucune de ces interventions, je n'ai entendu l'exposé d'une politique de rechange ou d'une solution de remplacement : je n'y ai même pas entendu de suggestions, si ce n'est pour réclamer d'innombrables dépenses, qui exigeraient, monsieur Cassagne, le sacrifice d'une douzaine de forces de dissuasion. (*Rires sur les bancs de l'UNR-UDT – Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Cassagne – Certainement moins !

M. le Premier ministre – À cette déception s'est même ajouté quelque étonnement quand j'ai entendu certains orateurs, notamment ceux du groupe socialiste, fonder leur opposition et leurs critiques sur le fait que nous serions vraiment descendus très bas puisque nous ne pourrions pas faire mieux qu'eux. « Vous faites comme nous – nous ont-ils dit – vous voyez bien : vous faites de l'inflation, comme nous ! (*Rires sur les mêmes bancs.*) ; vous avez des difficultés de trésorerie, comme nous ! (*Nouveaux rires.*) ; vous empruntez, comme nous ! Votre

commerce extérieur va bien mal, comme de notre temps ! ». Si vraiment là est le comble de l'indignité économique, j'en suis malgré tout étonné. (*Applaudissements et rires sur les bancs de l'UNR-UDT et des républicains indépendants.*) Puisque, messieurs, vous vous êtes placés sur ce terrain – le vôtre – je m'y placerai aussi ; et, puisque vous le souhaitez, je reprendrai votre argumentation et cette comparaison que vous avez tout à tour développée à la tribune.

« Vous êtes, nous a-t-on dit, en pleine inflation ». Quand c'est le président du groupe socialiste qui vous dit cela, on est inquiet. (*Rires.*) Il risque de s'y connaître. (*Nouveaux rires.*)

M. René Cassagne – Il est facile de faire de l'esprit !

M. le Premier ministre – Mais à vrai dire je me suis tout de même senti quelque peu rassuré, ayant eu la chance d'être vacciné grâce à l'excellent exposé du ministre des Finances et des Affaires économiques qui avait auparavant défini avec précision à la fois les risques et cependant la solidité de notre situation actuelle.

Il n'a nullement dissimulé les risques et je conviens avec lui qu'il faut être vigilant. Mais de là à dire que l'inflation a atteint le niveau qu'on nous a dépeint, il y a loin.

Je ne reprendrai pas l'analyse comparée des causes et des effets, pour déterminer si les causes sont des effets ou si les effets sont des causes. Beaucoup d'esprits éminents ont été cités par des orateurs qui ne présentaient pas toujours les mêmes aspects de leurs théories ou qui n'en tiraient pas les mêmes conclusions. Je me bornerai à dire qu'en fin de compte l'inflation, lorsqu'elle atteint un certain niveau, aboutit essentiellement à compromettre la monnaie, à faire que la valeur légale de celle-ci, n'étant plus reconnue par personne, et notamment par l'étranger, un certain nombre de phénomènes se produisent dont le premier est évidemment l'effondrement du commerce extérieur.

« Or, nous dit-on, justement votre commerce extérieur va très mal ; vous en étiez très satisfait et voici que depuis six mois il est constamment en déficit. » Il y a du vrai dans cette affirmation et je ne prétends point que notre commerce extérieur soit depuis six mois ce qu'il a toujours été. Mais je souhaiterais que vous procédiez à une analyse exacte des conditions de cette baisse ou de ce que vous appelez ainsi.

D'une part, je constate que nos exportations sont en hausse constante. Par rapport à 1958 elles atteignent le coefficient 1,85 ou 1,86 et d'une année à l'autre elles continuent à progresser très favorablement. D'autre part, s'il est vrai que nos importations sont elles-mêmes en hausse – et à ce point de vue le mois de mars a battu tous les records – précisément, cette hausse des importations traduit à l'évidence le développement de notre production et ses besoins en matières premières ainsi que le développement de notre consommation, c'est-à-dire l'élévation des moyens de paiement qui, dans certains domaines, peut être fâcheuse mais qui, en fin de compte, correspond à une élévation du niveau de vie.

Par conséquent, la situation de notre commerce extérieur prouve que le niveau de vie des Français s'élève et malgré certains dangers, il est rassurant de constater que nos exportations s'effectuent sans difficulté et qu'elles progressent. Au surplus, pour bien apprécier le déficit de la balance commerciale, il faut se rappeler que nous ne calculons pas de la même manière les importations et les exportations et qu'une couverture de l'ordre de 92% représente en réalité

une couverture totale. Mais il n'y a pas que la balance commerciale à considérer. En dehors d'elle il y a tout ce que l'on appelle les exportations invisibles, les rentrées invisibles dont il faut constater qu'elles se manifestent clairement dans les statistiques et qui font que depuis six mois, malgré le déficit de la balance commerciale, notre balance des paiements a constamment été bénéficiaire, en moyenne de plus de cent millions de dollars par mois.

Alors nous en sommes arrivés à une situation où, après avoir remboursé plus de deux milliards de dollars en grande partie par anticipation, nous avons encore plus de quatre milliards de dollars en réserves. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Je sais que l'on va ironiser et me dire...

Plusieurs voix sur les bancs du groupe socialiste – Les caisses sont pleines !

M. le Premier ministre – ... les caisses sont pleines, je vous attendais-là, messieurs.

Mais qu'est-ce que les caisses de l'État ? N'est-il pas bon pour une fois de le dire avec précision de façon que chacun sache ce qu'il doit espérer de ces caisses et ce qu'il doit en craindre ? Il y a d'abord une première caisse qui est la trésorerie. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Vous seriez bien aimables, messieurs, de me laisser poursuivre. Je vous ai écoutés tout à l'heure, et j'étais presque le seul, mieux même que les membres de votre parti ! (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Je disais donc qu'il y a une première caisse qui est la trésorerie. Les besoins quotidiens du Trésor sont extrêmement importants, ne vous y trompez pas.

La machine tourne, l'expansion existe, le rythme économique de la France a beaucoup changé depuis que vous ne la dirigez plus. (*Sourires.*)

C'est ainsi qu'il nous a fallu trouver, en 1962, quelque 11 milliards de nos francs actuels, uniquement pour couvrir les besoins de la trésorerie.

Pour trouver tous les ans des ressources de cet ordre, croyez-moi, il y faut la confiance. Nous l'avons, mais elle partirait vite.

En tout cas, nous travaillons non seulement pour nous mais pour nos successeurs éventuels. C'est une des raisons pour lesquelles nous pensons que le moment est venu d'essayer de consolider la dette de l'État, de transformer les bons du Trésor en emprunt à moyen ou à long terme. Notre politique d'emprunts n'est pas inspirée par le besoin – sans quoi nous aurions demandé bien davantage – mais elle est une politique de consolidation que nous renouvellerons régulièrement. Il y a une deuxième caisse qui est le budget.

Je vous préviens aussi – bien que dans ce domaine vos souvenirs doivent vous rappeler des faits analogues – que la situation du budget n'est nullement ce qu'elle était au temps de M. Chéron. Les conceptions économiques ont considérablement changé.

En ce temps-là, quand on avait des plus-values fiscales, on les mettait dans les tiroirs et c'est alors que les candidats à la succession disaient : « Les caisses sont pleines » et espéraient. Mais cette fois il ne faudrait pas trop espérer, car pour préparer l'expansion, pour la maintenir, l'économie moderne a conçu qu'il devait y avoir, non plus des réserves que l'on encaisse, mais au contraire un certain déficit que l'on conserve comme aliment de l'expansion. Ce déficit, c'est l'impasse que nous maintenons à un certain niveau, mais qui a besoin d'être défendu et éventuellement rajusté dès lors qu'on se trouve en présence de dépenses exceptionnelles.

Car, pour maintenir l'impasse, il faut une vigilance continuelle. Toutes les augmentations de dépenses sont importantes. Nous n'avons pas, paraît-il, augmenté les traitements de la fonction publique, mais savez-vous que 1% d'augmentation des traitements coûte 30 milliards d'anciens francs ? Il ne faut donc pas aller loin pour augmenter l'impasse. Par conséquent, le maintien de cette impasse à ce niveau est un travail de tous les jours.

Il y a une troisième caisse, qui est celle des finances extérieures, celle de nos réserves de devises. Mais ces réserves de devises n'appartiennent pas au budget, elles n'appartiennent pas à l'État. Il ne peut pas être question de les distribuer. Elles sont ce que nous devons posséder pour garantir la couverture de notre monnaie et de nos importations.

Or, là encore, et bien que la situation de nos finances extérieures soit particulièrement brillante, il faut bien le reconnaître, il ne faut pas s'illusionner et il faut se rendre compte que la situation pourrait se dégrader extrêmement vite car le commerce extérieur, je le rappelais tout à l'heure, s'est développé considérablement depuis cinq ans. La France ne vit plus au même rythme, les échanges se sont considérablement accrus. Que brusquement nos exportations deviennent impossibles parce que le franc n'est plus accepté comme monnaie de paiement ; que brusquement nous soyons obligés de puiser dans nos réserves pour financer des exportations qui ont presque doublé en quantité depuis cinq ans et vous verriez alors que 4 milliards de dollars, surtout si l'on excepte l'encaisse or de la Banque de France qui est intouchable. surtout si l'on enlève la quantité d'ailleurs faible d'argent flottant qui peut s'y trouver, cela représente six à sept mois de couverture de nos exportations au rythme actuel.

Par conséquent, et quelle que soit la situation de ces finances extérieures, là aussi nous sommes tenus à la vigilance et là aussi il faut limiter les convoitises.

En tout cas je souhaite que l'on veuille bien nous épargner sur le commerce extérieur les critiques que j'ai entendues et qu'on se rappelle l'époque où l'on n'avait que quelques millions de dollars d'avance devant soi et où le directeur des Finances extérieures pouvait se demander chaque soir s'il bouclerait. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT*) Quoi qu'il en soit, toujours selon le raisonnement de l'opposition, on nous dit que nous sommes en inflation et on dit quelle en est la cause : c'est que l'État dépense trop parce qu'il sacrifie les dépenses productives aux dépenses improductives.

La formule est un peu insidieuse car on essaie ainsi de faire croire à la fois que nous dépensons trop et qu'il faudrait dépenser davantage sous forme, bien entendu, de dépenses productives. Néanmoins, je l'accepte comme telle.

Prenons donc l'une de ces dépenses productives, dont on a le plus souvent parlé et dont beaucoup d'orateurs, de la majorité comme de l'opposition, nous ont entretenu à juste titre. Il s'agit du problème du logement, de celui de la construction.

Les objectifs tels que les a fixés le plan sont la réalisation, en fin de plan, de 350 000 logements par an. Nous avons, l'an dernier, décidé que nous tâcherions d'atteindre ce rythme de 350 000 dès 1963, mais il va de soi que les logements mis en chantier maintenant ne seront pas terminés cette année. Néanmoins, nous avons, en 1962, terminé 309 000 logements. C'est insuffisant, je suis prêt à le reconnaître ; en 1958 on en avait terminé 292 000.

Néanmoins, je reconnais volontiers que ce n'est pas à ce rythme que nous satisferons les besoins.

Nous espérons – et je l'ai demandé aux services du Plan terminer 320 000 à 330 000 logements en 1963.

Nous avons d'ailleurs accordé en 1962 415 000 permis de construire. Nous avons augmenté les crédits pour 1963 et débloqué, dès l'automne 1962, un certain nombre de crédits qui n'auraient dû l'être qu'en 1963 pour hâter les constructions. Nous avons enfin la perspective d'inscrire une nouvelle augmentation de crédits dans une prochaine loi de finances rectificative. Mais je suis prêt à reconnaître, avec la plus entière bonne foi, que nous avons encore beaucoup de progrès à réaliser en matière de construction. C'est vrai, en particulier, dans le secteur HLM où nous n'avons terminé que 89 000 logements l'an dernier contre 87 000 en 1958, progression manifestement insuffisante.

En 1962, nous en avons mis en chantier 122 000. Mais il est vrai que nous rencontrons des difficultés. Parmi les réformes qu'il y a lieu d'accomplir figurent, à coup sûr, la nécessité de simplifier et de décentraliser les procédures, la nécessité de promouvoir l'accession à la propriété et enfin – sur ce point je me range à l'avis des orateurs qui en ont parlé – la nécessité de se préoccuper du problème des terrains.

En dehors des complications administratives pour lesquelles nous sommes en train de promouvoir des assouplissements nombreux, il est certain que le grand obstacle à la construction est le manque de terrains, particulièrement dans la région parisienne et autour des grandes villes. Il est certain aussi qu'il y a là non seulement une déficience pour notre construction mais une véritable plaie sociale et morale à cause de la spéculation qui s'instaure sur ces terrains. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Mais je dois dire que la question n'est pas facile. La preuve, c'est que j'ai réuni depuis plusieurs mois à Matignon – sans en faire pour autant publicité – un groupe de travail qui, avec le concours de tous les ministères, et notamment du ministère de la Construction et du ministère des Finances, étudie ce sujet. À l'heure actuelle, je ne suis pas encore en mesure de dire que j'apporterai demain des solutions. Tout ce que je puis affirmer, c'est ce que j'espère faire des propositions avant la fin de cette législature (*Mouvements divers*), je veux dire de cette session.

Vous serez encore là ! Ne faites pas de pronostics.

Deuxième dépense productive : les autoroutes, nous a-t-on dit. C'est exact. La construction d'autoroutes constitue une dépense utile, une dépense nécessaire et la faiblesse de notre réseau est criante. Sur ce point, en vérité, je n'ai aucun remerciement à adresser ni aucune gratitude à avoir vis-à-vis de mes prédécesseurs. M. Cassagne me reprochait tout à l'heure, je crois, d'être quelque peu sévère et sarcastique à leur égard. Pour le réseau d'autoroutes, il me serait difficile de les remercier. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Cassagne – Vous oubliez les destructions de la guerre !

M. le Premier ministre – Je n'ai pas oublié les destructions. Vous nous avez dit que la reconstruction de la France avait été réalisée en dix ans. Dix ans après 1944, c'est-à-dire à partir de 1954, au cours des trois dernières années de la IV^e République, vous avez mis en chantier chaque année 30 kilomètres d'autoroutes ! (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le résultat, c'est que nous avons trouvé 92 kilomètres d'autoroutes terminés et 90 mis en chantier.

Depuis, nous en avons mis en service 108. Mais reconnaissons que, sur ce chiffre, 90 avaient été mis en chantier par d'autres que nous.

Nous avons mis en chantier 545 kilomètres d'autoroutes alors que le Plan ne prévoyait, en quatre ans, que 396 kilomètres et non pas 800 comme l'a dit M. Gaston Defferre.

Sur ce point, d'ailleurs, le Plan n'avait pas vu assez grand. Nous avons modifié sa cadence et décidé de la porter à 175 kilomètres par an.

Ainsi, depuis 1962, nous mettons en chantier 175 kilomètres d'autoroutes par an. Ce chiffre n'est sûrement pas encore suffisant pour les besoins de la circulation car on ne peut pas satisfaire tous les besoins, mais si la situation économique nous permet de trouver des moyens de financement, nous étudierons une augmentation de ce programme, l'objectif souhaitable étant de 250 kilomètres par an. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT*)

M. Diomède Catroux – Très bien !

M. le Premier ministre – J'en arrive à une autre dépense non moins productive, non moins essentielle, la plus essentielle de toutes peut-être, je veux parler de celle qui concerne l'éducation nationale et la recherche scientifique.

À ce propos, nous avons entendu beaucoup de critiques. C'est une œuvre d'une grande ampleur et d'une grande importance. J'y attache personnellement une telle importance que nous ouvrirons un débat particulier devant l'Assemblée nationale, au cours de cette session, sur les problèmes de l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT*)

Aujourd'hui, par conséquent, je me bornerai à citer quelques chiffres, auxquels je tiens beaucoup. Pourquoi ? Parce que les critiques qui ont été formulées ici me paraissent plus qu'excessives, véritablement injustes et que, répandues par le pays, elles finissent par influencer même certains de nos étudiants ou de nos universitaires qui, étant également sensibles à ce penchant des Français, qui consiste à croire que leur catégorie est toujours sacrifiée...

Une voix socialiste – Ils sont 3 000 dans un amphithéâtre !

M. le Premier ministre – ... finiraient par s'imaginer que l'Université n'a jamais été aussi maltraitée que par la V^e République.

Un député socialiste – C'est bien vrai !

M. le Premier ministre – Voici, messieurs, quelques chiffres sur lesquels je vous serais obligé de bien vouloir réfléchir. En ce qui concerne la recherche scientifique, nous avons en valeur absolue multiplié par quatre les crédits de 1958, et proportionnellement au budget – ce qui est probablement plus important, car, après tout, il y a eu l'expansion et même la dévaluation de 1958 – nous avons triplé la proportion des crédits affectés à la recherche scientifique.

Nous ferons mieux dans le budget de 1964.

En ce qui concerne l'éducation nationale proprement dite – et mises à part les dépenses culturelles qui en ont été séparées en un budget spécial – en 1958, les dépenses représentaient non pas en valeur absolue mais relativement à l'ensemble du budget, un pourcentage de 9,9%. En 1959 elles représentaient 11,8% – il s'était passé quelque chose dans l'intervalle. Le pourcentage passait à 12,4 en 1960, à 12,6 en 1961, à 13 en 1962 et en 1963 – c'est mon premier budget – il atteint 14,45. (*Applaudissement sur les bancs de l'UNR-UDT*)

Cette proportion, je l'espère, pourra être accrue en 1964. Cet effort est valable, non seulement par son importance, mais aussi par sa progressivité et sa permanence ; il prouve que depuis notre arrivée au pouvoir les gouvernements de la V^e République n'ont cessé de mettre l'éducation nationale au premier plan de leurs soucis et ont constamment accentué leur action en sa faveur. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT*)

Voilà quelques-unes de ces dépenses productives que nous sommes censés avoir sacrifiées à la force de dissuasion. J'avoue qu'il est des moments où, bien que croyant profondément à la gravité du sujet, j'aurais tendance à considérer que vous l'assimilez au « poumon » de la comédie de Molière ou à une tarte à la crème ! Tout s'explique maintenant par la force de dissuasion. (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*) Je dirai d'abord quelques mots du fond. Je pensais d'ailleurs que le sujet était presque épuisé étant donné l'ampleur du débat qui s'était instauré en juin et juillet derniers dans cet hémicycle et où nous nous étions très largement expliqués. Nous n'avions pas alors l'honneur d'avoir M. Gaston Defferre parmi nous, mais nous avons déjà M. Cassagne qui doit s'en souvenir puisqu'il disait aux députés de la majorité qui m'applaudissaient : « Dépêchez-vous ! Vous ne reviendrez plus ! » (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT*)

M. René Cassagne – Je connaissais bien mon département : trois UNR sont restés sur le carreau.

M. le Premier ministre – Je me réjouis, d'ailleurs, que M. Cassagne ait bien prédit en ce qui le concerne, car c'est un homme dont le contact est extrêmement sympathique. (*Sourires.*)

M. René Cassagne – Que c'est beau !

M. le Premier ministre – Nous nous sommes donc largement expliqué. En particulier, monsieur Defferre, je me suis expliqué, avec la discrétion qui convient quand il s'agit des décisions secrètes des gouvernements, sur les responsabilités – ou les mérites, comme vous préférerez – en matière de force de frappe. Vous me permettrez de vous envoyer un exemplaire du discours que j'ai alors prononcé et qui, en tout cas, figure au *Journal officiel*.

Nous avons donc, à ce moment-là, largement évoqué ces questions et je crois que, depuis cette époque, il est pratiquement évident pour tous qu'il est nécessaire à la France d'avoir des armes atomiques pour sa protection.

M. Gaston Defferre – Ce n'est pas évident !

M. le Premier ministre – Le Premier ministre britannique l'a dit plusieurs fois et, au surplus, il justifie sa propre politique exactement par les arguments que le général de Gaulle développe en faveur de la sienne.

Quant au Gouvernement des États-Unis, s'il veut – comme il est bien naturel – fermer la porte du club atomique, pour éviter ce qu'on appelle « la dissémination des armes nucléaires », il cherche à nous détourner de notre propre armement en nous promettant en échange de nous défendre par ses armes atomiques. C'est bien la preuve qu'un armement atomique est nécessaire !

M. Waldeck Rochet – Mais non !

M. le Premier ministre – Du moins tant que subsistera la menace soviétique ! (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et des républicains indépendants. – Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président – Je vous prie d'écouter M. le Premier ministre qui a si calmement entendu les interventions précédentes.

M. le Premier ministre – Je suis convaincu que « ni les paysans, ni les ouvriers, ni les intellectuels de ce pays ne pardonneraient à ce Gouvernement si, pour satisfaire les besoins de l'individu, il sacrifiait la défense du pays ». (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des républicains indépendants.*)

Les députés du groupe communiste ne m'applaudissent pas. Je m'en étonne : c'est une citation de M. Khrouchtchev. (*Rires et vifs applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des républicains indépendants. – Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président – L'incident est clos. (*Nouveaux rires.*)

M. le Premier ministre – Je disais que je considère qu'un pays n'est protégé que par une force atomique. Qui ne voit qu'un pays, qu'un continent ne peuvent s'en remettre totalement à un autre du soin de sa propre défense ?

Outre le fait que nous deviendrions un État protégé, la doctrine de l'intervention échelonnée risquerait de nous condamner à mourir avant d'être défendus ! Qui ne voit que les forces multinationales ou multilatérales ne changent rien à la réalité profonde et naturelle, dans l'état actuel des forces, à savoir que la décision de l'emploi de l'arme atomique dans l'alliance est remise au Gouvernement des États-Unis ?

Il me suffit, d'ailleurs, de vous inviter à lire les nombreux articles parus jusque dans la presse américaine ces dernières semaines. Au demeurant, si notre force atomique ou notre future force de dissuasion était si inutile, en parlerait-on autant et déploierait-on tant d'efforts pour essayer de nous y faire renoncer ?

Ce n'est pas tout. Imaginons un instant que nous renoncions à nous constituer une force de dissuasion. Pourrions-nous, pour autant, nous désintéresser de l'industrie nucléaire ? Certes non, nous a-t-on répondu tout à l'heure.

Pourrions-nous refuser l'énergie atomique ? Aurait-on pu refuser l'électricité sous prétexte qu'il y avait des bougies, ou le pétrole sous prétexte qu'il y avait le charbon ? Renoncer à l'effort atomique, ce serait condamner la France à être dans dix ou quinze ans, vingt ans au plus, un pays sous-développé. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des républicains indépendants.*)

Ce serait, dans l'immédiat, condamner au chômage des dizaines de milliers d'ouvriers parmi les plus spécialisés, et des milliers de chercheurs et d'ingénieurs parmi les plus capables. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Or, si l'on convient que cet effort scientifique, technique et industriel, doit de toute manière être tenté, alors, on peut renoncer peut-être à la bombe, mais on ne trouvera là matière à aucune économie sérieuse. Vous ne pourrez même pas renoncer aux explosions qui sont nécessaires pour expérimenter la domestication de l'énergie nucléaire. Vous ne pourrez pas renoncer aux vecteurs, car vous aurez au moins autant besoin d'avions pour les forces conventionnelles que pour la force de dissuasion, et autant besoin de fusées, qu'il s'agisse de la recherche spatiale ou des transports de demain. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des républicains indépendants.*)

Que l'on dise clairement si l'on est partisan de tenir la France à l'écart du grand mouvement scientifique, technique, économique qui bouleverse le monde. Qu'on le dise, mais qu'on ne soutienne pas qu'on veut nous faire renoncer à des dépenses de prestige ruineuses. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Que cela soit cher, j'en conviens ! Mais j'affirme qu'à puissance égale l'arme atomique est la plus économique de toutes les armes modernes.

M. Jean-Paul Palewski – Parfaitement.

M. le Premier ministre – Si nous renoncions à notre arme atomique, à notre force de dissuasion, comme je suppose que nos censeurs ne nous conseilleraient pas de quitter l'Alliance atlantique, ni de résister aux demandes de nos alliés, nous serions contraints, en matière de divisions conventionnelles, à un effort qui nous coûterait au moins aussi cher et probablement plus cher que la force de dissuasion. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des républicains indépendants.*)

J'en vois la preuve, mesdames, messieurs, dans le budget militaire de la République fédérale allemande, qui n'est nullement atomique et qui, cette année, est plus élevé que le budget militaire français (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) La vérité, c'est que nous avons fait un énorme effort pour concilier ce que nous estimons vital pour l'avenir de ce pays, avec un effort d'économie et de compression en matière de dépenses militaires. La preuve en est, d'ailleurs – ainsi que le rappelait M. le président de la commission des Finances – dans le fait que la proportion des dépenses militaires dans notre budget, comme par rapport au produit national, est à l'heure actuelle inférieure à ce qu'elle était en 1958. J'entends bien ce que vous me direz : il y avait la guerre d'Algérie. C'est exact.

Mais tout d'abord, en ce qui concerne l'armée, les conséquences financières de la guerre d'Algérie sont loin d'être terminées. Il nous faut rapatrier les troupes, les réimplanter en métropole, leur donner des installations convenables.

D'autre part, où en sont les dépenses militaires actuelles des autres pays, lesquels n'ont pas connu de guerre d'Algérie ? Comparons-les à leur budget, à leur produit national brut.

M. René Sanson – Très bien !

M. le Premier ministre – Les États-Unis consacrent environ 12% de leur revenu national aux dépenses militaires, l'URSS environ 14% – je parle des chiffres réels – la Grande-Bretagne 9,6%, la France 8,4%. Par habitant, l'URSS dépense 150 dollars, les États-Unis 300 dollars, la Grande-Bretagne 108 dollars, l'Allemagne fédérale 100 dollars, la France 96 dollars.

Ces chiffres, que vous pouvez contrôler, démontrent qu'en tout état de cause nous avons ramené nos dépenses militaires à un niveau tel que le problème de la force de dissuasion est un problème d'option politique, mais non d'option financière. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*) Par conséquent, il n'est pas un problème d'option sociale, d'autant moins, ainsi que le marquait M. le président de la commission des Finances, que les dépenses concernant la force de dissuasion sont des dépenses d'investissement et d'équipement. Je souligne en effet que ces dépenses représentent environ 15% de l'ensemble du budget militaire, mais 30 à 35% du seul titre V relatif aux investissements. En tout cas, pour en revenir au raisonnement de l'opposition, cette inflation, qui s'expliquerait par les dépenses improductives de l'État, nous conduit à quel résultat ?

On nous a dépeint une situation catastrophique : toutes les catégories sociales seraient sacrifiées, et surtout les modestes, si j'en crois certains orateurs ; personne ne recevrait le moindre profit de l'expansion, toute le monde verrait son niveau de vie diminuer.

Je ne veux nullement ironiser et je reprendrai ce sujet lorsque j'énumérerai quelques mesures que nous pouvons envisager pour les catégories modestes de la population. Mais d'ores et déjà je tiens à citer quelques chiffres en réponse. De 1959 à 1962, l'indice des 250 articles a progressé de 18% ; l'indice des salaires – calculé par le ministère du Travail – a augmenté de 32,7%. Quant aux revenus annexes – assurances sociales, dépenses médicales et prestations familiales – l'augmentation en est de 45%. S'il est une catégorie de la population modeste entre toutes, c'est bien celle dont le salaire est lié au SMIG. Je ne veux pas faire état de l'élévation du SMIG, je me référerai seulement au nombre des travailleurs payés sur cette base. En 1958, 8% des travailleurs en bénéficiaient ; 8% par conséquent des salariés percevaient le minimum vital. Lors de l'augmentation que nous avons faite, à l'automne 1962, 3,7% seulement des salariés en ont profité. Autrement dit, nous approchons du moment où le SMIG aura perdu son sens et où nous pourrions voir enfin – ce ne sera pas trop tôt, je l'affirme – disparaître une catégorie de travailleurs qui ne tire de son travail que sa stricte subsistance. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et des républicains indépendants.*)

Il est vrai qu'on nous dit que production n'était pas consommation et que, sans doute, la production s'accroît – il est difficile de soutenir le contraire – mais que la consommation n'augmente pas et que, de plus, elle est très mal répartie. Là encore, je ne citerai que quelques chiffres.

Le chiffre d'affaires d'un très grand magasin populaire est passé, de 1958 à 1962, de l'indice 100 à l'indice 164. Ce qui est intéressant, c'est moins cette progression, pourtant sensible, que le fait que, parmi les articles vendus, la valeur de tous ceux qui sont relatifs aux loisirs, aux distractions, au superflu, a augmenté dans la plus grande proportion. Cela prouve au moins pour la clientèle de ce magasin que les besoins nécessaires sont satisfaits.

Voici quelques indices particuliers : articles de sport et de camping, 176 ; vêtements de sport, 235 ; articles de photo, 272 ; radio, télévision et disques, 333.

Voici, dans un autre domaine, un seul chiffre. Savez-vous combien de voitures de tourisme nouvelles ont été, je ne dis pas produites, mais vendues et immatriculées en France dans le seul premier trimestre de 1963 ? 276 000, ce qui équivaut à un rythme annuel de 1 100 000 voitures. À titre de comparaison, je rappelle que la production de l'URSS est de 200 000 voitures par an environ, soit cinq fois moins pour une population cinq fois plus nombreuse. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

En conclusion de ces comparaisons que je ne crois pas favorables à nos censeurs, et pour répondre aux demandes de nombreux orateurs, je dresserai un bilan sommaire de l'exécution du Plan.

On nous a dit à ce propos : votre plan n'est pas exécuté ; à la fin de 1963 il ne sera pas exécuté à 50%.

À ceux qui ont exprimé cette opinion, je rappellerai que le Plan est, par définition, un plan d'expansion. Il ne peut donc pas être question de le voir exécuté à 50% au bout de deux ans, à moins que l'on ne soit en avance.

En fait, à la fin de 1963, nous atteindrons, en matière d'investissements publics la proportion de 43,6%, ce qui correspond à peu près, selon le commissariat, au rythme moyen d'exécution.

En 1962, la réalisation dans de très nombreux domaines et en moyenne a été plus rapide que l'avait prévu le plan. En 1963, il est certain que nous assistons à un certain ralentissement. Celui-ci est dû à la rigueur de l'hiver, aux grèves du mois de mars, et enfin dans une certaine mesure à la récession économique qu'ont connue les autres États de l'Europe occidentale. Mais dans l'ensemble, nous pensons qu'à la fin de 1963, pour les deux premières années, le rythme du plan aura été tenu, globalement s'entend.

Vous savez, d'ailleurs, que notre plan est souple et nous entendons l'adapter au fur et à mesure. Il peut d'ailleurs arriver que le plan se soit trompé dans ses prévisions. Il semble, par exemple, qu'il ait surestimé les besoins de l'économie en produits sidérurgiques ; c'est pourquoi nous assistons actuellement à un certain ralentissement dans cette industrie. Il apparaît, d'autre part, qu'il a sous-estimé les besoins des PTT ainsi qu'en matière d'autoroutes et nous avons vu qu'en ces deux domaines nous étions en avance sur l'exécution du Plan sans pour autant satisfaire à proprement parler les besoins.

De toute manière, certains secteurs sont en retard ; je citerai notamment – M. Mondon ne s'en étonnera pas étant donné ce qu'il me disait tout à l'heure – l'enseignement technique qui est un des domaines pour lequel indiscutablement nous n'avons pas encore réalisé ce qu'il faut. Je reviendrai sur ce point qui est actuellement l'un des plus importants.

Il y a, en tout cas, un domaine où le plan est non seulement réalisé, mais en avance sur les réalisations prévues : c'est celui des transferts sociaux. Je m'en réjouis tout particulièrement.

Tandis que les revenus disponibles ont augmenté en 1962 de 12,6% par rapport à 1961 et que le plan prévoit une augmentation de 9,7% en 1963 par rapport à 1962, on constate que les prestations sociales ont augmenté en 1962 de 15,4% par rapport à 1961 et je peux dire qu'elles augmenteront en 1963 de 13,3% par rapport à 1962. Quant aux dépenses d'assistance, elles ont augmenté en 1962 de 27% par rapport à 1961 et elles augmenteront en 1963 de 18% par rapport à 1962.

Au total, en 1982, il a été redistribué 19,67% du revenu national sous forme de transferts et nous prévoyons, d'ores et déjà, un minimum de 20,5% de transferts sociaux en 1963. De tout cela, je ne tire aucune autosatisfaction, mon cher monsieur Cassagne. J'en tire simplement la conclusion que nous avons fait un peu mieux que vous et que nous essayerons de faire encore mieux. Mais, pour cela, nous devons être vigilants et attentifs. J'y viens. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Quels sont les principes de notre politique ? Je les rappellerai très rapidement, M. le ministre des Finances les ayant exposés avec talent à cette même tribune.

Il s'agit de l'expansion et de la stabilité. L'expansion, nous la voulons parce qu'elle est nécessaire. C'est elle qui fait le niveau de vie et c'est elle qui fait l'emploi.

La stabilité, il la faut, d'abord parce qu'elle est nécessaire à l'expansion, tout au moins dans un deuxième temps, et, ensuite, parce qu'elle est nécessaire socialement, car, quand il y a inflation, vous savez bien que les possédants voient leurs biens immobiliers, mobiliers, fonciers rejoindre la valeur de la nouvelle monnaie, tandis que ceux qui n'ont que leur travail, leurs rentes ou leurs allocations d'assistance voient perpétuellement le niveau des prix dépasser le rythme d'accroissement de leurs ressources.

M. René Sanson – Voilà une très bonne définition !

M. le Premier ministre – Il faut donc avoir à la fois l'expansion et la stabilité.

L'expansion est allée jusqu'ici à un rythme convenable ; mais la stabilité pourrait être menacée si la hausse des prix que nous avons connue en 1962 et au début de 1963 continuait à progresser au même rythme. C'est pourquoi nous avons pris un ensemble de mesures. Je ne les rappelle pas à cette heure tardive. Il faut agir sur la masse monétaire et le crédit, sur les prix, à propos desquels je dirai simplement que nous irons jusqu'à l'action autoritaire s'il le faut, comme la taxation ; mais chaque fois que nous le pourrions nous procéderons par accords avec les professions et un récent exemple prouve qu'on parvient à de bons accords.

Il faut agir sur la réorganisation des circuits de distribution et, pour cela, le ministre des Finances vous a parlé de la nécessité d'un remembrement du commerce. Il faut agir sur les secteurs où l'intervention de l'État doit être conjuguée avec celle de la profession et c'est le cas du marché de la viande. Il faut également agir éventuellement pour maintenir l'augmentation des rémunérations dans des limites raisonnables.

À ce propos, nous n'avons pas voulu prendre des mesures draconiennes, par exemple d'ordre fiscal, mais nous comptons interroger le conseil supérieur du Plan qui est un organisme au sein duquel toutes les catégories sont représentées et lui demander d'ouvrir un débat contradictoire, approfondi et loyal sur ce problème qui se pose en dépit de tout ce qu'on me dit. Nous savons d'autre part qu'un des points les plus difficiles de notre système et qui gêne notre expansion dans la stabilité, c'est le manque de main-d'œuvre qualifiée. C'est pourquoi je regrette tant le retard de notre enseignement technique et c'est pourquoi nous sommes décidés à faire un effort particulier dans ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT*)

Nous avons demandé depuis plusieurs mois déjà à une commission réunie au commissariat général au Plan de procéder à une étude. Cette commission a déposé son rapport qui est actuellement étudié à l'hôtel Matignon par un groupe de travail comprenant des représentants de tous les ministères et dont les conclusions seront soumises dès la semaine prochaine à un conseil interministériel qui sera en mesure de prendre des décisions. En ce qui concerne la formation professionnelle, notre objectif est simple ; il est de doubler au minimum les effectifs des stagiaires et donc de passer d'un minimum de 30 000 à 60 000 stagiaires par an.

Pour mener cette action, nous aurons, bien entendu, besoin de crédits, des services du ministère du Travail et aussi de la profession, du patronat et des syndicats auxquels nous ferons appel, convaincus qu'ils y répondront.

Dans le même ordre d'idée, nous avons l'intention de créer un Fonds national de l'emploi, c'est-à-dire un système d'allocations professionnelles de conversion.

Pourquoi un fonds national de l'emploi dans un moment où nous ne sommes pas précisément menacés, semble-t-il, par le chômage ?

Parce que, compte tenu de la réduction du service militaire, que nous avons entreprise et que nous poursuivons, compte tenu de l'évolution démographique, il est très possible que, comme le disait encore M. le ministre des Finances, nous nous trouvions en présence d'un chômage de main d'œuvre non qualifiée, alors que, par ailleurs, nous continuerions à manquer

de main d'œuvre qualifiée ou de main d'œuvre dans d'autres professions. Le Fonds national de l'emploi aura pour mission de distribuer un supplément d'allocations à tous ceux qui, se trouvant en chômage, accepteraient de suivre des cours de formation ou de reconversion professionnelle et consentiraient éventuellement un minimum de mobilité de leur emploi.

Nous rejoignons ainsi, au moyen d'une formule qui a un but économique, une mesure sociale en faveur des chômeurs analogue à celle que nous avons réalisée en faveur des rapatriés en instaurant un système de contrat par lequel le rapatrié qui accepte de se reconvertir pour occuper une situation salariée est engagé par une entreprise, l'État prenant en partie à sa charge les frais de sa formation ou de sa reconversion.

Dans tout cela, l'économique rejoint le social, et c'est bien naturel, car l'économie n'a de sens que si elle aboutit à l'homme. Ce qui nous préoccupe, ce sont évidemment les objectifs sociaux de notre politique.

Quels sont ces objectifs ?

Il s'agit – on l'a dit aussi – d'une politique des revenus. Mais en quoi consiste la politique du revenu ?

Elle ne consiste pas simplement à suivre la progression des revenus. Elle consiste, d'abord, dans l'harmonisation des revenus, ensuite dans l'harmonisation de leur progression pour les établir au niveau le plus juste possible, c'est-à-dire à un niveau qui tienne compte d'une base élevée et d'une hiérarchie liée aux capacités et aux services rendus à la collectivité. Vous avez ironisé à ce propos sur « l'année sociale ». Vous nous avez dit : « En fait d'année sociale, vous en êtes à l'année de rattrapage ! » Mais le rattrapage, c'est précisément cela. Le rattrapage, c'est, si je puis dire, le nivellement par le haut ; c'est le fait de permettre aux plus mal payés de rejoindre le niveau supérieur. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Voilà notre politique. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Pour y parvenir, on a déjà parlé de la nécessité d'une information accrue. Je n'y reviendrai pas. Vous avez, d'ailleurs, voté des crédits supplémentaires pour l'Institut national de la statistique et des études économiques ; nous avons développé les moyens d'information à l'intérieur de certains ministères, notamment les ministères des Finances, du Travail et de l'Industrie.

Mais cela est une tâche de longue haleine et nous n'avons pas le droit d'attendre que les statistiques soient parfaites pour prendre des mesures sociales. C'est pourquoi il faut nous consacrer dès l'abord à un certain nombre de tâches. La première de ces tâches, à partir du moment où l'on est conduit à frapper le contribuable, par exemple, à lui demander des efforts supplémentaires, consiste à veiller à ce que les petits et les moyens contribuables ne soient pas touchés. Mesdames, messieurs, le conseil des ministres qui se réunira demain acceptera, si, comme je l'espère, nos propositions sont adoptées, un certain nombre d'impôts qui seront eux-mêmes soumis à votre vote et qui comporteront d'abord – vous le savez – le rétablissement du demi-décime – un demi seulement, je m'en excuse.

De toutes manières nous ferons en sorte que ce demi-décime ne frappe pas les contribuables petits et moyens en élevant jusqu'à 8 000 francs l'exonération qui était antérieurement de 6 000 francs.

J'ajoute, pour répondre en particulier aux préoccupations que certains orateurs ont manifestées à l'égard des familles, que cette exonération de 8 000 francs s'appliquera au quotient familial, c'est-à-dire à chaque part. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT*)

M. René Sanson – Très bien !

M. le Premier ministre – Quant aux autres impôts que nous vous proposerons et à propos desquels je ne veux pas, vous le comprendrez, donner de chiffres exacts avant que le conseil des ministres [ne] les ait approuvés, ils frapperont les réserves des sociétés, les distributions d'actions gratuites, certaines dépenses somptuaires des mêmes sociétés et les tantièmes des administrateurs. Je ne pense pas que vous les accuserez d'être antidémocratiques. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des républicains indépendants.*)

Voilà donc d'abord une première préoccupation : frapper, quand il y a lieu de le faire, les gros revenus et non les petits.

La deuxième préoccupation c'est précisément de nous intéresser aux catégories les plus défavorisées, de tâcher d'élever leur niveau de vie et leurs moyens.

Je rappelle simplement quelques-unes des mesures que nous préparons et que, d'ailleurs, dans l'ensemble, vous connaissez, soit par ce qu'en a dit M. le ministre des Finances, soit même par la presse.

Tout d'abord, nous prévoyons une élévation du SMIG dès le 1^{er} juillet prochain. Les bénéficiaires en seront peu nombreux, mais ce n'est pas une raison pour les oublier. Nous augmenterons donc le SMIG en fonction, bien entendu, de la loi et de l'indice, mais, de toute manière, avec une marge supplémentaire qui sera une marge d'expansion. En deuxième lieu, outre la majoration que nous prévoyons pour les familles au 1^{er} août prochain – et sur le montant de laquelle je ne suis pas sûr de pouvoir donner toute satisfaction à tous les orateurs mais que nous tenterons néanmoins d'élever au maximum – il y a le problème de l'agriculture, que plusieurs orateurs ont évoqué à juste titre et dont je voudrais dire un mot.

Nous avons pris récemment, en ce qui concerne le prix du lait, une mesure dont on a beaucoup parlé, puisqu'elle réalise une augmentation sensible de ce prix suivant un système de calcul nouveau le prix du lait étant fixé annuellement au lieu d'être modifié deux fois par an.

Pourquoi avons-nous pris cette mesure ?

Pour deux raisons. La première est que nous considérons le prix du lait comme un prix particulier parmi les prix agricoles. parce qu'il constitue en quelque sorte le salaire du petit agriculteur et, par conséquent, nous avons fait un effort spécial, au titre des transferts sociaux, car économiquement une telle mesure ne se justifiait pas, notre production laitière étant excédentaire et augmentant chaque année infiniment plus que la consommation.

C'est pour cette raison que nous avons pris cette mesure. Nous l'avons prise, d'autre part, pour amorcer, par là même, une certaine réorganisation du marché des produits laitiers avec la collaboration de la profession. En effet, la politique des prix en matière agricole ne saurait suffire, c'est trop évident. Il y faut des réformes de structure. Nous restons donc profondément attachés à la loi d'orientation agricole comme à la loi complémentaire.

Un certain nombre de textes ont été publiés dans ce domaine au cours des dernières semaines. D'autres le seront, car il faut aboutir – progressivement sans doute mais il le faut – à une refonte de nos structures qui fasse que la propriété agricole soit rentable, c'est-à-dire que l'exploitant puisse vivre sans être pour autant et même partiellement à la charge de la société. Lui-même à la longue ne le supporterait pas.

De toutes les catégories sociales qui doivent solliciter l'attention des pouvoirs responsables, il n'en est pas – nous l'avons répété à plusieurs reprises – de plus importante que celle des personnes âgées (*Très bien ! très bien ! sur les bancs de l'UNR-UDT*) pour mille raisons que M. Lemaire notamment a rappelées et parce que, bien entendu, c'est pour les personnes âgées que les conditions de vie sont le plus dures et le plus pénibles. Un effort a été fait l'an dernier par le gouvernement de M. Michel Debré qui a déjà apporté une amélioration sensible. Nous avons annoncé nous-mêmes que nous ferions un nouvel effort. Quel sera cet effort ?

Dans le régime en vigueur, le montant des allocations vieillesse varie selon les catégories et l'âge. Les anciens salariés ayant plus de soixante-quinze ans perçoivent 1 420 francs ; les anciens salariés ayant moins de soixante-quinze ans perçoivent 1 320 francs. Il existe deux catégories de non-salariés qui, avec les mêmes conditions d'âge, perçoivent 1 120 francs et 1 220 francs.

À compter du 1^{er} juillet prochain, nous porterons à 1 600 francs le montant de l'allocation des anciens salariés âgés de plus de soixante-quinze ans, à 1 500 francs celle des anciens salariés âgés de moins de soixante-quinze ans et à 1 400 francs le montant de l'allocation des deux autres catégories. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des républicains indépendants.*)

Cela représente déjà une majoration qui va de 13% pour la catégorie actuellement la moins défavorisée à près de 25% pour la catégorie la plus défavorisée. Mais le montant des allocations sera porté, au 1^{er} janvier 1964, uniformément à 1 600 francs ; la majoration atteindra alors, pour la catégorie la plus défavorisée, plus de 45%. Nous rejoindrons ainsi cette deuxième étape du rapport Laroque, demandée par un certain nombre d'orateurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des républicains indépendants.*) Dans le même temps, nous compléterons ce que nous avons fait pour les rentiers viagers. Rien n'a été fait pour ceux qui ont contracté des rentes entre 1952 et 1959. Ces rentes seront majorées de 20%.

Telles sont, mesdames, messieurs, quelques-unes des mesures que nous entendons prendre, à un moment où, ainsi que vous l'avez vu, l'équilibre des finances publiques est difficile et doit être tous les jours aménagé et surveillé.

Je voudrais dire un mot des méthodes de cette politique. Pour reprendre ici un terme que j'ai déjà employé comme beaucoup d'autres, ce que nous voulons c'est réaliser une politique concertée.

Qu'appelle-t-on une politique concertée ?

Cette politique consiste à faire en sorte que puisse s'instaurer entre l'État et les catégories directement intéressées, soit parce qu'il s'agit de salariés, soit parce qu'il s'agit de secteurs où l'État fixe les prix, une discussion publique et que la consultation puisse se faire de façon en quelque sorte organique.

J'ai trop vu combien il est fâcheux pour l'État, après avoir discuté avec les organisations professionnelles pendant des jours et des semaines, d'entendre dire, le jour où sa décision est prise, que c'est un diktat imposé sans consultation des intéressés. Il convient donc pour la réputation des pouvoirs publics, et pour que chacun prenne vraiment ses responsabilités, que ces discussions, que ces consultations se fassent publiquement et organiquement. Bien entendu, ce système de consultations doit être largement étendu quand sont en cause des problèmes plus lointains, des problèmes d'organisation, d'évolution, qu'il s'agisse de la profession, des régions ou des métiers.

Nous avons, sur ce point, pris d'ores et déjà un certain nombre de mesures, notamment à la suite des grèves du mois de mars, et c'est ainsi qu'ont été réunies une table ronde pour les Charbonnages et une table ronde pour les mineurs de fer, qu'une autre est prévue pour le commerce, ainsi qu'une autre pour la viande et les produits laitiers. Ce principe des tables rondes, nous l'utiliserons pleinement chaque fois qu'un problème général se posera et que sa solution exigera la rencontre de plusieurs catégories sociales ou professionnelles.

Commis vous le voyez, notre intention n'est pas de « casser » les syndicats : d'ailleurs, je n'ai pas, jusqu'ici, fait grand-chose ni pour les casser, ni pour les mettre mal à l'aise. Je précise toutefois qu'il conviendra, pour que cette politique porte ses fruits, que les pouvoirs publics fassent, sans doute, preuve de bonne foi et de compréhension, mais, aussi, que les organisations professionnelles et les organisations syndicales fassent elles-mêmes un effort pour dépasser leurs propres revendications et se hisser jusqu'aux questions d'intérêt national.

Je ne leur demande nullement, bien entendu, de cesser de représenter leurs membres ni de cesser de défendre leurs intérêts, mais je dis que vient un moment où il faut, sans renoncer à les défendre, comprendre qu'il y a des nécessités complexes et qu'il faut tenir compte de l'ensemble, c'est-à-dire de l'intérêt national. (*Applaudissements sur les bans de l'UNR-UDT.*)

Cela est surtout vrai à l'échelon le plus élevé de cette politique de concertation ou de consultation, je veux dire lorsque l'on réunit, toutes ensemble, les organisations professionnelles, syndicales et autres et qu'on leur demande de réfléchir sur les grands problèmes économiques, sociaux et financiers qui préoccupent le pays.

À l'heure actuelle, plusieurs organismes réunissent ainsi des représentants de toutes les grandes catégories : la Commission des comptes de la nation, le conseil supérieur du Plan, le Conseil économique et social.

Il est possible que cette organisation soit à la fois trop complexe et trop lourde, qu'il y ait lieu de la simplifier. Il est certain qu'il convient de réfléchir sur une meilleure utilisation de ces différents organismes et, notamment, sur une meilleure participation du Conseil économique et social à l'élaboration des décisions du Gouvernement comme à la préparation des lois que vote le Parlement.

C'est pourquoi nous avons l'intention non pas, ici encore, d'imposer ou même de proposer des décisions élaborées dans le secret des services administratifs ou des cabinets ministériels, mais de réunir un certain nombre de personnes, les représentants de tous les intéressés, pour leur demander d'étudier les problèmes et de nous suggérer des formules afin que nous sachions, en tout cas, tirer des avis du Conseil économique et social plus de profit pour nos propres décisions. Cette commission, que nous réunirons dans les prochaines semaines, sera placée sous la présidence d'un membre de votre Assemblée.

J'ai été un peu long, mesdames, messieurs – et je m'en excuse – étant donné les nombreuses questions auxquelles il me fallait répondre et toutes les critiques qui avaient été exprimées à cette tribune.

Pour mener la politique que j'ai cherché à définir rapidement, il faut sans doute être résolu et il faut être résolu à fuir la facilité.

M. Gaston Defferre a dit à cette tribune que nous recherchions des solutions de facilité.

Croyez-vous vraiment qu'il soit facile de promouvoir, à la fois, une politique du logement, de l'éducation nationale, de la recherche, de l'équipement accéléré du pays, de transferts sociaux importants, de rénovation de l'agriculture et cependant de maintenir l'équilibre budgétaire ?

Croyez-vous qu'il soit facile d'augmenter – et si possible rapidement – les rémunérations et la consommation, tout en augmentant parallèlement les exportations, et en maintenant le niveau de notre balance des paiements et la valeur du franc sur les marchés internationaux ?

Et croyez-vous même qu'il soit facile de résister à certaines revendications salariales quand elles émanent de catégories dont la condition force l'estime et dont le métier inspire le respect ? (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et des républicains indépendants. – Interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Fernand Darchicourt – Et la réquisition des mineurs ?

M. le Premier ministre – On a parlé de la grève des mineurs.

Croyez, mesdames, messieurs, qu'il n'est ni facile ni agréable d'opposer des arguments économiques et des chiffres budgétaires à des revendications, s'agissant d'un problème dont on ressent profondément le caractère humain.

Quand je pense à cette grève et à certains orateurs qui se sont donné beaucoup de mal pour démontrer qu'elle avait été profitable aux mineurs – comme s'il y avait un doute sur la question dans leur esprit – j'éprouve beaucoup de regrets.

Un député socialiste – Comédie !

M. le Premier ministre – Des regrets. Je n'hésite pas à le dire. Mais, parmi ces regrets, le plus grand peut-être est qu'en refusant de comprendre mon appel, en refusant en tout cas d'y répondre on a, en prolongeant la grève (*Interruptions sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*) fait une démonstration redoutable qui est celle de la diminution du rôle du charbon dans la vie économique nationale.

Un député communiste – On a démontré la misère des mineurs.

Un député socialiste – Le plan Jeanneney !

M. le Premier ministre – Je suis bien loin de me réjouir de ce fait économique.

La preuve, c'est que, demain, le ministre de l'Industrie et moi-même, nous proposerons au conseil des ministres la nomination, comme secrétaire général de l'Énergie, d'un jeune et brillant dirigeant de nos houillères pour que, précisément, dans l'élaboration d'une politique française de l'énergie, dans l'élaboration peut-être d'une politique européenne de l'énergie, le problème de nos mineurs ne soit jamais oublié. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et des républicains indépendants. – Vives réclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Fernand Darchicourt – Alors, pourquoi les avez-vous obligés à une grève d'un mois...

M. le président – Messieurs, que ce débat se termine, je vous en prie, dans la dignité !

M. le Premier ministre – Et si je garde, je le répète, un certain regret, je trouve également à quelque chose d'autre une certaine consolation.

M. Arthur Ramette – Le décret de réquisition a été pris à Colombey !

M. le président – Je vous en prie, monsieur Ramette !

M. le Premier ministre – Cette grève, malgré sa longueur, malgré sa dureté, s'est terminée sans le moindre incident, sans le moindre choc, à plus forte raison sans la moindre victime. Cela est dû – et j'y rends hommage – à la dignité des mineurs. Cela est dû – et j'y rends hommage – à la sagesse des organisations syndicales ; mais cela est dû aussi, croyez-le bien, aux instructions que le ministre de l'intérieur et moi-même avons données aux forces de l'ordre...

Un député communiste – Heureusement ! (*Exclamations sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

M. le Premier ministre – ... instructions à l'application desquelles nous avons veillé quotidiennement et qui ont été exécutées par ces forces avec un tact et une dignité admirables. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT – Interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Henri Duvillard – Avec Jules Moch, il y avait eu trois morts !

M. André Fanton – Les communistes ont fait élire Jules Moch !

M. le Premier ministre – J'ai terminé cette grève les mains pures.

Rafraîchissez tous vos souvenirs, messieurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et des républicains indépendants.*)

S'il faut un certain courage pour refuser la facilité, la foi est aussi nécessaire pour mener cette politique.

Il importe d'avoir la foi dans le progrès social pour prendre quotidiennement les mesures qui, peu à peu, transforment les conditions de vie des travailleurs de la terre et de l'usine, des vieillards et des enfants et, cette foi, je l'ai profondément. Je ne prétends pas à une année sociale. Le social n'est pas annuel, il est quotidien. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et des républicains indépendants.*)

Ces préoccupations, tant que je serai à mon poste, je les aurai chaque jour. Je souhaite seulement pouvoir me dire plus tard que, sous mon gouvernement, le progrès social a été au moins aussi grand et peut-être plus que sous tout autre. Notre joie est de réduire l'inégalité et d'instaurer plus de justice. Telle est la politique du Gouvernement et c'est bien naturel, après tout, car c'est cela le gaullisme. (*Sur les bancs de l'UNR-UDT et des républicains indépendants, Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

Allocution devant la Business International Corporation (27 mai 1963)

Mots-clés : – Agriculture – Commerce extérieur français – Commerce international – États-Unis – GATT – Investissements étrangers – Marché commun

« Résumé de l'allocution adressée par M. le Premier ministre Georges Pompidou aux membres du Business International Corporation à l'Hôtel Matignon le 27 mai 1963 » (texte diffusé par l'agence France-Presse). La BIC organisait notamment des conférences destinées à informer les investisseurs américains sur les marchés étrangers.

Sous l'égide de l'organisation Business International Corporation une cinquantaine d'industriels et de financiers représentants des grandes firmes internationales parmi lesquelles de nombreuses américaines, se trouvent actuellement à Paris réunis en congrès.

Après s'être entretenu pour leur première journée avec M. Massé, commissaire général au Plan, les hommes d'affaires européens et américains ont été reçus en fin d'après-midi à l'Hôtel Matignon par M. Georges Pompidou.

Après avoir souligné l'importance que le Gouvernement attache au développement des relations économiques entre les différents pays de la Communauté atlantique, le Premier ministre a exposé la position de la France dans l'économie mondiale : ni libéralisme traditionnel, ni économie marxiste.

« Il faut avant tout comprendre, a dit M. Pompidou, les raisons historiques qui ont amené la France sur une voie différente du libéralisme traditionnel et des formes marxistes.

Le rôle de l'État dans l'économie est très important en France, plus important, semble-t-il, que dans d'autres pays notamment les États-Unis qui, en principe, pratiquent un libéralisme pur mais cela n'est pas tellement certain. »

« Le rôle du gouvernement américain sur l'économie des États-Unis est probablement plus important qu'il n'apparaît. En France, poursuit le Premier ministre, le rôle du Plan est essentiel.

On a très souvent et injustement taxé la France de protectionnisme. Ces critiques sont injustifiées. Il est tout à fait inexact que la France soit restée attachée au protectionnisme à l'intérieur du Marché commun. Elle a consenti des changements très importants dans sa politique qui était en effet, antérieurement, protectionniste par tradition.

Notre conduite dans le Marché commun démontre bien que la France a accepté une fois pour toutes la concurrence européenne et les risques qu'elle comporte. Elle a définitivement conçu son expansion dans un cadre plus large que le seul marché intérieur français.

Pour persévérer dans cette direction, une condition primordiale s'imposait à elle : avoir un franc stable et une monnaie convertible. Cela fait, la France a pris les devants, en toute occasion, pour accélérer les étapes du Marché commun depuis 1958. On assistera ainsi, au 1^{er} juillet 1963, à un nouvel abaissement de 10% des droits de douane. Dès à présent, la France

vient de procéder par anticipation à d'autres diminutions des tarifs. Il est vrai que nous avons pris des dispositions pour enrayer des hausses de prix intérieures, mais cette action n'en prouve pas moins la volonté de la France de se soumettre à la concurrence sur le marché européen.

Les problèmes délicats de l'agriculture

En matière agricole, nous avons en France et aux États-Unis des préoccupations semblables : nous aussi nous savons ce que sont les ennuis avec les producteurs de blé. C'est un problème délicat et nous espérons que nos partenaires européens nous aideront à le résoudre. Cependant, tout en recherchant une solution, nous avons la volonté de ne pas fixer des prix trop supérieurs aux prix mondiaux.

En fait, la France a les prix agricoles les plus bas de la Communauté européenne. La France n'a cessé d'inciter ses cinq partenaires européens à diminuer leurs prix agricoles afin de les amener le plus près possible des prix français. C'est d'ailleurs là un objectif qui intéresse les États-Unis et le Canada. De toute façon l'ensemble de la politique agricole des Six au sein du Marché commun tend à freiner les productions agricoles afin de parvenir à un équilibre en quantité et en prix. Ces objectifs ne sont pas en contradiction bien au contraire avec les intérêts américains.

Notre position dans la Communauté atlantique

La France a envisagé à plusieurs reprises, de façon favorable, la diminution vis-à-vis de la Communauté atlantique du tarif extérieur commun pratiqué par les Six. Actuellement les achats de la France à l'étranger ont augmenté. La balance commerciale avec les États-Unis est constamment favorable à ces derniers : et nous sommes loin de nous en plaindre. Nous ne souhaitons pas seulement développer nos échanges avec les pays industrialisés mais également avec les pays sous-développés producteurs de matières premières. »

Le Premier ministre évoque alors les récentes décisions prises à Genève dans le cadre de la conférence du GATT où un accord de principe a été réalisé. « La France, dit-il, souhaite vivement que cet accord ait des développements favorables et espère qu'il permettra des réalisations ultérieures. »

Il rappelle en quelques mots la position de la France à Genève : le Marché commun a dans son ensemble un tarif très équilibré comportant des droits de douane moyens. Aux États-Unis, par contre, les droits de douane sont très différenciés et constituent une protection inégale selon les produits. Là où les droits sont assez voisins de ceux des Six une diminution linéaire est possible ; là, par contre, où les droits sont très différents il est nécessaire de les étudier cas par cas afin de réduire les écarts et on ne peut procéder à une réduction unifiée. Il n'en reste pas moins que l'intention fondamentale de la France est de développer les échanges des pays de la Communauté atlantique et de ces pays avec les pays sous-développés. Ce sont d'ailleurs la France et les États-Unis qui font les plus grands efforts en ce sens.

Cependant, pour parvenir à ce résultat final certaines étapes seront encore nécessaires. Ce que nous voulons tous c'est parvenir à une Communauté atlantique qui soit un véritable Communauté économique. Dans l'intervalle, l'économie française devra avoir atteint un développement suffisant pour lutter à armes égales.

« Votre Assemblée à Paris, déclare M. Pompidou en s'adressant aux industriels qui représentent des sociétés d'importance mondiale, montre bien que dans la proportion de 9/10^e les grandes entreprises que vous représentez sont des sociétés américaines. En conséquence, dit-il, une concurrence totalement libre n'est pas sans danger pour les entreprises européennes et françaises à quelques très rares exceptions près.

Depuis quelques mois, poursuit M. Pompidou, on discute beaucoup de la question des investissements étrangers et en particulier des investissements américains. »

Le Premier ministre rappelle qu'au sein du Marché commun la libre circulation des capitaux est la règle. « En ce qui concerne les capitaux étrangers, ajoute-t-il, la France n'est pas hostile aux investissements à l'intérieur de ses frontières. De même en sens inverse, chaque fois que cela est possible, nous souhaitons que des capitaux français aillent s'investir à l'étranger. Il n'y a pas donc d'hostilité de notre part et, à plusieurs reprises, le Gouvernement français a d'ailleurs favorisé les investissements de capitaux étrangers en France. Mais, sur ce point, déclare M. Pompidou, je tiens à vous rappeler ce que je disais récemment à la Chambre de commerce américaine :

« La seule chose que nous avons souhaitée, parce que cela nous paraît nécessaire, c'est une limitation dans la pratique, à savoir que soient observées les deux conditions suivantes :

1. Que ces investissements s'inscrivent dans le cadre du développement prévu par le Plan, lequel constitue un cadre souple et en aucun cas une gêne ;
2. Qu'une certaine mesure soit observée, disons une certaine sagesse, dans la répartition de ces investissements à la fois selon les régions et les produits.

[fin du texte non conservé, il manque au moins la page finale.]

Interview par l'agence Anatolie (mi-juillet 1963)

Mots-clés : Investissements étrangers – Turquie

Nous n'avons pas trouvé trace de cet entretien dans l'agenda de Georges Pompidou ; il est possible qu'il s'agisse de questions écrites adressées à son cabinet. Georges Pompidou s'envole pour la Turquie le dimanche 14 juillet 1963 dans l'après-midi, pour une visite d'une semaine environ.

Première question – À la veille de votre visite en Turquie, pays auquel la France est attachée par maintes alliances, que pensez-vous de l'état actuel des relations entre nos deux pays ?

Réponse – Les relations entre la France et la Turquie sont en effet fort anciennes puisqu'elles remontent au XVI^e siècle, lorsque le roi de France, François I^{er}, conclut en 1535 avec le sultan Soliman un traité d'alliance. Depuis plus de trois siècles l'amitié, je dirai même l'alliance franco-turque, n'ont subi que de très rares éclipses. Cette alliance se développe aujourd'hui dans le cadre des divers accords et traités dont la France et la Turquie font partie ensemble : Conseil de l'Europe, traité de l'Atlantique nord et demain Marché commun.

Je crois aussi qu'il est bon de rappeler qu'Atatürk puisa une certaine inspiration pour son action dans les exemples de révolutionnaires ou de patriotes français.

C'est un parlementaire français, M. Franklin-Bouillon, qui en 1921 fut désigné par les puissances européennes pour prendre contact avec Atatürk et lui faire part de leur accord au principe d'une révision du traité de Sèvres.

Compte tenu de tous ces souvenirs d'un passé lointain ou récent, comment les relations entre la France et la Turquie ne seraient-elles pas bonnes et confiantes ?

Dans le domaine politique, le rôle joué par la Turquie dans l'organisation de l'Europe est de plus en plus important. La solidarité de nos deux pays dans le domaine de la défense est tellement évidente qu'il suffit de la mentionner sans insister davantage.

Au point de vue économique, nos industriels et nos entrepreneurs privés ont à leur actif, en Turquie, dans des domaines très divers, des réalisations que je crois brillantes et qui présentent un intérêt certain. Les échanges commerciaux franco-turcs se développent à un rythme régulier et tout laisse espérer qu'ils pourront progresser plus rapidement.

Au point de vue culturel, il est vrai qu'il n'est resté qu'une partie des établissements enseignant en français qui existaient au début de ce siècle. Nous nous efforçons de redresser cette situation. D'ailleurs, depuis quelques années, de nouvelles formes d'enseignement de la langue et de la civilisation françaises ont été mises en œuvre : détachement de professeurs français dans les cadres de l'enseignement supérieur turc, ouverture de centres culturels français, stages de perfectionnement de professeurs turcs de français, développement des associations culturelles Turquie-France à travers le pays. Les premiers résultats de cet effort nous laissent bon espoir.

Enfin, ce sont les formes modernes de la coopération technique qui nous permettent d'apporter notre concours à la formation de vos cadres techniques, en particulier dans les secteurs où la réputation française est bien établie : administration publique, agriculture, planification et statistiques, médecine, construction et aménagement du territoire. Un exemple particulièrement intéressant de coopération est fourni par les stages que, depuis plusieurs années, effectuent des sous-préfets français en Turquie et des kaymakans en France et qui ont été très fructueux.

Il reste encore un autre champ d'activité dans le domaine culturel : les échanges de personnes. Des personnalités turques viennent en France et des personnalités françaises se rendent en Turquie pour y faire des études, des conférences, participer à des colloques. Dans le domaine artistique, les manifestations organisées de part et d'autre doivent être encore développées. Nous souhaitons envoyer davantage de compagnies théâtrales françaises, d'orchestres, d'expositions en Turquie et naturellement recevoir davantage de vos œuvres d'art et de vos artistes. Nous préparons d'ailleurs pour 1964 une grande exposition à Paris de l'art hittite.

Voilà pourquoi, dans l'ensemble, j'estime que les relations franco-turques sont excellentes, voilà les points sur lesquels je pense qu'un effort doit être fait et je suis convaincu que la visite que M. Couve de Murville et moi-même allons rendre à M. le président du Conseil Inonu et à son Gouvernement, ne pourra que resserrer encore ces liens multiples qui existent déjà.

Deuxième question – *Vue la présence française dans les domaines culturel et économique au Moyen-Orient et plus spécialement en Turquie, quelles sont, selon vous, les perspectives quant à l'aide et à l'assistance pour la réalisation de notre plan quinquennal ainsi que le rôle de l'investissement privé français dans le développement économique de notre pays ?*

Réponse – Pour toutes les raisons sentimentales, politiques, économiques, culturelles que je viens d'évoquer, la France est extrêmement intéressée par le succès du plan quinquennal que le Gouvernement et le Parlement turcs viennent de mettre sur pied en vue d'accroître annuellement le revenu national.

Naturellement l'assistance technique est un moyen pour la France d'aider le Gouvernement turc à la réalisation de ce plan et nous n'entendons pas le négliger. Mais il est un fait que, pour le démarrage de ce plan quinquennal et jusqu'au moment où il commencera à porter ses fruits, la Turquie a besoin d'une aide économique extérieure. La France tient à participer à cette aide, afin d'aider la Turquie à établir son économie sur des bases saines lui permettant de jouer le rôle qui lui revient dans la vie économique mondiale. Des mesures sont actuellement envisagées dans le cadre de la Commission économique européenne et dans celle du consortium créé par l'OCDE pour assurer à la Turquie ces concours extérieurs qui lui seront indispensables. La France se dispose à accorder une aide à la Turquie dans ces deux domaines.

En ce qui concerne les investissements privés en Turquie, ils existent déjà, comme on l'a vu, mais j'espère qu'ils pourront progresser encore dans un cadre donnant de part et d'autre les garanties nécessaires.

Troisième question – *Lors de votre séjour à Ankara, vous aurez sans doute l'occasion d'avoir des échanges de vues avec les dirigeants turcs sur les différents aspects de l'unité européenne et en général sur la communauté des pays libres. Quels seront vos principaux thèmes sur les sujets intéressant de près nos deux pays ?*

Réponse – Ces problèmes seront certainement évoqués par M. Couve de Murville et moi-même avec le président Gursel, le président Inonu et M. Erkin. À vrai dire, nous savons que nous sommes déjà d'accord sur l'essentiel, c'est-à-dire sur la solidarité de nos pays devant toute menace d'agression ainsi que sur la nécessité d'organiser l'Europe. Je ne vois vraiment pas de sérieuses possibilités de divergences en la matière.

Présentation du plan de stabilisation (12 septembre 1963)

Mots-clés : Croissance – Franc – Inflation – Plan de stabilisation

Le plan de stabilisation, conçu pour juguler les tendances inflationnistes de l'économie, est approuvé par le Conseil des ministres le jeudi 12 septembre 1963, et présenté le jour même lors d'une conférence de presse. Un exposé du Premier ministre est suivi d'un échange des journalistes avec Georges Pompidou et le ministre des Finances, Valéry Giscard d'Estaing.

Si le ministre des Finances et moi-même avons tenu à exposer à la presse les décisions du Conseil des ministres, c'est sans doute à cause de l'ampleur et de la complexité de ces décisions, mais aussi pour marquer l'importance particulière que nous leur attachons.

Il s'agit moins, comme on l'a parfois écrit, d'un tournant dans notre politique économique et financière, que du redressement de certaines tendances conjoncturelles pour permettre à cette politique de se poursuivre et de continuer à apporter au pays les bienfaits qu'il a tirés des réformes de 1958. Disons tout au plus qu'il y a changement d'éclairage, que notre préoccupation immédiate porte moins sur le maintien de l'expansion que sur celui de la stabilité, l'association de ces deux termes restant notre charte fondamentale.

Si l'on observe la situation actuelle de l'économie française, elle apparaît au demeurant comme satisfaisante. La progression de la production industrielle est considérable, la production agricole prise globalement et en dépit des intempéries récentes ne cesse de s'accroître et le niveau de vie des Français connaît une amélioration dont les statistiques donnent une image insuffisante par rapport au spectacle de prospérité qu'offre la France à qui la parcourt. Sur le plan extérieur, notre balance des paiements reste bénéficiaire. Nous venons de connaître, pour la première fois depuis la fin du XIX^e siècle, cinq années consécutives d'expansion sans altération de la monnaie. Comme toujours, cela s'est traduit par une augmentation sensible du niveau de vie des classes sociales les plus défavorisées.

Et pourtant, si nous estimons qu'il y a lieu de prendre des mesures énergiques, c'est parce qu'il appartient au Gouvernement de prévoir et non d'attendre pour agir que le mal soit installé solidement. Or depuis deux ans, environ, sont apparus certains symptômes d'inflation dont la hausse des prix est la conséquence la plus visible, et celle que l'opinion ressent avec le plus d'inquiétude. Continuer à laisser monter les prix à la cadence que nous connaissons serait faire payer les frais de l'expansion à l'ensemble des consommateurs, c'est-à-dire en fin de compte, aux Français les moins fortunés, en attendant que le déséquilibre de notre commerce extérieur arrête l'expansion elle-même.

À l'automne de 1962 déjà, nous avons été alertés par le danger d'inflation. Mais la fin de la guerre d'Algérie avait provoqué le retour en métropole de près d'un million de Français. Les ressources dont ils disposaient, les prestations qu'il était de notre devoir national de leur fournir, les besoins auxquels ils avaient à faire face se traduisaient par une augmentation de la consommation qu'il ne nous a pas paru possible de compenser par une diminution correspondante de la dépense des Français métropolitains, ne serait-ce que pour des raisons

psychologiques. De plus, la nécessité de fournir un travail à cette masse humaine considérable nous interdisait toute mesure qui pût indirectement freiner l'expansion. Nous avons donc attendu le printemps pour édicter un certain nombre de restrictions en matière de crédit et procéder à une « ponction des liquidités » par un emprunt d'un milliard. Nous devons constater que la tendance était plus forte qu'il n'apparaissait alors à l'ensemble des experts qui considéraient comme probables le ralentissement de l'économie et la modification du marché de l'emploi. La hausse excessive des salaires durant le second trimestre, la hausse excessive des prix durant les derniers mois nous permettent d'affirmer que l'heure est venue d'une opération de toute autre envergure.

J'indiquerai tout d'abord que, même si le problème des prix est le premier et le plus urgent dans nos préoccupations, notre plan n'est pas un simple plan de lutte contre la hausse des prix. La hausse des prix n'est qu'un résultat : résultat d'une hausse trop rapide des salaires dans le secteur privé, de la revalorisation du revenu des agriculteurs, de l'augmentation considérable des salaires du secteur public et nationalisé, de la lourdeur et du caractère suranné de notre appareil de distribution, du laisser-aller à la facilité d'un certain nombre d'industriels en face d'une demande croissante, d'une psychologie collective enfin qui tend à considérer cette hausse comme fatale et ne pouvant être compensée que par une hausse plus rapide encore des revenus.

Tout ce mécanisme est celui de l'inflation, dont les causes profondes sont l'abondance des moyens monétaires, par suite de l'excédent de notre balance commerciale et des mécanismes du crédit, de l'ampleur des besoins auxquels notre pays a à faire face, comparativement à la situation du marché de l'emploi. Celui-ci souffre d'un double mal : déséquilibre numérique entre les générations qui travaillent et celles qui ne travaillent plus ou ne travaillent pas encore, insuffisance ancienne et non comblée de notre formation professionnelle en matière notamment de cadres techniques et d'ouvriers spécialisés.

En face d'une situation où les causes et les effets s'enchevêtrent et réagissent les unes sur les autres, nous avons considéré que nous devons nous attaquer à tous les problèmes à la fois. Nous entendons :

1. réduire les liquidités par l'emprunt, par une politique plus sévère en matière de crédit, par une réforme des modalités de financement à court et à moyen terme ;
2. réduire les dépenses de l'État par une compression sévère, aboutissant à une diminution sensible de l'impasse ;
3. frapper durement les profits excessifs ou anormaux notamment en matière de spéculation foncière et immobilière ;
4. agir dans le domaine de l'emploi en accélérant la libération des jeunes du contingent (77 000 jeunes gens seront libérés par anticipation d'ici le 1^{er} novembre) ce qui revient à réduire la durée du service militaire, en augmentant les crédits de la formation professionnelle accélérée et de l'enseignement technique, en accueillant davantage de travailleurs étrangers ;
5. accentuer l'effort, déjà commencé quoi qu'on en dise, pour la réforme profonde des circuits de distribution aussi bien par le moyen de la fiscalité que par l'encouragement

au regroupement ou, comme on dit, au « remembrement » des entreprises commerciales, par l'appui aux producteurs agricoles pour leur organisation jusqu'au stade de la distribution en gros, par la collaboration entre les services de l'État et les organisations professionnelles du commerce ;

6. entreprendre enfin une action spécifique immédiate sur les prix, qu'il s'agisse des prix des services et des prix industriels dont le contrôle général sera institué, dont la croissance sera stoppée ou même la baisse provoquée par la persuasion quand ce sera possible, par des mesures d'autorité allant de l'ouverture des frontières jusqu'à la taxation lorsque ce sera nécessaire, qu'il s'agisse des prix alimentaires dont la stabilité sera recherchée dans toute la mesure compatible avec l'état des marchés mondiaux, les saisons et les récoltes qui malheureusement ne nous obéissent pas. En ce domaine des prix, il appartient à l'État de donner l'exemple. Sur ce point, je laisse le ministre des Finances le soin de vous en apporter tout à l'heure des preuves tangibles.

Les dispositions adoptées dans ces différents domaines constituent un ensemble important, à notre avis efficace et propre à rétablir cette stabilité générale indispensable à la durée de l'expansion et à l'élévation réelle du niveau de vie. Pour sa réussite cependant, il faut mettre autre chose que des mesures techniques sur lesquelles l'accord des spécialistes finit toujours par se réaliser. Il nous faut d'abord le concours des organisations professionnelles, qu'il s'agisse du patronat, du commerce, des agriculteurs ou des syndicats ouvriers.

Il est certain que si chacun maintient ses revendications et exige que les sacrifices soient faits par tous, sauf par lui-même, nous n'aboutirons pas. On ne peut demander la revalorisation de 20% des prix agricoles et espérer la stabilité des prix alimentaires. On ne peut demander une hausse des salaires de 10% par an et espérer la stabilité des prix industriels et des services. On ne peut prétendre accroître les profits des entreprises, et faire bénéficier le consommateur des améliorations de la productivité. Ce que l'on est en droit de demander, c'est que les sacrifices soient généraux, qu'ils soient répartis proportionnellement aux ressources et que chacun puisse s'en assurer. C'est pourquoi je me propose de convier les organisations professionnelles et syndicales à suivre, dans le cadre d'un comité qui sera créé à l'intérieur du Conseil supérieur du Plan, l'exécution de notre plan de stabilisation. En même temps, un autre comité devra s'attacher à la mise en place progressive de cette politique des revenus dont je pense que la réalisation est difficile mais chaque jour plus nécessaire.

Outre ce concours en quelque sorte organique, il nous faut l'adhésion et le concours de l'opinion, qu'il s'agisse de la souscription à l'emprunt ou de la participation à la politique de stabilisation des prix, du succès de laquelle les réactions et l'attitude quotidienne des consommateurs sont un élément essentiel. Il s'agit en somme de restaurer la notion d'économie, indispensable frein à la hausse des prix et qui nous a fait défaut complètement depuis quelques années ; il s'agit aussi de restaurer la notion d'épargne, indispensable aliment des investissements que nous devons poursuivre pour préparer la France de demain, faute de quoi nous serions précisément condamnés à l'inflation, ce qui veut dire à la perte de notre indépendance d'abord, de notre prospérité ensuite.

Il faut enfin pour la réussite d'une telle politique que l'État prenne ses responsabilités et fasse preuve d'autorité et de persévérance. Nous en avons les moyens politiques. Nous en avons aussi, je puis vous le dire, la ferme volonté. Notre situation générale est bonne, elle est

même excellente. Nous n'avons pas le droit de la laisser se détériorer et ni le chef de l'État ni le Gouvernement ne l'accepteront, quelles que soient les commodités passagères d'une politique de démagogie.

Conférence de presse (12 septembre 1963)

■ **Mots-clés** : Fiscalité – Fonction publique – Inflation – Plan – Plan de stabilisation – Service militaire

Pierre Drouin, Le Monde – *Je voudrais demander à monsieur le Premier ministre ce qu'il pense des premières réactions des syndicats lorsqu'il leur a exposé, hier, les grandes lignes du plan de stabilisation.*

Georges Pompidou – La question que vient de poser M. Drouin, je devrais lui conseiller, bien sûr, de la poser aux intéressés. Toutefois, je comprends très bien qu'on me la pose, ne serait-ce que parce que, à ma demande, les syndicats et organisations professionnelles que j'ai reçus mardi et hier avaient observé une discrétion complète sur leurs entretiens et que j'ai eu tout lieu de me louer de la façon dont ils l'ont observée.

De mon côté, j'ai retenu de ces entretiens l'impression d'abord que personne n'entendait donner immédiatement ses réactions profondes et définitives sur un programme dont on ne donnait, d'ailleurs, que l'ensemble et les généralités et qui, de toute manière, demande qu'on l'examine et qu'on y réfléchisse. J'ai recueilli l'impression d'une part que tous avaient conscience de ce qu'est la situation actuelle économique de la France, d'autre part qu'ils considéraient que l'ensemble des mesures que je leur exposais représentait un plan dont ils n'avaient pas à me dire tout de suite s'ils le trouvaient excellent, ou moyen, ou médiocre, mais dont, à coup sûr, ils considéraient que c'était un plan d'ensemble et non une série de petites mesures juxtaposées. En fin de compte, toutes les organisations professionnelles, quelles qu'elles soient, m'ont paru particulièrement soucieuses de ne pas faire échouer une opération de stabilisation qui aura, finalement, pour but de maintenir à la France une monnaie stable. Il y aura très probablement des discussions sur les modalités. Mes premières impressions ont été favorables.

Jean Lecerf, Le Figaro – *Est-ce que je pourrais vous demander, monsieur le Ministre, à quels indices vous verrez le succès de votre plan ? La stabilité absolue des prix est-elle votre objectif, ou voyez-vous certaines fluctuations, et, du point de vue production industrielle, à quel niveau pensez-vous que la production pourra se situer, compte tenu de certaines mesures restrictives ?*

Valéry Giscard d'Estaing – On jugera, à mon sentiment, du succès du plan le jour où l'évolution des prix en France sera devenue comparable à ce qu'elle est dans les grands pays industriels voisins.

Quant au jugement sur la production industrielle, ou plus exactement sur l'expansion, nous prévoyons bien entendu la poursuite de l'expansion en 1964. Et s'il est vrai que nous agissons dans certains secteurs pour réduire la demande excédentaire, il faut savoir qu'il y a actuellement dans l'économie française des secteurs qui sont au contraire déprimés et dont nous entendons soutenir l'activité. C'est ainsi par exemple que des mesures complémentaires seront prises pour le développement de certaines exportations et, notamment, de nos exportations de biens d'équipement industriel. Si bien que, en moyenne, la tendance à l'expansion de l'économie française sera maintenue pour 1964. Le chiffre, le pourcentage exact, sera présenté lors du dépôt du rapport économique et financier accompagnant le budget.

Georges Pompidou – Je pourrais ajouter, sur un plan plus général, qu'ainsi que le ministre des Finances vous l'a dit d'ailleurs, il y deux façons de réussir ou deux façons d'échouer dans un plan comme celui-là : le court terme et le moyen terme.

La première des choses sur laquelle nous comptons, c'est d'arrêter dans l'immédiat la hausse des prix et sur ce plan, l'effort de tous ceux qui informent l'opinion, et les réactions de l'opinion seront extrêmement nécessaires.

Il y a, d'autre part, la réussite à moyen terme, qui dépendra alors de l'effort progressif des mesures plus profondes que l'on vous a exposées.

Mais ce que je voudrais que vous sachiez aussi, c'est qu'en ce qui concerne le rythme de la production industrielle, nous avons tâché, aussi bien s'agissant du budget de l'État que des mesures diverses que nous prendrons, de ne pas prendre de mesures globales et, en quelque sorte, aveugles, consistant à ramener un certain rythme à un rythme inférieur ; nous avons cherché à sérier les questions et les décisions dans deux domaines. Par profession, c'est-à-dire en tenant compte des secteurs qui sont en suractivité, et, au contraire, des secteurs qui peuvent à l'heure actuelle être en dépression ou, en tout cas, en activité normale. Par régions : ainsi qu'on vous l'a d'ailleurs déjà dit, je crois, le budget de 1964, pour la première fois, aura, comme le Plan lui-même, un certain aspect régionalisé. Nous avons essayé de définir comment les investissements et l'action de l'État pourraient agir sur telle et telle région, dans le cadre de la politique générale d'aménagement du territoire. Et de même, dans notre action sur la production industrielle nous veillerons à ses incidents sur le plan régional au même titre que sur le plan sectoriel.

Gilbert Mathieu, Le Monde – *Monsieur le Ministre, je voudrais poser une question d'ordre budgétaire, sur deux points. Le premier point, en ce qui concerne les crédits militaires, est-ce que vous avez une idée des économies résultant de la réduction de la durée du service, et en ce qui concerne toujours le domaine budgétaire – il s'agit du domaine public – quelle hypothèse de croissance des salaires du secteur public a été retenue pour le budget de 1964, le projet de budget, est-ce que c'est l'hypothèse d'avril dernier ou une autre ?*

Valéry Giscard d'Estaing – Sur le premier point il n'est pas possible d'isoler les effectifs résultant de telle ou telle réduction du service militaire. Il y a en réalité une économie globale sur les effectifs, et l'économie sur les effectifs du Titre III du budget militaire pour 1964 est

d'environ 700 millions de francs, c'est-à-dire 70 milliards anciens. Quant à l'hypothèse sur les traitements, nous avons retenu l'hypothèse d'avril dernier, c'est-à-dire la croissance au rythme de 0,75% par trimestre des salaires du service public.

André Ulmann, La Tribune des Nations – *Quelle sera l'incidence de certaines des mesures qui sont envisagées sur les perspectives des négociations à l'intérieur du Marché commun, d'une part, et, d'autre part, à plus long terme, avec les États-Unis ?*

Valéry Giscard d'Estaing – Ces mesures n'affectent ni dans un sens ni dans l'autre les perspectives du Marché commun ou les perspectives de la négociation Kennedy. La seule mesure de caractère externe que nous prenons, comme vous l'avez vu, est une mesure d'abaissement des droits de douane, mais comme c'est une mesure conjoncturelle, telle que celle, par exemple, que la République fédérale a prise en 1962, elle ne modifie pas notre politique douanière.

Nous restons donc attachés au succès des négociations engagées dans le cadre du Marché commun, suivant les positions qui ont été prises au Conseil des Ministres de Bruxelles à plusieurs reprises par nos représentants. Il n'y a pas de mesures particulières concernant les investissements venant de l'extérieur.

M. XXX – *Monsieur le Ministre, je voudrais savoir si l'abaissement des droits de douane, prévu pour un certain nombre de produits industriels, s'appliquera également à certains produits alimentaires, et dans quels secteurs, et si aussi vous prévoyez de demander à la Commission exécutive de Bruxelles l'abaissement de certains prélèvements financiers sur certains produits.*

Valéry Giscard d'Estaing – Les abaissements correspondants ne porteront que sur des produits manufacturés, ceux-ci pouvant être des produits alimentaires transformés. C'est ainsi que dans la liste, vous trouverez un certain nombre de conserves ou un certain nombre d'aliments transformés, mais vous ne trouverez pas de produits agricoles à l'état brut. Par contre, nous avons demandé et obtenu de Bruxelles l'autorisation de réduire le prélèvement sur les œufs, et le texte correspondant paraîtra au *Journal Officiel* demain matin.

Paul Fabra, Le Monde – *Je voudrais poser deux questions, la première : si le Gouvernement se pense suffisamment armé sur le plan administratif pour faire respecter sa politique de liberté contrôlée des prix ; la deuxième, qui est également une question technique : pourrait-on nous dire de combien les crédits bancaires ont effectivement augmenté depuis les mesures d'encadrement qui ont été prises au début du printemps dernier ?*

Valéry Giscard d'Estaing – Sur la première question, j'indique à M. Fabra que nous n'avons pas l'intention de recruter. Mais je réunis demain à cinq heures et demie l'ensemble des fonctionnaires parisiens et régionaux chargés du contrôle des prix, ainsi que les inspecteurs

généraux de l'Économie nationale et que l'ensemble des contrôleurs d'État, pour leur faire part des directives qu'ils auront à appliquer pendant cette période, concernant le respect des textes que nous avons pris.

Sur le plan de la progression des crédits bancaires, la progression, en moyenne, à la fin d'août, a été celle qui avait été autorisée, c'est-à-dire 5%. On a néanmoins observé certains dépassements, et c'est l'existence de ces dépassements qui a conduit à la disposition que je vous ai indiquée de l'institution d'une procédure de sanctions, de façon à ce que les facilités sur lesquelles avait pu compter tel ou tel donnent lieu à l'application automatique d'une réduction du plafond d'escompte.

Georges Pompidou – Sur la première question qui a été posée, j'ajouterai ce que j'ai dit d'une concertation, en quelque sorte normale et permanente sans être particulièrement spectaculaire, entre des représentants de toutes les professions et de toutes les organisations et un certain nombre de représentants de l'administration de l'État doit pouvoir aider cette tâche des fonctionnaires et des services dans leur contrôle. J'ajoute enfin qu'à l'intérieur du Gouvernement, j'ai l'intention, pour ma part, de faire que le Comité économique interministériel se saisisse à dates régulières et rapprochées, de ce problème de la hausse des prix et entende, à chaque fois, un rapport sur les résultats obtenus, de façon à pouvoir en juger, non pas simplement, je m'excuse de vous le dire, par ce que j'en lis dans la presse, mais de manière très régulière et très normale par les ministres intéressés eux-mêmes et, en particulier, bien sûr, par M. le ministre des Finances.

Jean Boissonnat, La Croix – *Monsieur le Ministre, faut-il déduire de ce que vous venez de dire, concernant les traitements des fonctionnaires, qu'aucune actualisation des hausses de salaires intervenues dans les secteur public au printemps dernier, en fonction des hausses des prix, n'est envisagé par le Gouvernement, contrairement à ce qu'attendent les syndicats ?*

Georges Pompidou – Je vous répondrai, monsieur, qu'ainsi que vous le savez, j'ai eu de premiers contacts avec les syndicats, d'autres suivront, dans un délai rapproché, et d'autre part, comme il est naturel, il y aura des contacts entre les organisations syndicales et les ministères de tutelle et les directions d'entreprises, dans un délai rapproché. Il y a, d'autre part, constamment des conversations entre les services de la Fonction publique et les représentants syndicaux de cette fonction publique. Les contacts ne manqueront donc pas, les discussions non plus et, en particulier, sur les points qui m'ont paru intéresser particulièrement les syndicats et qui sont la mise sur pied d'un système de discussion et de négociation de leurs conditions de travail en général et de leurs salaires, plus approprié et plus satisfaisant que celui que nous avons connu jusqu'ici.

Mais quant à ce que vous venez de demander, je m'en voudrais de déflorer le résultat par avance de ces négociations et de faire croire à qui que ce soit, et notamment à ceux avec qui nous nous entretiendrons, que tout est fini par avance et que ces conversations sont inutiles. D'autre part, j'ai dit aux syndicats que j'ai reçus – et je le dirai à ceux que je recevrai – qu'en tout état de cause, les conversations de l'automne devraient se situer à nos yeux dans le cadre de ce plan de stabilisation que nous venons de définir.

M. XXX, La Vie des Métiers – *La question sera purement fiscale. Les revenus du travail augmentant nominalement depuis plusieurs années sont taxés suivant un barème d'impôt sur le revenu qui reste identique depuis des années. Un article de la loi pour les finances de 1960, voté en décembre 1959, a prévu que ce barème devait être revu, et donc rajusté, lorsque le SMIG dans l'année a augmenté de 5%. C'est ce qui s'est passé en 1962 – 7% – et en 1963 – 6,93%. Le Gouvernement est-il disposé, observant la loi, à déposer dans le cadre de la loi de finances pour 1963. un texte portant rajustement du barème de l'impôt sur le revenu ?*

Valéry Giscard d'Estaing – Dans la conjoncture présente, le problème n'est certainement pas de diminuer les ressources publiques. J'ajoute que ce n'est d'ailleurs de l'intérêt de personne, car la hausse des prix aura repris aux Français de 1963 plus qu'ils n'auraient pu espérer retirer de tout programme d'allègement fiscal. Nous sommes donc dans une conjoncture où nous avons le devoir, au premier rang, de maintenir la stabilité de la monnaie et des prix. Et chacun, tous les commentateurs – et d'ailleurs vraisemblablement vous-même – avez insisté depuis longtemps sur la nécessité d'un équilibre plus rigoureux des finances publiques. L'observation que vous faites est fondée. Elle ne peut pas être appliquée dans la conjoncture présente.

Claude Terrien, Europe N° 1 – *Monsieur le Ministre, en ce qui concerne la spéculation foncière, je suppose que les mesures qui vont être prises ne seront pas rétroactives. Or, l'opinion publique a été frappée par des exemples comme celui que vous avez cité tout à l'heure. Est-ce que le gouvernement ne va rien tenter pour les spéculations déjà réalisées ?*

Valéry Giscard d'Estaing – Vous allez avoir satisfaction car le texte que nous prévoyons est un texte qui s'appliquera aux plus-values réalisées depuis le 1^{er} janvier 1963, et ceci pour une raison très simple, c'est qu'il n'y a pas analogie, comme les gens le croient souvent, entre une plus-value et une vente. Lorsqu'il s'agit d'un acte économique, en effet, on convient d'un prix et le prix est fixé en connaissance de l'impôt qui s'y applique. Il n'y a donc pas d'effet rétroactif. Dès lors que la plus-value est considérée et taxée comme un revenu, la chose change complètement. Quand on modifie, par exemple, le barème de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, on le modifie toujours au mois d'octobre, au moment du budget, pour les revenus de l'année. Il en va de même des plus-values, car on ne peut pas estimer qu'il eût été ni souhaitable, ni même équitable, que les plus-values constatées au titre de 1963 aient pu être être encore majorées si les intéressés avaient connu l'intention ultérieure de détaxe. Aussi, à partir du moment où la plus-value est considérée comme un revenu, et non pas comme une transaction, il est en effet normal d'aller dans le sens que vous indiquez.

Alain Vernet, Les Échos – *Vous nous avez dit, monsieur le Ministre, que le Conseil national du crédit a entendu aujourd'hui monsieur Massé et des directives vont être envoyées aux banques pour orienter leur action. Ces directives ne seront pas quantitatives, puisque le problème du montant des encours est réglé par ailleurs, elles seront donc qualitatives. Faut-il entendre par là des directives pour favoriser telle ou telle branche, dans le cadre du Plan, ou bien faut-il penser que votre action est prévue aussi sur le plan régional également ?*

Georges Pompidou – Je croyais un peu avoir répondu !

Valéry Giscard d'Estaing – En réalité, cette initiative est venue d'un voyage en province, ce qui montre que ces voyages ne sont pas inutiles, loin de là ; lors de l'inauguration de la foire de Strasbourg, j'étais accompagné par le chef d'un établissement bancaire de la région alsacienne. Il m'a dit : nous pensons que vous allez bientôt prendre des initiatives en matière de ralentissement du crédit, mais vous rendez-vous compte que, pour nous, elles sont très difficiles à appliquer ? Parce que moi j'ai, par exemple, parmi ma clientèle, un établissement qui peut, à lui tout seul, en réalité, absorber toutes mes augmentations de crédit. Alors est-ce qu'il faut que ce soit ça que je fasse, ou est-ce qu'il faut au contraire que je répartisse les sacrifices entre différentes catégories, et lesquelles, j'aimerais bien le savoir.

Nous avons donc débattu de cette question avec le gouverneur de la Banque de France et le commissaire général au Plan. On ne peut pas, dans ce domaine, contrairement à des espoirs longtemps caressés mais jamais définis, aboutir à une sélection autoritaire ou administrative du crédit puisque le problème du risque se pose en tout état de cause et ne peut être évidemment apprécié que par l'auteur du crédit. Mais il est important de donner à ceux qui prennent des décisions une physionomie exacte des secteurs de l'économie française, pour qu'ils sachent quels sont les secteurs qui sont en surchauffe, quels sont au contraire les secteurs qui sont en dépression, quelles sont les régions qui sont en surchauffe, quelles sont les régions qui sont en dépression, de façon à ce qu'ils aient connaissance, au moment de l'appréciation d'un crédit particulier, de l'ensemble des éléments de conjoncture sectorielle et régionale qui permettront d'établir leurs décisions.

Pierre Meutey, L'Opinion – *Monsieur le Ministre des Finances, vous annoncez la parution des décrets et des décrets d'application concernant les sociétés d'investissement à capital variable. Serait-il possible de connaître quelles limitations, s'il en est, ont été prévues quant au nombre de ces sociétés, quant à la répartition de leurs portefeuilles et quant à leur fonctionnement ?*

Valéry Giscard d'Estaing – Il ne m'est pas possible de vous répondre. Ces textes ont été envoyés au Conseil d'État. Le Conseil d'État est donc saisi des propositions que nous envisageons dans ce domaine. Je n'ai pas encore l'avis du Conseil d'État, donc le texte n'a pas pu être approuvé par le Gouvernement et c'est seulement le 23 septembre que nous serons à même de trancher ces différents points.

Je vous indique cependant qu'il y a une question qui ne se pose pas, qui est celle de la limitation du nombre : nous n'avons pas l'intention d'en limiter le nombre, mais simplement les conditions de création ; il s'agit d'une législation de droit commun, et non pas d'une législation cas par cas.

M. Dumortier, Nord-Éclair – *À la suite des libérations anticipées qui vont être effectuées, quelle sera la durée pratique, et éventuellement légale, du service militaire ?*

Georges Pompidou – Ainsi que je vous l'ai déjà dit, ces libérations anticipées ont été évidemment décidées en fonction d'une politique militaire, mais elles sont, dans le cas particulier, en liaison indirecte avec une politique économique. Elles ne préjugent néanmoins pas de la décision définitive du Gouvernement en ce qui concerne la durée du service militaire. Nous sommes en train depuis plusieurs mois de discuter de ce qu'on appelle le plan à long terme qui devrait couvrir notre politique militaire jusqu'en 1970 ; ces délibérations ne sont pas encore terminées, les décisions ne sont pas prises et, par conséquent, je ne puis pas annoncer aujourd'hui, quels que soient le désir, je comprends, et l'attente, que je comprends également, de la part des jeunes Français, je ne peux pas annoncer une durée légale du service militaire.

Paul Gérin, La Voix du Nord – *La plupart des mesures annoncées peuvent être prises par décret ou arrêté ministériel, immédiatement. Les autres sont du ressort législatif, et notamment de la loi de finances. Mais est-ce que vous n'avez pas, monsieur le Ministre, l'intention d'anticiper en ce qui concerne certaines mesures, par exemple l'emprunt ?*

Valéry Giscard d'Estaing – Concernant l'emprunt, nous avons l'autorisation législative : vous savez qu'elle nous avait été donnée jusqu'au 15 octobre. Comme nous lançons cet emprunt le 23 septembre, et dans la limite de l'autorisation législative, nous n'avons pas besoin d'anticiper. Il n'y a qu'un point sur lequel nous aurons besoin d'anticiper, ce sont les taxes sur l'essence, car leur réduction devra être effectuée avant le vote final du budget, et il nous faudra donc un texte spécial.

André Passeron, Le Monde – *Monsieur le Ministre, vous n'avez pas encore parlé dans votre exposé des prestations familiales. Est-ce que, pour l'année 1964, vous prévoyez une modification en ce qui concerne les prestations familiales ?*

Georges Pompidou – Une certaine augmentation des prestations est prévue, mais de toute manière, dans le cadre du budget, nous ne pouvons pas la fixer de façon très précise, puisque le budget ne touche qu'un nombre relativement restreint de prestataires, et, d'autre part, la façon dont seront réparties ces augmentations n'a pas encore été décidée.

Jean Lecerf, Le Figaro – *Pourrais-je vous demander une perspective d'accroissement de combien de la masse monétaire vous vous êtes fixée pour l'année prochaine, et puis peut-être vous demander quelque chose sur les modalités de l'emprunt, plus précis que ce que vous avez donné ?*

Valéry Giscard d'Estaing – Sur la masse monétaire, nous devons arriver à une croissance de la masse monétaire tout compris qui, à mon avis doit être de l'ordre de 10 à 12% par an, contre le 18% en 1964 et 17% en 1963. C'est en effet la croissance que nous observons dans les pays d'Europe occidentale. Elle est évidemment plus forte que la croissance dans les pays tels que les États-Unis d'Amérique, qui n'ont pas connu de période d'inflation et qui n'ont donc pas

eu à reconstituer progressivement ni complètement leurs encaisses. J'estime que si nous parvenons à un chiffre de l'ordre de 10 à 12%, la masse monétaire sera en harmonie avec les besoins de l'économie.

Concernant l'emprunt, c'est donc un emprunt à 20 ans, au taux de 4,25% pendant les dix premières années et de 4,75% pendant les dix dernières années. Il n'est naturellement assorti d'aucune indexation et il est exonéré de la surtaxe progressive, enfin de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, pour les dix premières années. C'est ce qui vous explique que nous ayons d'abord un premier taux avec exonération de l'impôt sur le revenu, qui est le même que pour l'emprunt précédent, et qu'au bout de cette période de dix ans nous revenions au système normal des emprunts, vers lequel d'ailleurs nous entendons tendre, dans lequel l'impôt sur le revenu des personnes physiques s'applique au revenu de l'emprunt. Alors dans cette deuxième période, nous prévoyons d'une part un relèvement des taux d'intérêt, ce qui est normal pour un emprunt qui n'est plus exonéré, que nous mettons donc à 4,75%, et une légère majoration des primes de remboursement qui atteindront à la fin de l'emprunt le chiffre de 7,5 par rapport à un nominal de 100.

Discours devant l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (4 novembre 1963)

Mots-clés : Alliance atlantique – Cuba – Guerre froide

Georges Pompidou prend la parole lors de la séance inaugurale de la IX^e session de la conférence des parlementaires de l'OTAN. Cette assemblée se réunit chaque année à Paris, où l'OTAN a son siège jusqu'en 1966.

En accueillant à Paris, au nom du Gouvernement français, la conférence des parlementaires de l'OTAN, je lui exprime les vœux très sincères que nous formons aujourd'hui pour le succès de ses travaux. Votre Conférence, qui tient aujourd'hui sa neuvième session, rassemble des hommes venus de pays amis et alliés où ils assument les plus hautes responsabilités publiques. C'est dire l'intérêt que nous attachons à les voir se réunir chaque année à Paris.

Cette confrontation de vues permet à chacun de mieux connaître ses partenaires et de mieux comprendre leurs préoccupations. D'année en année, les problèmes de toute nature qui intéressent l'Alliance atlantique apparaissent en effet sous des formes nouvelles, parfois même dans un vocabulaire nouveau. Vos rencontres régulières sont devenues le moyen indispensable de suivre pas à pas ces développements.

Il y a un an, votre Conférence se réunissait au lendemain de la crise de Cuba. Nous venions de mesurer le danger de cet état de tension où toute crise locale peut devenir un conflit généralisé, toute imprudence engendrer un immense péril. L'expérience que nous avons vécue alors rejoint la leçon de l'histoire : la chance que les nations libres peuvent apporter à la paix, c'est de prouver en toute occasion la fermeté de leur résolution et leur cohésion devant le danger.

Cette résolution et cette cohésion se marquent d'abord, et comme il est naturel, par la volonté de défense. Comment n'en sentirions nous pas ici, sur ce continent, l'impérieux besoin ? Chacun de nos pays, sur ce point, doit avoir une claire conscience de la situation. Le jour viendra, nous l'espérons, où un véritable désarmement apparaîtra possible. Mais cela n'est pas encore accompli et la tâche des nations est, pour le moment, de consentir tous les efforts nécessaires.

Nous savons aussi que le problème n'est pas seulement militaire. Les organismes directeurs de l'Alliance atlantique ont un grand rôle à jouer pour que l'association de nos armes soit prolongée et complétée par une coopération économique, intellectuelle, morale, sans laquelle il ne peut y avoir de vraie coopération politique. Beaucoup reste à faire en ce domaine, dont je sais que vous êtes parmi les principaux artisans. Je me suis penché sur le programme de travail de vos commissions et j'ai constaté qu'ils justifiaient pleinement, dans sa diversité, l'importance croissante donnée à vos délibérations.

Sans doute savons-nous que la liberté ne peut être défendue et développée que par des hommes unis par cette solidarité profonde que crée l'histoire. Mais notre alliance confère aux nations occidentales une responsabilité particulière : harmoniser des politiques, unir des

volontés. C'est l'importance et la difficulté de cette responsabilité qui donne à votre Conférence un rôle de premier plan. Il est précieux que des parlementaires de tous nos pays rassemblent leurs expériences et leurs opinions pour soutenir, ou pour critiquer, en toute hypothèse pour éclairer l'action des gouvernements. Il est plus important encore que parlementaires comme gouvernements sachent combiner leurs intérêts nationaux et la politique d'ensemble que postule une libre mais durable association. C'est ainsi que l'alliance occidentale développera ses profondes racines dans tous nos pays.

Je vous remercie, monsieur le Président, mesdames et messieurs, de m'avoir donné l'occasion de vous souhaiter à Paris la bienvenue la plus cordiale et vous renouvelle mes vœux pour l'heureux déroulement de votre actuelle session.

Entretien télévisé (15 novembre 1963)

Mots-clés : Autoroutes – Budget – Défense nationale – Dialogue social/concertation – Dissuasion – Distribution/commerce – Éducation nationale – Fonction publique – Logement – Ordre public – Plan de stabilisation – Transports

Cet entretien avec François de la Grange a lieu au moment où deux débats agitent le Parlement : la question de la dissuasion nucléaire et le vote du budget. D'autre part, deux sujets marquent l'actualité de l'automne 1963 : le plan de stabilisation lancé deux mois plus tôt, et la candidature de « Monsieur X » lancée par le magazine L'Express en vue de la présidentielle de 1965 et de la succession du général de Gaulle.

François de la Grange – Notre dernière conversation au coin du feu et de l'écran remonte maintenant à huit mois. Depuis le mois de mars dernier il s'est passé beaucoup d'événements. Vous vous êtes trouvé confronté chaque jour avec de nouveaux problèmes exigeant des solutions. Parmi ces problèmes, lesquels considérez-vous comme les plus importants ?

Georges Pompidou – C'est vrai : cela fait déjà huit mois que nous n'avons pas eu l'occasion de nous entretenir ; mais j'ai toujours peur de lasser la patience des téléspectateurs. En tout cas, à l'heure actuelle il me semble que sur le plan intérieur, les problèmes les plus importants sont le plan de stabilisation et le budget.

François de la Grange – Le plan a fait l'objet d'une vaste campagne de publicité. On nous a incité à consommer abondamment des légumes secs, des confitures, des biscuits à des prix défiant toute concurrence. La viande, elle, ne s'est pas laissée attendrir et M. Giscard d'Estaing a dû se fâcher. Pensez-vous que le Plan soit un échec ou une réussite ?

Georges Pompidou – Je vous étonnerais probablement, du moins je l'espère, si je vous répondais « oui » ou si je vous répondais « non ». Je crois que, dans ces matières, le succès ne peut pas venir tout de suite. Néanmoins, nous avons obtenu, sans aucun doute un premier résultat. La hausse des prix a été stoppée et c'est déjà bien d'avoir montré à tous les Français qu'elle n'a pas été fatale. Les indices d'octobre montrent cette stabilité et je suis convaincu que ceux de novembre le démontreront également.

Bien entendu, nous n'avons pu obtenir ce résultat que par des mesures d'autorité qui sont des mesures artificielles comme par exemple le blocage des prix industriels, comme la taxation de certains produits – vous parliez de la viande – ou de certains services. Ce sont là des mesures qui ne peuvent pas être éternelles.

Il faut donc attendre que l'action que nous menons sur les causes profondes de la hausse des prix, sur les causes profondes de l'inflation, ait porté ses fruits. Or, ceci n'a pas encore eu le temps de se manifester. Faudra-t-il trois, six, huit mois ? Je ne saurais vous le dire. Mais je

voudrais préciser qu'en tout état de cause, un plan de stabilisation est quelque chose de progressif et de continu. Il y a donc eu et il y aura encore des séries de mesures qui interviendront périodiquement, les unes pour adoucir, les autres au contraire pour resserrer, jusqu'à ce que nous ayons atteint un résultat dont je suis convaincu que nous l'atteindrons et dont j'ajoute qu'il est d'un intérêt urgent pour le pays qu'il soit atteint.

François de la Grange – *Il ne faut donc pas attendre de miracle ?*

Georges Pompidou – Je ne crois pas au miracle. C'est une œuvre de longue haleine et pour laquelle nous sommes obligés de faire appel au pays tout entier. Quand je dis au pays, c'est au public bien entendu qui est directement intéressé au succès du Plan, à la stabilisation des prix comme à la stabilisation de la monnaie.

Mais c'est aussi sur les organisations qui existent dans ce pays, en particulier sur les organisations professionnelles et syndicales que nous comptons.

Nous comptons, par exemple, en matière de distribution, sur les intermédiaires pour nous aider à rénover les structure de l'appareil de distribution. Nous comptons sur les industriels pour nous aider dans notre action par la diminution de leurs prix de revient ou par la réduction de leurs marges bénéficiaires. Nous comptons sur les salariés, les agriculteurs pour mettre un peu de modération dans leurs revendications.

François de la Grange – *Votre appel à la collaboration avec les syndicats ne semble pas avoir soulevé un enthousiasme excessif, surtout dans la fonction publique, puisqu'on nous annonce de nouvelles grèves prochainement.*

Georges Pompidou – Vous posez là une question qui n'est pas sans importance et sur laquelle je voudrais être très franc.

Je ne dis pas que notre appel a soulevé un enthousiasme général. Néanmoins, ce secteur de la fonction publique, je crois qu'il faudrait cesser, dans ce qu'on en pense, dans ce qu'on écrit, de le considérer comme un éternel sacrifié tel que, je le reconnais, il l'a été pendant longtemps.

Jamais, en effet, pareil effort n'a été fait pour le secteur public et nationalisé. Si, par exemple, je prends l'augmentation des salaires sur les années 1961 et 1962 et si, pour éviter toutes les contestations sur les chiffres, je me borne à prendre la masse globale des salaires distribués à un nombre de salariés constant, je constate que sur ces deux années les augmentations ont été de plus de 20%. En 1963, nous avons fait ce qu'on appelé le rattrapage : pour la première fois, depuis, je crois, la fin de la Première Guerre mondiale, nous avons mis l'ensemble du secteur public au niveau des salaires du secteur privé et cela par des mesures qui s'étagent sur moins de douze mois ; par dessus le marché, nous avons encore accordé une augmentation garantie de 3% que nous venons de porter, vous le savez, lors de ce rendez-vous d'octobre dont on a beaucoup parlé, à 4%. Le tout fait un total considérable. Pour vous en donner une idée, ce petit 1% supplémentaire, savez-vous ce que cela représente ? Cela

représente entre 40 et 45 milliards d'anciens francs, ce qui veut dire que la masse totale des salaires et pensions qui est distribuée au secteur public représente, en anciens francs, 4 à 4 500 milliards...

Alors franchement je ne crois pas qu'on puisse nous taxer d'avarice. Quant aux grèves dont vous parlez, je ne vois pas dès lors ce qu'elles pourront signifier. Qu'il y ait une grève de protestation, une grève symbolique pour manifester, qu'on ne renonce pas aux revendications, mon Dieu ! je m'y attendais et c'est normal. Mais dès lors que le Gouvernement a fait savoir de la façon la plus claire – et j'ai moi-même vous le savez, reçu par deux fois les organisations syndicales – dès lors dis-je, que le Gouvernement a fait savoir que ses décisions étaient définitives, qu'il ne reviendrait pas là-dessus, qu'il estimait que tout nouvel effort était impossible pendant la durée du plan de stabilisation, parce que cela mettrait le plan en échec, je ne vois quels que peuvent être le but et le résultat de pareilles grèves.

Le but ? À moins que certains n'aient des arrières-pensées politiques. Ce que je ne crois pas...

Le résultat ? Cela ne peut être que de nous faire perdre des journées de travail et que de gêner considérablement les usagers. Parce que, après tout, les usagers, c'est-à-dire tous les Français, tous les travailleurs, ont le droit d'exiger que les services publics fonctionnent, que l'électricité fonctionne, que les trains, le métro roulent, que le courrier soit distribué. J'ajoute que, dans certaines de ces grèves, il y a des caractères anormaux. Que, par exemple, un électricien refuse de se rendre à son travail, de même qu'un mineur refuse de descendre au fond de la mine. Mais lorsqu'il se rend sur les lieux de son travail et qu'il coupe le courant, empêchant qu'on le rétablisse, et privant ainsi l'utilisateur de quelque chose d'essentiel, je dis que c'est très différent du simple exercice du droit de grève et que si cela devait se prolonger ou se répéter, cela deviendrait très vite intolérable.

François de la Grange – *Les Français ont l'impression que c'est toujours les mêmes qui supportent les sacrifices et ils reprochent au Gouvernement de gaspiller l'argent qu'il pourrait distribuer aux salariés dans des dépenses improductives, comme par exemple la fameuse force nucléaire stratégique.*

Georges Pompidou – Ah ! Voici la force nucléaire ! Mais parlons d'abord des sacrifices. Le Gouvernement et le plan de stabilisation n'ont imposé aucun sacrifice aux salariés du secteur privé. Quant aux salariés du secteur public, les chiffres que je donnais ci-dessus permettent, malgré tout, de limiter l'emploi du grand mot de « sacrifice ». En tout cas, ces chiffres sont sans rapport avec ce que représente la force nucléaire au point de vue financier. Il a été dit et démontré que le coût de cette force nucléaire ne représente qu'une part modeste de notre budget militaire, qu'une part par conséquent très modeste de notre budget d'ensemble, qu'au surplus, si nous faisons les divisions blindées que nos alliés réclament, cela nous coûterait au moins aussi cher et qu'enfin c'est ce qui a permis de hâter la diminution de la durée du service militaire.

Si nous renoncions à la force nucléaire nous serons obligés de revenir à un service minimum de dix-huit mois, et d'augmenter le programme de chars : je ne vois vraiment pas ce qu'on y gagnerait, si ce n'est que la France serait bien moins défendue.

François de la Grange – *Les adversaires de la force de dissuasion lui dénie d'ailleurs tout valeur et soulignent qu'elle devrait être intégrée dans les forces atlantiques.*

Georges Pompidou – Oui. Eh bien ! Il y a eu au moins un adversaire du Gouvernement qui a déjà été « dissuadé » par cette fameuse force de dissuasion. C'est l'opposition parlementaire. Car c'est un fait que lors du débat sur les crédits militaires, les attaques de l'opposition furent très faibles et repoussées à une énorme majorité. Je sais bien que certains des chefs de l'opposition nous disent que le combat au Parlement n'a plus aucun intérêt puisque le Gouvernement est sûr de sa majorité. Voilà un étrange aveu ! ... Car si l'on trouve que les débats parlementaires n'ont aucun intérêt, dès lors que le Gouvernement ne risque pas d'être renversé, c'est qu'on a gardé vraiment au fond de soi le regret profond des crises ministérielles.

Mais revenons à la force nucléaire.

Cette force nucléaire, si elle n'a aucune valeur, voulez-vous me dire pourquoi on en parle tant ? Pourquoi des gouvernements étrangers qui en disposent d'ailleurs et largement, se donnent tant de mal pour essayer de nous en détourner ?

Voulez-vous me dire si M. Butler, le nouveau ministre des Affaires étrangères britannique, a tort quand il disait récemment quelque chose qui était à peu près ceci : « Je me félicite de ce que nous, en Angleterre, nous disposons d'une force atomique à nous, parce que cela me donne un poids considérable dans les conversations internationales. »

Eh bien ! Croyez-moi, ce qui est bon pour les Anglais doit être bon pour les Français. Et quant à intégrer cette force nucléaire dans les forces dites atlantiques qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que nous aurions fait nous-mêmes notre bombe atomique sans l'aide de personne, que nous l'aurions payée, que nos savants, nos ingénieurs, nos techniciens et nos ouvriers auraient fait des prodiges et que nous passerions tout cela au Commandement américain qui, par dessus le marché, n'en a aucun besoin... Eh bien ! Je trouve que ce sont des conseils bizarres.

François de la Grange – *Laissons donc ce sujet de côté et parlons un peu du budget.*

Georges Pompidou – En effet, l'Assemblée nationale vient de le voter très convenablement, à une forte majorité, dans les limites prévues par la Constitution, donc en temps utile. Ce budget, j'ai la faiblesse de le trouver assez bon.

D'abord, de tous les budgets que nous ayons eus depuis la guerre, c'est celui qui approche le plus l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Ensuite, c'est celui qui a consacré la plus grande partie aux investissements productifs.

Je prendrai un exemple, celui qui intéresse peut-être le plus les Français : c'est l'Éducation nationale. Savez-vous ce que représente l'Éducation nationale dans ce budget ? Eh bien ! En 1958, quand le général de Gaulle est arrivé au pouvoir, l'Éducation nationale représentait 10% du budget total. Quand moi-même je suis arrivé au gouvernement, il y a maintenant quelque dix-huit mois, dans le budget de 1962 l'Éducation nationale représentait un peu plus de 13%. Dans le budget de 1963 j'ai porté sa part à plus de 14% et dans le budget de 1964 elle

sera de près de 16%. Si je parle en valeur absolue, alors qu'en 1958 on dépensait pour l'Éducation nationale 465 milliards, dans le budget de 1964 ce sera près 1400 milliards d'anciens francs qui y seront consacrés.

Alors, je pense que ces chiffres sont significatifs. De même pour les autoroutes, qui intéressent tous les automobilistes, nous allons, en 1964, mettre en chantier près de 200 kilomètres d'autoroute. On me dira : « Ce n'est pas assez. » Rien n'est jamais assez, bien sûr ! Mais la moyenne des autoroutes mises en chantier pendant les gouvernements de la IV^e République était inférieure à 25 kilomètres par an. Et encore, je prends mes références à partir de 1952 pour tenir compte de la période qui a suivi la guerre et ses destructions, car entre la guerre et 1952 on n'a pratiquement pas construit un seul kilomètre d'autoroute.

Nous allons mettre en chantier, cette année, 380 et peut-être 390 000 logements. Dans le budget de 1964, les crédits pour l'agriculture, qu'il s'agisse des investissements, de la rénovation et de l'action sociale, sont supérieurs à ce qu'ils étaient dans n'importe quel autre budget. Et il en est de même pour la Santé publique.

En revanche, les dépenses militaires sont, relativement, en dégression.

C'est vous dire que ce budget ne me paraît pas si mauvais. Je ne suis pas seul à être de mon avis puisque bon nombre de députés qui ne votent pas toujours avec le gouvernement ont accepté le budget que nous leur présentions. Et je m'en réjouis car, bien sûr, le gouvernement dispose d'une majorité qui est sûre et qui est solide. Mais plus cette majorité est large, plus les Français sont rassemblés et mieux cela vaut, pour le Gouvernement bien sûr, mais aussi pour le pays qui a trop souffert des querelles et des divisions.

***François de la Grange** – En somme, à vous entendre, on serait tenté de penser que le Gouvernement estime que tout va très bien.*

Georges Pompidou – Non. Rien, en matière politique et en matière financière, ne va jamais bien et j'ajoute qu'il ne faut jamais être content de soi.

Mais quand je pense à ce qu'est le monde actuel, à la pente qu'il fallait remonter pour donner à la France une place convenable dans les discussions internationales, quand je pense aux besoins de ce pays après un quart de siècle d'abandon, quand je pense au désir des Français de voir s'améliorer très rapidement leur niveau de vie, il me semble que nous ne faisons pas trop mal.

Et j'ajoute, d'ailleurs, que ce n'est pas notre mérite : c'est celui de la stabilité politique.

Plus cela va et plus je suis convaincu que le vrai problème c'est la stabilité gouvernementale. Personne ne peut rien faire de bon s'il n'a pas le temps et la tranquillité pour agir.

Bien sûr, il y faut aussi une vision large des grandes nécessités nationales. Mais nous avons le général de Gaulle. Il est là. Et nous sommes nombreux autour de lui.

Discours devant la majorité (Nice, 24 novembre 1963)

Mots-clés : Agriculture – Aménagement du territoire – Consommation – Construction – Croissance – Démographie – Éducation nationale – Enseignement primaire – Gaullisme – Immobilier – IV^e République – Jeunesse – Logement – Niveau de vie – PAC – Paris – Populations défavorisées – Rapatriés d'Algérie – Retraites – Sécurité sociale – SMIG/SMIC – Tourisme – Université

Du 22 au 24 novembre 1963 ont lieu à Nice les assises nationales de l'UNR-UDT, dont les travaux sont axés sur la France de 1985. « Le côté kermesse, l'aspect de "convention" américaine de ces assises, ne leur ôte pas toute signification politique immédiate. Au cours essentiellement de la journée de la majorité, les assises évoquent les problèmes de l'heure : élection présidentielle et "succession", réforme institutionnelle, pérennité de l'UNR-UDT » (L'Année politique 1963, p. 91). Georges Pompidou prononce ce discours en clôture de la journée de la majorité, le dimanche 24 novembre.

Nous voici au milieu de cette ville de Nice, dont la beauté, la vitalité, l'esprit de renouvellement nous étonnent et n'ont pas fini de nous étonner. Nous voici entre amis, entre associés, d'une grande tâche. Le Gouvernement est largement représenté et j'ai l'honneur de parler à cette tribune. La majorité est là, mon ami Michel Debré et notre ami Raymond Mondon se sont exprimés en son nom. Et la V^e République nous a délégué André Malraux, dont la présence et l'éloquence ont conféré à cette réunion la hauteur et le ton qui conviennent.

Ce qui nous préoccupe, ce qui a dominé nos travaux, c'est le destin de la France, que nous devons dès aujourd'hui préparer pour les vingt ans à venir.

Beaucoup a été dit sur ce que devrait être la France de 1985. Mais quel spectacle extraordinaire, déjà, que celui de la France d'aujourd'hui ! Quels bouleversement elle a connus ! Quel bouillonnement dans tous les domaines et quelles mutations stupéfiantes !

La France de 1914 était un pays de 39 millions d'habitants dont près de 60% de population rurale. La France de 1945 n'était pas très différente. Aujourd'hui, nous sommes un pays de 48 millions d'habitants, avec 37% de population rurale et en 1985, la France devrait avoir 60 millions d'habitants avec, selon toute probabilité, guère plus de 20% de population rurale. Ce qui veut dire que la population de nos campagnes sera alors à peu près la moitié de ce qu'elle était en 1914 et la population de nos villes, le triple de ce qu'elle était.

Qu'on imagine ce que la coïncidence d'une telle croissance démographique et de telles migrations ont de conséquences sur la construction des logements, l'urbanisation, la construction scolaire, hospitalière, sur les moyens de transport, sur la diffusion de la pensée. Et ce n'est pas tout. Un autre fait capital : c'est l'allongement de la vie humaine qui, aujourd'hui, dans notre pays, dépasse en moyenne 70 ans coïncidant avec la montée des jeunes générations, qui fait qu'il y a aujourd'hui en France 16 millions de Français qui n'ont pas 20 ans.

Qu'on essaie alors d'imaginer les problèmes économiques et sociaux qu'entraîne la nécessité de donner à toute cette jeunesse du travail dans les secteurs industriel et tertiaire et d'assurer en même temps à ceux qui ont connu une autre France, les transitions nécessaires pour que la France nouvelle puisse dire qu'elle leur a donné une vieillesse heureuse.

Qu'on y ajoute la nécessité absolue, sous peine de régression ou de mort, de suivre le progrès technique, dans tous les domaines. Qu'on ajoute encore la nécessité de répondre aux besoins des hommes à cette époque où il est plus vrai que jamais de reprendre le mot de Saint-Just : « Le bonheur est une idée nouvelle » et où chacun, quel que soit son métier ou sa condition, entend à juste titre disposer d'un logement décent, d'un confort accru, des possibilités de déplacement qu'ont ouvertes les transports, des possibilités d'information, de distraction, de culture que donnent le livre, la radio, la télévision, de loisirs pour le repos ou pour le sport, de la sécurité, enfin, contre la maladie ou la vieillesse. Le mode de vie des Français a été complètement bouleversé. La consommation en 1964 sera deux fois plus forte qu'en 1950 mais les besoins eux-mêmes ont évolué. Alors que le Français en 1950 consacrait la moitié de son budget à l'alimentation, il n'en consacre guère plus aujourd'hui que le tiers, et encore, à l'intérieur de cette alimentation les changements sont énormes. La France d'aujourd'hui avec 15% de plus d'habitants que celle de 1914 consomme 40% de moins de pain et par contre la consommation de la viande, des légumes, du beurre augmente sans cesse ; les dépenses de santé, de loisirs, de confort croissent à un rythme accéléré. Les efforts que représentent la satisfaction de ces besoins sont immenses. Ils le sont d'autant plus que nous ne pouvons, pendant plusieurs années, compter pour cela que sur l'amélioration de notre productivité. En effet, alors que durant les dix dernières années, la production s'est accrue de 57%, la population active n'a pratiquement pas bougé et pendant des années encore l'accroissement de notre population sera un accroissement de purs consommateurs, enfants et personnes âgées.

Et tout cela, nous devons y faire face dans un monde violent où plane sans cesse la menace de la destruction nucléaire et où de plus – je tiens à le redire – des peuples développés comme le nôtre se doivent dans leur intérêt, comme pour leur honneur, d'aider les populations sous-développées à échapper d'abord à la faim qui les guette comme aux jours du Moyen-Âge, à s'avancer ensuite sur la voie du développement et du progrès. Ces objectifs sont grandioses. Ils pourraient paraître décourageants pour ceux qui prétendent assurer la responsabilité de cet avenir mais rien de tout cela n'est au-dessus de nos moyens. Nous n'avons pas à souffrir de complexes. Il suffit pour nous soutenir de regarder ce que nous avons déjà fait. Nous y trouverons cette base essentielle du courage qui est la confiance lucide dans l'avenir en fonction des réalisations du présent.

Lorsqu'en 1958 le général de Gaulle est revenu au pouvoir que trouvait-il ? Un pays divisé, engagé en Algérie dans un combat cruel et sans espoir, avec la perspective de voir peu à peu les peuples de l'Afrique noire, secoués tour à tour par le vent de l'indépendance, se dresser contre nous, et nous engager dans des guerres coloniales sans espoir et sans profit. Nous n'avons plus d'État que l'apparence. À l'Élysée, un honnête homme assistait, impuissant, à la succession ininterrompue des gouvernements, tandis que les gouvernants, même les mieux intentionnés, s'usaient dans une entreprise désespérée pour vivre quelques jours encore en sachant, tout comme le taureau, qu'ils mourraient dans l'après-midi !

Nous n'avons plus de défense nationale. Notre armée s'enlisait dans une forme de guerre où l'utilisation de quelques avions, de quelques chars, de quelques hélicoptères, dissimulait mal qu'elle était une guerre du XIX^e siècle. Nous n'avons plus de monnaie. Notre commerce extérieur allait en s'hibernant, sans que nous puissions exporter, sinon au prix d'astuces chaque

jour renouvelées, sans que nous puissions importer les produits de base indispensables à notre économie, sinon en acceptant l'aide étrangère qui, de 1947 à 1958, nous a seule permis de vivre et dont les derniers concours avaient été obtenus au prix d'humiliantes sollicitations. La source, d'ailleurs, était tarie, les efforts de rétablissement tentés à plusieurs reprises avaient échoué. L'heure de la faillite approchait.

Quant à avoir une politique étrangère, comment aurions-nous pu ? Un chef d'État allié avait dit un jour qu'il lui arrivait de ne pas se rappeler le nom du président du Conseil français du moment. Notre signature figurait encore dans les traités internationaux, mais le monde entier savait que nous ne pouvions rien apporter à l'Alliance atlantique, sinon une infanterie dépourvue d'armes modernes. L'Europe savait que nous ne pouvions entrer dans le Marché commun qu'à l'abri d'exceptions et de clauses de sauvegarde dont la protection soulignait d'avance notre impuissance.

Telle était la France.

Où en est-elle après cinq années ?

Tout d'abord, l'État a été refait. L'autorité du chef de l'État a été construite de toutes pièces. Il est et sera désormais le représentant de la nation toute entière. La stabilité gouvernementale est assurée. Le Parlement vote la loi, le budget, contrôle l'action du gouvernement, agit sur elle comme il convient et y participe. Et je rends sur ce point hommage à la majorité, hommage à la façon dont se déroulent les débats de cette session à l'Assemblée nationale, comme le rappelait tout à l'heure Raymond Mondon. Je puis citer, par exemple, le fait que sur la loi de finances la majorité a déposé plus de 60 amendements sur lesquels 57 ont été acceptés et votés.

La guerre d'Algérie a été terminée, au prix de beaucoup de secousses et de souffrances. Mais, enfin, dans des conditions qui ont laissé intact l'honneur de notre armée et qui nous permettront, je l'espère, de maintenir les intérêts généraux de la France. De toute manière, si cette guerre n'était pas finie où en serions-nous ?

Les problèmes d'Afrique noire ont été réglés comme il convenait, pour le plus grand profit moral et politique de la France. Notre défense nationale se refait et nous disposons enfin, par nos seuls moyens, de l'arme fondamentale de la guerre moderne : l'arme nucléaire.

La politique de la France dans le monde est rétablie, parfois critiquée, toujours considérée. Et les dirigeants des grandes puissances n'ont plus, croyez-moi, à se creuser la tête pour savoir qui la dirige.

Notre monnaie est forte. Nos exportations vers l'étranger ont dépassé les objectifs du Plan, qui prévoyait 112% : nous sommes à 118%. Notre balance des paiements est constamment positive, au point qu'il nous est arrivé de souhaiter que ce solde positif restât modéré. Et dès que nous avons vu apparaître quelques symptômes d'inflation renaissante, nous avons mis sur pied un plan de stabilisation dont il suffit que nous sachions que son succès est nécessaire pour que nous soyons sûrs de ce succès.

Nous avons mis en pratique le Marché commun à une cadence accélérée sans avoir recours à aucune sauvegarde particulière et notre industrie a vaillamment subi la concurrence étrangère. Demain, sans doute, nos efforts renouvelés permettront d'achever le Marché

commun agricole qui offrira à toute notre agriculture des perspectives nouvelles. Paris, enfin, est redevenue une des principales capitales politiques du monde où chefs d'État et de gouvernement se succèdent, ou se réunissent, non pas comme en un lieu de rencontres touristiques, une sorte de gai rendez-vous de la diplomatie, mais comme un lieu où l'on vient discuter avec nous d'égal à égal, recueillir nos avis, voire demander notre appui. Et les millions de Français qui tous les ans pour leur travail ou leur plaisir se rendent à l'étranger me sont témoins que partout la France et les Français sont respectés.

Un tel redressement ne pouvait certes avoir lieu sans la présence d'un homme exceptionnel, le général de Gaulle. Mais il y fallait aussi l'appui d'un peuple entier et cet appui nous l'avons eu et vous en êtes les témoins puisqu'il y a à peu près un un, jour pour jour, le peuple a envoyé à l'Assemblée nationale une majorité solide capable de participer à ce redressement et qui entend le poursuivre. L'opposition « inconditionnelle », faute de pouvoir nier la réalité de ce redressement, tentera de dire qu'il n'a été possible qu'au prix de sacrifices excessifs imposés au pays et inégalement répartis. Or, notre fierté c'est d'avoir pu mener à bien cette tâche tout en réalisant à l'intérieur un immense effort de renouveau économique et de progrès social. En bien des occasions, j'ai cité des chiffres éloquentes, je voudrais ici, soit les rappeler, soit en donner d'autres qui prouveront que pour nous, il n'y a pas de choix entre la grandeur de la France et la prospérité des Français, entre le redressement national et le progrès social, mais qu'au contraire nous les considérons comme liés car ils n'y a pas de grand pays sans un peuple uni et il n'y a pas de peuple uni dans l'injustice.

Quels sont les domaines essentiels de ce progrès économique et social ? J'en rappellerai quelques uns : le logement, cadre de la vie familiale, l'éducation, moyen pour tous de développer pleinement ses capacités, les dépenses sociales (sécurité sociale, prestations familiales, dépenses de santé), garanties contre la maladie, la vieillesse, les charges de la famille, l'action en faveur de l'agriculture, secteur économique et social menacé par certaines données de l'évolution, l'action régionale essentielle pour maintenir l'équilibre et l'harmonie entre nos provinces et qu'il faut associer au développement des transports. Mais avant de rappeler notre action en ce domaine, je voudrais dire un mot d'un problème de circonstance, certes, mais dont chacun a pu mesurer ce qu'il représentait de préoccupations morales et de difficultés matérielles : le rapatriement dans l'économie métropolitaine de 750 000 Français d'Algérie.

L'effort du gouvernement, vous le connaissez, près de 300 000 dossiers d'allocations ouverts dont les 9/10^e sont aujourd'hui fermés. 100 000 salariés à reclasser dont plus de 90 000 l'ont été grâce à des subventions d'installation, à la bourse de l'emploi, à une campagne de priorité d'emploi ; pour les non-salariés, des prêts de réinstallation que des procédures nouvelles vont permettre d'accorder plus rapidement que par le passé, une aide spéciale accordée aux personnes âgées, 30% des HLM réservés aux rapatriés, dont on peut penser que près de la moitié seront relogés à la fin de cette année par les seuls soins des services officiels. Quel que soit cet effort qu'il faudra d'ailleurs poursuivre et adapter en faveur de ceux de nos compatriotes qui sont encore aujourd'hui victimes de spoliation, il n'eût pas atteint son but sans les qualités dont ont fait preuve ces Français pour dominer leurs souffrances et leurs rancœurs, pour s'intégrer dans la communauté nationale à laquelle ils apportent le concours de leur travail, de leur énergie et de leur esprit d'initiative. Saluons ici cette victoire du courage de ces hommes sur le destin.

Je voudrais maintenant, en m'excusant du caractère un peu ingrat que cela représente, passer en revue quelques-uns des domaines que j'évoquais tout à l'heure et évoquer des réalisations que nous avons pu accomplir depuis 1958.

Et tout d'abord l'Éducation nationale.

C'est peut-être aujourd'hui la préoccupation principale des Français. Dieu sait si l'on en parle et à en entendre certains, nous serions, dans ce domaine, gravement coupables. Une fois de plus, faisons appel aux chiffres. Ces chiffres vous diront que tout ce qui serait souhaitable n'est pas encore réalisé, mais que nous avons fait plus que n'importe quel autre et jusqu'à la limite des capacités du pays. Il y avait en 1939 dans l'enseignement primaire, 5 millions et demi d'élèves. Nous [en] avons près de 7 190 000, encore faut-il ajouter le fait que les migrations vers les villes ont entraîné des déplacements scolaires infiniment plus importants qu'il n'apparaît par les chiffres. Il y avait dans les enseignements du second degré en 1939, 785 000 enfants, il y en a cette année près de 2 800 000, c'est-à-dire plus de trois fois plus. Il y avait, dans l'enseignement supérieur, en 1939, 79 000 étudiants, il y en a en 1963 près de 300 000, c'est-à-dire trois fois et demi plus. On imagine sans peine ce que représente de besoins nouveaux un tel accroissement de la population scolaire et universitaire.

Or, il faut le dire, sans aigreur mais nettement, la IV^e République n'avait rien prévu. Outre que les ressources dont elle disposait étaient insuffisantes, elle les utilisait sans aucun esprit de prévoyance, sans vues d'avenir. On augmentait la durée des études sans se préoccuper des conséquences sur le nombre des étudiants. On construisait de grands ensembles urbains tout en continuant à disperser les crédits de l'enseignement primaire dans des campagnes en voie de dépeuplement. Face à cette situation, vraiment catastrophique, nous avons dû faire un effort énorme. J'ai déjà rappelé que le pourcentage des crédits de l'Éducation nationale dans le budget qui représentait à peine 10% en 1958 était de 13% en 1962, de plus de 14% en 1963 et sera de près de 16% en 1964. J'ai rappelé qu'on consacrait en 1958, à l'Éducation nationale, 465 milliards de francs et qu'en 1964, pour garder ces mêmes francs 1958, nous en dépenseront près de 1 400 milliards de ces mêmes francs. Les seules autorisations de programme pour l'équipement qui étaient de 140 milliards en 1958 seront de 330 en 1964.

Je voudrais prendre un exemple significatif : d'autant plus que chacun connaît la situation difficile de l'enseignement supérieur à Paris. Pratiquement, rien n'a été fait, de 1945 à 1958, sinon l'achèvement de la nouvelle Faculté de Médecine qui avait été commencée dès avant la guerre et un certain nombre d'extensions de détail. De 1958 à aujourd'hui, nous avons ouvert les salles de la propédeutique Lettres, et les salles de travail de la Sorbonne pour la Faculté des Lettres. Pour les Sciences, nous avons construit les deux premiers bâtiments de la Halle aux Vins, plus de 70 000 m², et la Faculté d'Orsay. Nous avons transformé l'ancienne Faculté de Médecine, étendu la Faculté de Pharmacie, ouvert une nouvelle Faculté de Droit, rue d'Assas. Tout cela, c'est l'œuvre du gouvernement de Michel Debré.

Mais, au fur et à mesure que nos ressources s'accroissent notre effort va s'amplifiant.

Nous avons constaté que le Plan lui-même s'était trompé dans ses prévisions sur l'évolution du nombre des étudiants en lettres. Nous allons donc édifier une nouvelle Faculté de Lettres à Nanterre, qui sera prête en partie pour la rentrée prochaine, dont la première pierre est déjà posée, et cela grâce à des décisions d'urgence qui ont dû faire fi de toutes les routines administratives.

Nous entreprenons, à la Halle aux Vins, sur un chantier qui est aujourd'hui ouvert, la construction d'une immense Faculté des Sciences, qui sera la plus moderne du monde et qui pourra contenir plus de 20 000 étudiants.

De nouveaux bâtiments viendront compléter la Faculté des Sciences d'Orsay. Trois centres hospitaliers universitaires, à Cochin, à Saint-Antoine, à la Salpêtrière, vont moderniser à la fois notre équipement hospitalier et notre enseignement médical. Les projets se succèdent aux projets. Déjà, nous préparons la Faculté des Sciences de Villetaneuse, la Faculté de Pharmacie de Châtenay-Malabry. Par le développement des moyens audio-visuels nous essayons de suppléer à l'absence provisoire de locaux.

Il faut que l'on sache, au moment où l'on cherche à créer une agitation parmi les professeurs et les étudiants de l'Université de Paris, que le Gouvernement est pleinement conscient des besoins immenses créés par des années et des années d'imprévoyance, qu'il accomplit un effort sans précédent pour rattraper ce retard, que jamais les crédits, les hommes, les moyens de toute espèce n'ont été mis au service de l'Université avec une telle générosité. Il n'est pas un responsable de cette Université qui puisse affirmer le contraire de bonne foi.

Prenons maintenant le domaine de la construction : de 1919 à 1939, on a construit en France au rythme de 125 000 logements par an. De 1945 à 1958, le rythme a été du même ordre, mais je reconnais, bien sûr, que les difficultés de l'après-guerre ont pesé sur les premières années et que l'on était arrivé, vers la fin, à un rythme qui approchait 300 000 logements par an. De 1959 à 1962, nous avons pu terminer chaque année 315 000 logements. En 1963, malgré les rigueurs de l'hiver, qui nous ont retardés, nous comptons en terminer 325 000 et nos programmes nous permettent d'espérer qu'en 1964 nous en terminerons 350 000.

Ce qui veut dire que les objectifs du Plan qui avait prévu 350 000 pour l'année 1965, seront réalisés avec un an d'anticipation. Ce qui veut dire que, chaque jour, il est délivré à la population près de 1 000 logements nouveaux, que chaque heure 40 familles sont logées... Et cet effort est dominé par les préoccupations sociales : priorité absolue est donnée au secteur HLM, après lui c'est le secteur Logéco qui a toute notre attention. Le nombre de logements primés s'accroît tous les ans : 173000 en 1962, 182 en 1963, 190000 en 1964...

Je ne me dissimule pas que cet effort est encore insuffisant face aux besoins. Nos limites ici, ce n'est pas, comme on le dit quelquefois, le plan de stabilisation. C'est sans doute, dans une certaine mesure, le financement, et nous sommes en train, d'ailleurs, de préparer une refonte de ce financement de la construction. Mais c'est surtout la main d'œuvre. Que nos efforts en faveur d'un large apport de main d'œuvre extérieure réussissent, alors nous atteindrons le rythme, qui est notre ambition, de 400 000 logements par an.

Passons, si vous le voulez bien, à l'ensemble de ce que j'appelle le secteur social. Je dis tout de suite que je ne parlerai pas ici de l'effort qui a été fait pour le reclassement et pour les salaires du secteur public et nationalisé, car j'ai récemment parlé à la télévision de façon suffisamment précise.

Mais prenons l'ensemble de notre système d'aide et de transferts sociaux et imaginons ce que sont devenus les besoins auxquels nous faisons face. En 1947, il y avait 11 millions d'assurés sociaux ; il y en a aujourd'hui près de 20 millions.

En 1947, en matière d'allocations familiales, le nombre d'enfants bénéficiaires était de 5 400 000 ; il est aujourd'hui de 10 270 000.

Les dépenses pharmaceutiques, pour l'assurance maladie et la maternité, si je prends l'indice 100 en 1947, étaient passées – grâce il faut bien le dire à quelques dévaluations – à l'indice 1 750 en 1958. Nous en sommes, en 1962, à l'indice 3 000.

Mon gouvernement a, par deux fois, valorisé le SMIG au-delà de ce qui résultait de l'application de la loi. Nous avons réduit le nombre et l'abattement des zones de salaire. Nous avons, en ce qui concerne le vieillissement, poursuivi l'œuvre entreprise en avril 1962 par Michel Debré ; deux nouvelles étapes, en juillet dernier, au 1^{er} janvier prochain, vont unifier les allocations sur la base de 1 600 francs, actuels bien sûr, qu'il s'agisse de salariés ou de non-salariés. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que du 1^{er} janvier 1962 au 1^{er} janvier 1964 l'allocation des vieux travailleurs salariés aura été augmentée, suivant les zones, de 53 à 43%, que celle des vieux exploitants agricoles aura été augmentée de 82% et celle des autres personnes âgées de 118%.

Les pensions servies par le régime général ont été revalorisées, passant de la base 100 en 1958 à la base 180 en 1963.

Quant aux familles, je rappellerai les étapes de revalorisation de la base de calcul des allocations familiales : 10% en 1959, 5% en 1960, 6% en 1961, 8% en 1962, 9% en 1963.

Tout cela fait qu'à l'heure actuelle, les sommes distribuées au titre des prestations familiales sont passées – et reprenez ces chiffres – de 896 milliards en 1958 à 1 423 milliards en 1963.

Au total, la part du revenu national redistribué sous forme de transferts sociaux est passée d'un peu plus de 18% en 1958 à 20,5% en 1963 et sera de plus de 21% en 1964.

Quelques mots maintenant de notre agriculture. Chacun connaît les problèmes immenses qu'elle pose et qui sont très variés. Il en est de régionaux : je pense aux régions où le morcellement excessif des exploitations ne permet pas à celles-ci d'être rentables. Je pense à celles où les conditions de sol et de climat imposent une modification profonde des productions. Il est des problèmes plus difficiles encore, par exemple la nécessité de régulariser les marchés pour mettre les agriculteurs à l'abri des surproductions brutales ; nécessité de les assurer contre les calamités ; nécessité de leur donner une participation plus large dans les profits, tels qu'ils résultent de la vente au consommateur. Il faut encore, tout en laissant le mouvement des migrations vers les villes s'accomplir à un rythme normal, assurer néanmoins le maintien à la terre d'un nombre suffisant d'agriculteurs à la fois pour le service de notre agriculture et pour l'équilibre économique et social de la nation. Il faut encore bien sûr nous préoccuper du sort des agriculteurs âgés.

Au total, le problème est de faire la révolution agricole sans que le paysan en souffre et de conduire l'exploitation agricole vers un régime aussi rémunérateur que celui de toute autre activité. Eh bien la V^e République n'a pas rusé avec le problème : dès 1960, la Loi d'orientation agricole préparée par le gouvernement Michel Debré a posé les principes de notre action. La loi complémentaire du 8 août 1962 a précisé les méthodes et nous avons fait déjà beaucoup pour

réformer les structures : règlement des cumuls d'exploitation, textes d'application permettant la constitution des SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'équipement rural), textes d'application pour le FASASA (fonds d'action sociale et d'aménagement des structures agricoles). Nous avons, pour organiser les marchés, défini les groupements de producteurs, précisé leur rôle, qui sera accru grâce au vote prochain de la proposition de loi déposée par les membres de l'UNR-UDT sur l'économie contractuelle.

Nous préparons des textes pour la réorganisation du marché de la viande. Nous avons réorganisé les sociétés d'intervention et le FORMA. Nous avons refondu l'organisation du marché du vin. Un décret est en cours d'établissement pour l'organisation du vignoble. Nous avons, enfin, pris un certain nombre de mesures contre les calamités agricoles, qui est à l'examen au Conseil d'État et qui pourra être votée pendant la prochaine session parlementaire.

On sait, par ailleurs, l'effort considérable qui a été fait pour assurer aux agriculteurs la parité en matière de régime social et on sait enfin que dans le cadre de la politique des revenus, nous préparons la création d'une commission des comptes de l'agriculture.

À toute cette action, s'ajoutent les efforts incessants que nous faisons au sein du Marché commun pour faire aboutir la politique agricole commune. Michel Debré se rappelle sans doute ce que fut l'action gouvernementale pour obtenir l'adoption des « Règlements », le 14 janvier 1962. Aujourd'hui, avec la même énergie, la même passion, nous espérons aboutir avant la fin de l'année à ce que les derniers « Règlements » soient adoptés.

S'il ne dépend que de nous, la politique agricole commune sera enfin une réalité complète et ouvrira aux producteurs des perspectives éminemment favorables.

Sur les problèmes d'aménagement du territoire et d'expansion régionale je serai très bref : à cet effet, nous allons prochainement avoir un long débat sur ce sujet à l'Assemblée nationale, et il sera permis au délégué à l'Aménagement du territoire, mon ami Olivier Guichard, et à moi-même d'exposer les principes de notre action et nos projets.

Je rappellerai simplement ici que j'ai tenu à donner à cet aspect de l'action gouvernementale une place toute particulière en créant les structures nécessaires, c'est-à-dire la Délégation à l'aménagement du territoire, le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (FIAT) et l'élaboration des tranches opératoires des plans régionaux.

Un mot tout de même du tourisme, à cause de cette ville de Nice. L'aide financière à l'industrie hôtelière a doublé de 1961 à 1963. Elle augmentera encore de 50% en 1964. Les prêts du FDES pour les équipements touristiques collectifs ont triplé de 1961 à 1964.

Arrêtons là cette énumération, pour parlante qu'elle soit. Je ne puis passer en revue tout ce qui a été fait et tout ce que nous projetons. Mais pour ceux qui s'imaginent que l'esprit d'entreprise et de réforme ne nous habite pas, chaque mois qui passera apportera son cortège de désillusions.

Rendre la France plus efficace et plus moderne, établir plus de justice dans la condition des Français, qu'il s'agisse d'un meilleur équilibre entre les régions, entre les professions (je pense à l'agriculture), à l'intérieur des professions (je pense aux salariés), tel est notre objectif permanent. Il n'est pas jusqu'à cet instrument de justice sociale incomparable que constituerait une véritable politique des revenus qui, petit à petit, ne progresse.

À vrai dire, ces problèmes, les problèmes qui nous occupent et qui sont ceux de tous les Français, n'intéressent pas les « politiques ». Pour eux, le seul problème passionnant, c'est la succession. Preuve nouvelle et chaque jour plus éclatante que pour nos « politiques », l'action d'un gouvernement est indifférente. Ce qui les passionne, ce qui a du sel, c'est la crise, c'est le remplacement ! Mais là encore, leurs espoirs seront déçus. La succession n'est pas prête de s'ouvrir et les cheveux de M. X auront le temps de blanchir tout au long de sa douloureuse et anonyme attente !

Le jour, d'ailleurs, où cette succession devrait s'ouvrir, elle ira, soyez-en sûrs, aux héritiers naturels, c'est-à-dire à ceux qui auront montré qu'ils étaient décidés à continuer sur la voie de la prospérité, de la liberté, de la justice, c'est-à-dire, somme toute, de la grandeur de la France, qui se confond avec la voie du gaullisme.

Discours sur l'agriculture française (29 novembre 1963)

Mots-clés : Agriculture – Plan de stabilisation – Marché commun – Rénovation rurale

Ce discours a été prononcé le 29 novembre 1963 lors du déjeuner de la journée nationale des Chambres d'agriculture, auquel Georges Pompidou était accompagné par Valéry Giscard d'Estaing (ministre des Finances et des Affaires économiques) et Edgard Pisani (ministre de l'Agriculture). René Blondelle, sénateur de l'Aisne, était président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture. Sources : 5AG2/1002 et Chambres d'agriculture, numéro du 1^{er} janvier 1964, p. 48-55.

Mesdames, messieurs,

Je vous demande pardon de vous interrompre dans cet excellent déjeuner avant la fin mais étant donné que le ministre des Finances et moi-même nous sommes obligés de nous retirer un peu plus tôt, étant donné l'horaire, je voudrais dès maintenant que nous puissions commencer à entendre M. Blondelle à qui je donne la parole :

[...]

Si je me trouve ici, avec le ministre des Finances et le ministre de l'Agriculture, c'est d'abord pour montrer, je dirais physiquement, l'intérêt que le Gouvernement apporte au monde agricole et aux mouvements agricoles. Mais c'est aussi si vous le voulez bien pour vous montrer à titre, j'oserais dire presque personnel, l'attachement que j'ai pour notre agriculture et pour nos agriculteurs. Je suis ici en quelque sorte à un rendez-vous de l'amitié et c'est pourquoi je pense qu'au rendez-vous de l'amitié les absents ont toujours tort.

D'autre part, étant responsable de la politique économique, sociale et générale du pays, je me me dissimule point qu'il est nécessaire d'avoir un contact permanent avec toutes les forces vives de la nation, au premier rang desquelles je situe l'agriculture. Et, de ce point de vue-là, je suis tout à fait d'accord avec ceux qui pensent que si l'évolution doit entraîner dans ce pays des changements profonds, il est bon et il est souhaitable que la France puisse garder une proportion de sa population importante à la terre, population naturellement en mesure de vivre convenablement de la culture de la terre. Ce n'est point une raison pour que je ne vois pas – et puisque M. Blondelle a bien voulu m'annoncer sa franchise, il faut bien que je lui annonce la mienne – ce n'est point une raison pour que je ne vois point le caractère de cette réunion qui, pour la première fois, rassemble à Paris tous les membres élus des Chambres d'agriculture dans un moment important pour eux et pour l'agriculture puisque, arrivant au terme d'un mandat, il est normal que vous vous réunissiez, que vous vous interrogiez sur les problèmes de la profession et sur la façon dont vous les aborderez. Il est normal également qu'en pareil cas on donne le pas aux revendications sur les compliments et à ce qui reste à faire sur ce qui a été fait ; je ne vous cacherai pas d'ailleurs que bien que n'étant que depuis dix-huit mois dans la vie politique et au Gouvernement je commence à en avoir une solide habitude, car ce ne sont pas simplement et seulement les agriculteurs qui ont des revendications à présenter, ce sont je puis le dire toutes les catégories sociales sans exception de la nation.

M. Blondelle a bien voulu néanmoins au cours de son exposé rappeler quelques-uns des efforts qui ont été faits par le Gouvernement de M. Debré et le mien tout particulièrement en faveur de l'agriculture, en faveur de sa rénovation, en faveur de la transformation des structures, en faveur des investissements, l'enseignement agricole... Je reconnais que dans tous les domaines a effort a été fait par la loi d'orientation, précisée par la loi complémentaire que M. Pisani a fait aboutir, tout cela est passé par un certain nombre de textes et de décisions, parmi lesquels tout récemment encore nous avons fait prendre par le FORMA des décisions vous le savez permettant une aide aux investissements ainsi qu'une aide pour le fonctionnement des groupements de producteurs. Et tout cela ne s'arrêtera pas. J'ajoute d'ailleurs qu'il est des domaines où ces crédits, ces efforts sont insuffisants. J'en citerai un, il n'a pas été évoqué mais je le crois important, c'est celui de l'hydraulique où j'ai reconnu récemment à l'Assemblée nationale que le triplement des crédits que nous avons réalisés en 1958 était encore une chose insuffisante mais que nous ferions nettement davantage dans les prochains budgets, et je suis heureux de confirmer ceci devant le ministre des Finances qui sera obligé d'en tenir compte.

Je voudrais rappeler également l'importance particulière que nous avons attachée aux questions sociales et notamment à l'élévation progressive des prestations sociales et familiales pour tendre vers quelque chose que nous atteindrons je l'espère dans un intervalle rapide, c'est-à-dire vers la parité avec les autres catégories. Mais il est bien certain que, quelle que soit l'importance de cette action, quelles que soient les nécessités de réforme de structures et l'effort que nous faisons pour les encourager, quelle que soit d'autre part la nécessité absolue de ménager les transitions et de permettre à ceux qui sont aujourd'hui à la terre de ne pas souffrir de ces transformations, quelle que soit je le répète la nécessité d'assurer également le maintien à la terre d'une partie importante de la population française indispensable à notre équilibre politique et social, il n'en reste pas moins que l'agriculture est une fonction économique, elle est même la première de toutes puisque c'est elle qui nourrit les hommes ; mais qu'en tant que fonction économique elle est obligée de se soumettre à un certain nombre de lois. Parmi ces lois figure d'abord et c'est l'objet principal de notre plan de stabilisation qui n'a nullement pour but, croyez-le bien, de nuire à l'agriculture, bien au contraire, parmi...

J'ai connu dans ma vie beaucoup de paysans, j'en suis sorti, ils sont polis. Je suis d'une terre paysanne et j'ai l'habitude de savoir que les paysans ont le sens de l'hospitalité. Je suis ici votre invité et je déplore que quelques isolés se conduisent d'une façon que je regrette.

Je disais donc que, comme une fonction économique, l'agriculture est obligée de se soumettre à un certain nombre de lois et que la loi fondamentale pour la prospérité économique dans tous les domaines c'est le maintien et la stabilité de la monnaie. Tel est l'objectif et le seul objectif de notre plan de stabilisation, et j'ajoute qu'il n'y a pas ne catégorie sociale en France qui ait autant souffert des dévaluations successives et des dégradations de la monnaie que la classe paysanne. Et d'ailleurs, nous le savons, chaque fois que nous faisons appel à l'épargne, chaque fois que nous faisons appel à la confiance du pays, c'est dans les milieux paysans que nous trouvons la réponse la plus directe à cette question : la paysannerie est et reste pour la stabilité de la monnaie. Eh bien ! C'est là l'objectif de notre plan. Il peut demander des sacrifices à tous, il en demande à tous. Nous avons, me disiez-vous, nui à l'évolution que vous espériez des prix agricoles cet automne en écartant par avance certaines

revendications d'augmentation mais nous avons aussi bloqué la totalité des prix industriels. Ils le sont ; ils sont bloqués et ils le resteront ; et s'il y en a qui ont des exemples précis à fournir aux services du ministère des Finances concernant des augmentations de prix des produits industriels depuis le 12 septembre, il leur est facile de les faire connaître et le ministère des Finances donnera suite aux enquêtes nécessaires.

Il y a, mesdames et messieurs, une deuxième nécessité pour la fonction économique agricole comme pour toute autre : c'est d'avoir un marché. Il ne suffit pas de produire, il faut encore avoir des consommateurs. Il ne suffit pas d'offrir, il faut trouver des demandeurs et la prospérité d'un producteur ne peut être que dans l'extension de la consommation. Il est absolument illusoire de s'imaginer que par des méthodes d'un dirigisme désuet on aboutit à faire que ce qui est produit en trop soit consommé. Il faut donc ouvrir des marchés. Telle est notre loi et telle est votre loi, dirai-je aussi, notre volonté. Or, c'est cela, en même temps que notre effort pour la stabilisation monétaire, c'est cela l'effort essentiel du Gouvernement : trouver aux productions de l'agriculture française qui augmentent en quantité considérablement par suite de moyens modernes divers, trouver à ces produits des marchés pour les consommer.

Et c'est là que nous travaillons avec une force politique, une puissance de pression politique sur nos amis et alliés de l'Europe des Six dont je lis quelquefois des critiques, eh bien, c'est en réalité pour les agriculteurs qu'en permanence nous faisons pression sur nos amis pour réaliser ce marché commun agricole et c'est pour ce marché commun agricole que le ministre de l'Agriculture ici présent passe, on peut le dire, des jours et des nuits à Bruxelles. C'est là, selon nous, la seule solution durable, valable pour l'agriculture française et c'est pourquoi, je le répète, au-delà des actions particulières que nous faisons, que M. Blondelle rappelait mais que je ne veux pas évoquer ici car ce n'est pas l'heure de faire valoir les réalisations du Gouvernement, au-delà de certaines lacunes qui ont pu se produire et que nous tâchons jour après jour de combler, nos deux axes, je le répète, restent la stabilité de la monnaie d'une part, la réalisation du marché commun agricole d'autre part. J'ajoute que les deux sont liés car si la monnaie française n'est pas stable il n'y aura pas de Marché commun. Le véritable marché c'est la liberté de transfert des marchandises et des capitaux, c'est donc la valeur égale des monnaies, la stabilité monétaire. Et c'est en même temps un marché de 200 millions d'habitants ouvert en priorité à ses agriculteurs européens, c'est-à-dire avant tout aux agriculteurs français. Que ceux qui ne veulent pas voir que là est l'avenir des paysans de demain dont on parlait, que ceux qui ne veulent pas voir que là est l'avenir d'une agriculture française et d'une paysannerie française, sachent bien qu'ils se trompent que c'est parce que nous menons cette action que leurs enfants pourront être à la terre et que leurs enfants pourront vivre.

Voilà rapidement – et je m'en excuse, mais je le répète, l'heure à laquelle a été fixé ce déjeuner était plus tardive que je ne le pensais et je me trouve obligé de me retirer – voilà l'essentiel de ce que nous pensons, voilà l'essentiel de ce que nous faisons et j'ajoute pour terminer qu'en toute sincérité jamais il n'y a eu au Gouvernement, que ce soit aux Finances, à l'Agriculture ou à la place du Premier ministre, d'hommes qui donnent une dernière place à l'agriculture avec autant d'intensité aux problèmes agricoles et je souhaite que tous les agriculteurs veuillent bien s'en rendre compte et même s'ils ont des reproches ou des revendications à fournir, qu'ils aient quand même dans le cœur un peu de reconnaissance, de même que nous avons gardé dans le cœur un peu d'affection et même beaucoup d'affection pour nos paysans.

Index :

A	
Accords de Nassau.....	8
Afrique.....	8
Agriculture.....	3, 25, 45, 69, 78
Aide au développement.....	8
Ailleret, Charles.....	12
Alliance atlantique.....	8, 62
Aménagement du territoire.....	69
Asie.....	23
Autoroutes.....	25, 64
B	
Blondelle, René.....	78
Boissonnat, Jean.....	57
Boulay, Robert.....	12
Broussine, Georges.....	11
Budget.....	25, 64
C	
Cassagne, René.....	25, 30, 31, 36
Catroux, Diomède.....	30
Charbon.....	17
Chéron, Henry.....	27
Chômage.....	25
Commerce extérieur français.....	3, 25, 45
Commerce international.....	3, 8, 45
Commonwealth.....	8
Conseil économique et social.....	25
Consommation.....	25, 69
Construction.....	25, 69
Croissance.....	25, 51, 69
Cuba.....	62
D	
Darchicourt, Fernand.....	42, 43
de la Grange, François.....	17, 64
Debré, Michel.....	69, 76
Défense nationale.....	25, 64
Defferre, Gaston.....	32, 42
Démographie.....	69
Dettes/Déficit budgétaire.....	25
Dialogue social/concertation.....	25, 64
Dillon, Douglas.....	5
Dissuasion.....	64
Distribution/commerce.....	25, 64
Drouin, Pierre.....	54
Dumortier, ?.....	59
Duvillard, Henri.....	43
E	
Éducation nationale.....	25, 64, 69
Énergie.....	17
Enseignement primaire.....	69
Enseignement technique.....	25
Entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.....	8
Espagne.....	8
États-Unis.....	3, 8, 22, 25, 45
Europe.....	8
F	
Fabra, Paul.....	56
Fanton, André.....	43
Fiscalité.....	25, 54
Fonction publique.....	54, 64
Force de frappe.....	25
Formation professionnelle.....	25
Franc.....	51
Franklin-Bouillon, Henry.....	48
G	
GATT.....	3, 45
Gaullisme.....	69
Gérin, Paul.....	60
Giscard d'Estaing, Valéry.....	51, 78
Guerre froide.....	62
Guichard, Olivier.....	76
I	
Immobilier.....	25, 69
Indochine.....	23
Inflation.....	17, 25, 51, 54
Investissements étrangers.....	3, 8, 45, 48

